

Goulnara BEKIROVA

UN DEMI-SIÈCLE DE RÉSISTANCE

*Les Tatars de Crimée, de la déportation au retour
(1941-1991)*



*Traduit par Iryna Dmytrychyn,
Maxime Deschanet et Marta Starinska*



Présence Ukrainienne

L'Harmattan

Un demi-siècle de résistance



PRÉSENCE UKRAINIENNE
*Collection dirigée par Iaroslav Lebedynsky
et Iryna Dmytrychyn*

L'Ukraine, aussi vaste et peuplée que la France, héritière d'une longue histoire intimement liée à celle du reste de l'Europe et d'une culture riche et diverse, demeure une inconnue pour le public occidental, longtemps habitué à ne la considérer que comme une partie d'un ensemble russe puis soviétique.

Fidèle à la vocation des éditions L'Harmattan, la collection *Présence Ukrainienne* se propose de faire découvrir les multiples facettes de ce pays à travers une documentation de qualité, comprenant aussi bien des études originales que des traductions et des rééditions de textes fondamentaux oubliés ou introuvables sur l'Ukraine.

Contact : presenceukrainienne@gmail.com

*Les titres de la collection « Présence ukrainienne »
sont à retrouver en fin d'ouvrage.*

Goulnara BEKIROVA

Un demi-siècle de résistance

*Les Tatars de Crimée de la déportation au retour
(1941-1991)*

*Traduit par Iryna Dmytrychyn,
Maxime Deschanet et Marta Starinska*

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2018
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.editions-harmattan.fr>

ISBN : 978-2-343-14417-7

EAN : 9782343144177

Aux lecteurs français

Le sort des Tatars de Crimée, dont traitent quelques rares ouvrages et de plus nombreux articles parus dans des quotidiens ou des revues françaises, n'est pas très familier au grand public dans notre pays. La publication de la version française de l'ouvrage de Madame Bekirova vient utilement combler un manque. Elle s'appuie sur l'ouverture d'archives longtemps restées fermées et remet en lumière et en perspective des faits, « têtus » comme ils le sont, des textes et des décisions trop longtemps occultés à l'époque soviétique.

Ces pages rappellent opportunément

- à ceux qui répètent sans trop savoir que la Crimée a « toujours été russe », qu'un édit de Catherine II en 1784 a lancé la colonisation de ce qui était auparavant un khanat de l'empire ottoman, majoritairement peuplé alors par les Tatars de Crimée ;

- à ceux qui se laissent abuser par la thèse de Staline et Beria, ordonnant début mai 1944 la déportation du peuple tatar pour fait de collaboration avec l'occupant nazi pendant la Deuxième Guerre mondiale, que de très nombreux Tatars qui ont combattu héroïquement dans l'Armée rouge n'ont pas été autorisés, une fois démobilisés, à revenir en Crimée où le pouvoir soviétique entreprenait de remplacer cette population (pas loin de 200 000 personnes déportées vers l'Ouzbékistan et d'autres Républiques de l'Union soviétique) par des Russes ethniques ou des russophones venus d'autres républiques de l'URSS ;

- à ceux qui prêteraient aux Tatars de Crimée des vues sécessionnistes, les difficultés qu'ils éprouvent toujours à faire

valoir leur droit au retour sur les lieux et dans les biens dont ils ont été chassés à compter du 18 mai 1944 par les troupes du NKVD, en dépit des décrets soviétiques et maintenant russes les exonérant de toute culpabilité collective, ce dont les avait défendus, au péril de leur propre liberté, des dissidents soviétiques connus, l'académicien Andrei Sakharov et le général Piotr Grigorenko ;

- à ceux qui ignoraient que les représentants librement élus des Tatars de Crimée, dont le plus connu est M. Moustafa Djemilev, longtemps emprisonné au Goulag, député à la Rada d'Ukraine, Président et maintenant Président honoraire du Medjlis - le parlement des Tatars de Crimée -, sont interdits de séjour en Crimée depuis l'annexion de cette République autonome au sein de l'Ukraine par la Russie en février-mars 2014.

Faire vivre des populations différentes sur un même territoire est certes difficile mais ne devrait pas être impossible. Le soleil ne luit-il pas pour tous ? Et il n'y a pas si longtemps, avant mars 2014 il est vrai, la population de la Crimée, composée majoritairement de Russes (environ 60 %), d'Ukrainiens (environ 20 %) et de Tatars (environ 12 %) s'était exprimée à 56,21% en faveur de l'indépendance de l'Ukraine en décembre 1991. Et Sébastopol était une belle cité où flottaient simultanément les drapeaux ukrainien et russe, avec celui de la République autonome de Crimée, dont le personnel dirigeant était russophone... sans entrave venue de Kiev. Les nombreux retraités des forces armées soviétiques puis russes qui souhaitaient agréablement passer leurs vieux jours au soleil, ne rencontraient pas d'obstacles à leur installation. Alors que les Tatars de Crimée qui souhaitaient revenir dans leurs villages ou quartiers n'avaient souvent pas d'autre choix que de marquer, par de petits enclos ou de minuscules édifices inachevés, qu'ils avaient un jour grandi ici.

Après la chute de l'ex-URSS, Russie et Ukraine ont conclu de nombreux accords régulant leur coopération et leur voisinage pacifique, dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la sécurité de chacun des Etats. Hélas, depuis l'épisode des « petits hommes verts » apparus en Crimée et puis ensuite actifs au Donbass, Moscou n'a pas honoré la signature apposée sur ces documents.

Jacques Faure
Ancien ambassadeur de France en Ukraine

Préface

Le livre de Goulnara Bekirova *Un demi-siècle de résistance : les Tatars de Crimée, de l'exil au retour (1941-1991)* est consacré à des événements dramatiques dans l'histoire du peuple tatar de Crimée : la déportation de 1944, la vie dans les colonies spéciales, dure et longue, pleine de sacrifices et la lutte pour revenir dans leur patrie historique.

La déportation des Tatars de Crimée et des autres « peuples punis » comportait une vilenie toute particulière : le gouvernement soviétique déportait la population civile, à un moment où la partie masculine de ces peuples, servant dans l'Armée Rouge, continuait à se battre sur les lignes de front pour ce même pouvoir soviétique. Une telle trahison par l'Etat de ses propres citoyens est sans précédent dans l'Histoire.

Il faut admettre que les Tatars de Crimée, par comparaison avec les autres ethnies de Crimée, ont davantage résisté à l'établissement du régime soviétique, à la collectivisation, à la russification et, en conséquence, avant la déportation massive, ont été soumis à de graves « purges » et répressions. Ici, probablement, on peut spéculer sur la mentalité des Tatars de Crimée, leur attitude envers les formes totalitaires de gouvernement et la propriété privée.

Mais, comme l'ont noté de nombreux historiens et voyageurs en Crimée, les Tatars de Crimée n'étaient en conflit avec aucune autre nationalité vivant sur la péninsule. Presque tous les auteurs, dès les premières années de l'annexion de la Crimée par la Russie (1783), notent la bienveillance et l'amabilité des Tatars de Crimée envers les personnes d'autres nationalités, une combinaison de religiosité profonde et de tolérance religieuse exceptionnelle. Je citerai seulement les

mots de l'écrivain, poète et historien russe, Vladimir Izmaïlov, qui a traversé la Crimée dans les années 1801-1802 et la décrit dans son livre *Voyage dans la Russie méridionale*¹ (je cite de mémoire) :

« ... Les simples huttes des Tatars,
Là où respirent la chaleur pure de l'amitié,
L'innocence du cœur, la conscience de la vérité,
Où les gens sont heureux de tout cœur de vous voir ...
Adieu, je vous quitte! Au revoir »

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que j'ai lu ce livre d'Izmailov dans le département des raretés de la bibliothèque Alicher Navoi de Tachkent, mais ces lignes perçantes n'ont jamais quitté ma mémoire.

La principale motivation de la déportation était, à mon avis, la stricte continuation de la politique russe depuis l'époque de Catherine II, qui visait à « purger » cette presque île stratégiquement importante des mécréants et à la « peupler avec des Russes authentiques ».

Les pertes humaines dues à la déportation de 1944 étaient horribles. Dans certaines provinces d'Ouzbékistan (Kachkadaria, Djizak), les gens mouraient d'épuisement et de maladie par villages entiers et il n'y avait personne pour enterrer les morts. Ensevelis à la hâte et légèrement recouverts de terre, les corps étaient dévorés la nuit par les chacals.

Aujourd'hui en Ukraine, la déportation des Tatars de Crimée en 1944 est reconnue officiellement comme un génocide... Mais ce crime ne se limitait pas à l'extermination physique. Des efforts importants ont été faits pour éliminer

¹ Измайлов Владимир, *Путешествие в полуденную Россию (1800—1802 г.)*, 2^e éd. 1805. NdT

complètement le patrimoine culturel du peuple : les livres en langue tatare de Crimée étaient brûlés, les mosquées et les cimetières musulmans détruits, les villes et villages de Crimée renommés. Dans les lieux d'exil, de nombreux droits constitutionnels ne s'appliquaient pas aux survivants. Ils vivaient sous la surveillance de l'administration conformément aux instructions spéciales non rendues publiques.

Pendant la période des colonies spéciales, en déportation (1944-1956), les Tatars de Crimée n'avaient pas le droit d'entrer dans les établissements d'enseignement supérieur et même après la mort de Joseph Staline et la soi-disant « dénonciation de son culte » par Nikita Khrouchtchev au XXe Congrès du PCUS en 1956, demeurait une interdiction officieuse de formation des Tatars de Crimée dans les universités non techniques. Les Tatars de Crimée n'avaient pas la possibilité d'étudier dans leur langue maternelle. Pour combler ces pertes, il faudra encore beaucoup d'années et beaucoup d'efforts.

Les souvenirs de la Crimée, les circonstances de l'expulsion, les événements sur le chemin de l'exil dans les trains de marchandises, la mort de parents et d'amis ont été parmi les sujets principaux des conversations des Tatars de Crimée pendant plusieurs années, surtout lorsqu'ils se réunissaient le soir. Les Tatars de Crimée se sont faits eux-mêmes leur opinion sur le monde et la propagande officielle soviétique ne les a pas beaucoup affectés.

Je me souviens très bien du jour de la mort de Staline. Quand le directeur de l'école nous parla d'une voix chevrotante de la mort du « guide de tous les temps et de tous les peuples », tout le monde éclata en sanglots, les enseignants comme les enfants. Tous sauf les Tatars de Crimée. Les nôtres savaient exactement quelle ordure était passée dans l'autre monde. Un

camarade de classe, je me souviens, a suggéré que, en fait, nous devrions aussi pleurer un peu, et si nous n'y arrivons pas, nous devrions frotter nos yeux avec des oignons. Car sinon, nous risquions d'être punis, nous ou nos parents.

Le caractère unique du mouvement national tatar de Crimée réside, tout d'abord, dans son ampleur exceptionnelle pendant la période soviétique. Presque tout le monde était impliqué dans le mouvement. Certains recueillaient des signatures lors de nos appels, d'autres trouvaient des moyens pour envoyer des délégués du peuple à Moscou. Des milliers de personnes ont participé à nos rassemblements politiques massifs et elles étaient conscientes du risque d'être battu ou jeté en prison.

Les dissidents de Moscou pâlissaient d'envie quand nous parvenions à recueillir des centaines de milliers de signatures en peu de temps avec nos pétitions, puisque le nombre maximum de signatures recueillies pour leurs appels n'était que d'environ deux cents. Mais, à vrai dire, leurs appels étaient plus rigides et directs que les nôtres, ne faisaient pas de révérences aux « sages dirigeants soviétiques » et étaient donc plus commodes pour traduire leurs auteurs en justice « pour calomnies contre le système soviétique » ou « propagande antisoviétique ».

Dans tous les villages où vivait même un petit nombre de Tatars de Crimée, des groupes d'initiative du mouvement national ont été créés et ils coordonnaient leurs actions avec celles des groupes d'initiative à différentes échelles territoriales, du district à la république. Un important degré de démocratie était observé lors des prises de décisions. Les militants du mouvement national enfermés dans les prisons et les camps n'ont pas été laissés à leur sort. Eux et leurs familles

étaient soutenus dans la mesure du possible par le peuple entier.

Un autre facteur qui a attiré l'attention et la sympathie des milieux démocratiques, tant en URSS qu'en Occident, est que les Tatars de Crimée ne se limitaient pas à leurs problèmes nationaux dans leurs appels et leurs actions de protestation. Des militants des droits de l'Homme tatars de Crimée ont également été accusés d'avoir protesté contre l'occupation de la Tchécoslovaquie en 1968, l'invasion de l'Afghanistan en 1979, contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques, d'avoir défendu les droits de différentes nationalités et religions. Dans la période de la perestroïka, les Tatars de Crimée menèrent des actions contre la bulgarisation violente et les violations des droits des minorités nationales par le régime de Todor Jivkov devant l'ambassade de Bulgarie, contre les tirs sur les manifestants de la place Tiananmen à Pékin, devant l'ambassade de Chine à Moscou, etc.

Un fait unique pour l'espace post-soviétique a été la création de notre propre structure d'autonomie nationale. Au milieu des années 1990, aux États-Unis, à l'Université George Washington, j'ai donné une conférence aux étudiants et aux enseignants sur le mouvement national des Tatars de Crimée. Avant moi, l'un des experts des mouvements nationaux a également attiré l'attention sur la particularité du nôtre précisément en termes de création de structures d'autonomie gouvernementale nationale.

Il s'est exprimé en ces termes : « Pendant les années de la perestroïka et les premières années suivant l'effondrement de l'URSS, de nombreux mouvements et fronts ont été créés, mais presque tous sont devenus trop faibles, se sont désintégrés ou divisés en factions rivales. Et seul le mouvement national des Tatars de Crimée n'a pas été brisé, mais s'est consolidé et

renforcé davantage. Tout cela a été possible parce qu'ils ont organisé des élections démocratiques aux moments opportuns, tenu des congrès nationaux et, conformément aux normes démocratiques généralement acceptées, élu leur organe représentatif ».

C'est cette expérience sans précédent de résistance politique non-violente, la victoire de tout un peuple dans la lutte inégale contre un régime totalitaire, avec des biographies et le destin de diverses personnes, que le lecteur connaîtra parfaitement avec le livre de Goul'nara Bekirova. Il est très important que l'auteur ait réussi à en parler non seulement de façon passionnante, mais aussi avec l'utilisation d'une énorme quantité de documents autrefois secrets des archives soviétiques.

Aujourd'hui, alors que le peuple tatar de Crimée vit à nouveau des temps difficiles, dans sa patrie en Crimée occupée par l'agresseur russe, il est plus important que jamais de connaître en profondeur l'histoire glorieuse et véritablement héroïque d'un passé très récent.

Moustafa Djemilev
Député du peuple d'Ukraine

Chapitre I

Otages de la guerre

Les opérations militaires en Crimée 1941-1942

L'attaque de l'Allemagne nazie a été une surprise complète pour les dirigeants de l'URSS. Avec les accords de non-agression, d'amitié, d'entraide, et les télégrammes de félicitations échangés entre Hitler et Staline, il semblait que rien n'annonçait la fin proche de « l'amitié intime des frères voyous »¹ qui s'étaient partagé l'Europe de l'Est tels des prédateurs.

Tout a commencé le 22 juin 1941 à 4 heures du matin, lorsque les troupes allemandes ont attaqué les frontières de l'URSS et bombardé plusieurs zones de peuplement, y compris Sébastopol.²

L'importance géopolitique de la péninsule de Crimée est connue depuis longtemps de ses voisins proches et éloignés. Pour l'Allemagne, la maîtrise de la Crimée signifiait la capacité de contrôler la mer Noire et la mer d'Azov, d'approcher les régions pétrolifères du Caucase et d'exercer une pression politique constante sur la Roumanie, la Turquie et la Bulgarie. En outre, la péninsule était une excellente base pour des troupes aériennes.

Dès les premiers jours de la guerre, la mobilisation a commencé dans l'Armée rouge. Dans les premiers mois de la

¹ Expression de l'écrivain émigré Guéorgui Aleksandrov.

² Discours de V.M. Molotov du 22 juin 1941 :

<http://www.tvzvezda.ru/?id=115483>

guerre, 93 000 personnes ont été mobilisées. Quatre divisions criméennes furent ainsi formées.

Une opération d'évacuation de la population fut lancée (au total, pour les années 1941-mai 1942, environ 270 000 personnes furent déplacées³), ainsi que du matériel, des entreprises, du bétail.

Le 20 août 1941, sur des directives du Commandement général suprême, la 51^{ème} armée est formée à partir des restes de la 9^{ème} armée d'infanterie et est chargée de la défense de la Crimée. Elle était composée des 106^{ème}, 156^{ème}, 271^{ème} et 276^{ème} divisions de fusiliers et des 40^{ème}, 42^{ème} et 48^{ème} divisions de cavalerie. La flotte de la mer Noire était également sous la direction opérationnelle de cette armée. Elle était sous le commandement du colonel-général F. Kouznetsov, de son adjoint le général P. Batov, et du représentant du Commissariat à la guerre, le commissaire divisionnaire A. Nikolaïev. Le quartier général prit ses quartiers à Simferopol.

Après la formation de l'armée, cette dernière s'est mise en position de défense de la Crimée – sur les flèches d'Arabat, l'isthme de Tchongar, les positions d'Ichoun, la côte sud du Sivach. Dès le 18 octobre, elle a mené des batailles défensives acharnées face à des forces ennemies supérieures sur les positions d'Ichoun, de Tchongar, et de l'isthme de Kertch⁴. Aux côtés de la 51^{ème} armée, les troupes de marine et de la Flotte de la mer Noire ont participé à la défense de la Crimée (du 18 octobre au 16 novembre 1941). Au total il y avait environ 235 600 soldats.⁵

³ *Крым в Великой Отечественной войне 1941-1945*. Сост. Гарагуля В.К., Кондранов И.П., Кравцова Л.П., Симферополь, 1994, р. 21.

⁴ *Ibid.*, р. 6-7.

⁵ *Книга Памяти Республики Крым*, vol. 8, р. 173.

Dès novembre 1941, les troupes soviétiques ont été contraintes de battre en retraite. Cet état de faits ne venait pas du manque de courage des soldats soviétiques, mais de l'absence totale d'organisation de la part des dirigeants soviétiques pour cette guerre... Un facteur essentiel qui affaiblissait l'armée était la répression des commandants dans la période d'avant-guerre.

Les pertes des troupes soviétiques lors de la défense de la Crimée s'élevaient à 48 438 personnes⁶. En novembre 1941, les Allemands entrèrent en Crimée.

Il est à noter que, malgré la composition multinationale de la 51^{ème} armée, sa défaite est devenue plus tard l'une des raisons officielles de la déportation du peuple tatar de Crimée. Dans le projet de décret sur l'expulsion du peuple tatar de Crimée, préparé par le commissaire du peuple aux affaires intérieures, L. Beria, il était écrit : « Le total de ceux qui ont été enrôlés dans l'Armée rouge était de 90 000 personnes, dont 20 000 Tatars de Crimée... 20 000 Tatars de Crimée qui ont déserté en 1941 de la 51^{ème} armée lorsqu'elle s'est retirée de la Crimée »⁷. La crédibilité d'une telle déclaration de Beria est extrêmement douteuse, c'est le moins qu'on puisse dire, surtout si l'on considère que l'objectif de ce document était de justifier la déportation des Tatars de Crimée du territoire de la péninsule. Hélas, même aujourd'hui, l'argument absurde de 20 000 appelés ayant ensuite déserté est réutilisé par les défenseurs de la déportation des Tatars de Crimée comme un fait irréfutable - avec une persévérance digne d'un meilleur emploi. De plus, si l'on sait qu'en 1941 le retrait des troupes soviétiques sur le front soviéto-allemand était de nature totale,

⁶ Par « perte », on entend les morts et les disparus. *Ibid.*

⁷ Государственный архив Российской Федерации (ГАРФ), ф. «Особая папка Сталина», д.65, л.41-42.

prenant parfois la forme d'un vent de panique, la désertion peut difficilement être considérée comme une prérogative exclusive des soldats tatars de Crimée.

Du 25 décembre 1941 au 2 janvier 1942, la plus grande opération de débarquement de toute la Grande Guerre patriotique⁸ se termina par la saisie d'une importante tête de pont. Plus de 40 000 personnes, 18 000 chevaux, 43 chars, 454 000 fusils et mortiers, 330 000 voitures, un grand nombre de munitions et d'autres cargaisons militaires ont été débarqués sur la côte nord de la péninsule de Kertch et dans la région de Théodosie. Les armées soviétiques avaient récupéré la péninsule de Kertch⁹.

Le succès de l'opération de débarquement Kertch-Théodosie inspira au Haut Commandement et au commandement du Front transcaucasien l'idée de mener une opération à grande échelle pour libérer la Crimée. Le 2 janvier 1942, le Haut Commandement approuva le plan de cette opération et permit le transfert d'une autre armée vers la Crimée. Cependant, les nouvelles forces transférées ne pouvaient pas être soutenues par l'arrière-front. L'approvisionnement par mer était lent. En outre, le commandant du front, D. Kozlov, n'a pas fait suffisamment attention à l'évolution du front. En conséquence, le 18 janvier, sous le feu de l'ennemi, la 44^{ème} armée quitta Théodosie et se dirigea vers l'isthme d'Ak-Monaï (Aq Manay).

⁸ Dans la terminologie soviétique, la Seconde guerre mondiale est appelée la Grande Guerre Patriotique, 1941-1945. NdT

⁹ Раманичев М.Н., «Невиданное испытание» in *Война и общество. 1941-1945*, 2 volumes, Москва, Наука, 2004, p. 79.

Le commandement n'a pas réussi à établir un ravitaillement régulier des troupes. Le printemps a rendu les routes impraticables. Avec beaucoup de difficulté, la nourriture pour les troupes était transportée par mer par la péninsule de Taman. L'absence de routes n'a pas permis le regroupement des troupes. L'état-major proposa à Staline d'évacuer les troupes de Crimée, dont la position, à cause de l'approvisionnement irrégulier du détroit de Kertch depuis l'épuisement complet des ressources locales, devenait intenable. Mais Staline ne pensait qu'à attaquer. C'est seulement le 13 avril que les troupes furent autorisées à se mettre sur la défensive¹⁰.

Le 8 mai 1942, les formations de la 11^{ème} armée allemande passèrent à l'offensive, surprenant les troupes du front de Crimée. L'offensive principale des Allemands est tombée sur une division mal entraînée. L'aviation ennemie a paralysé le ravitaillement. L'approvisionnement des troupes du front de Crimée a été complètement perturbé. Le troisième jour, l'ennemi a coupé les voies de retraite principales des troupes. En 12 jours, le front s'est totalement effondré. Les pertes des troupes soviétiques se sont élevées à 176 566 personnes, 347 chars, 3476 canons et mortiers, et 400 avions. Selon les données allemandes, 170 000 soldats soviétiques, 258 véhicules blindés, plus de 100 canons et autres armes ont été capturés. Les Allemands n'ont quant à eux perdu que 7588 hommes.

La grande défaite des troupes soviétiques sur la péninsule de Kertch a mis les défenseurs de Sébastopol dans une position désespérée, l'ennemi ayant l'occasion de renforcer de manière significative le blocus de la ville. La garnison de la ville assiégée

¹⁰ *Ibid.*, p. 88.

a tenu contre la 11^{ème} armée allemande jusqu'à la fin de juin 1942. Le Haut commandement a finalement permis l'évacuation des troupes, mais il était trop tard. Seul le commandement a pu être évacué en avion ou en sous-marin, tandis que la troupe était laissée à la merci de l'ennemi. Des combats féroces ont encore eu lieu pendant une semaine après l'évacuation du commandement¹¹.

Dès le 4 juin 1942, le Haut commandement suprême faisait le bilan de la défaite du front de Crimée. Les raisons invoquées étaient les suivantes : la construction de la défense ne correspondait pas à la situation ; les troupes étaient plus offensives que défensives. La ligne de front ainsi que les positions d'Ak-Monaï étaient très mal conçues, et les lignes arrières totalement absentes. Le commandement n'a pas suffisamment préparé l'interaction des forces terrestres avec l'aviation. Une autre raison, selon le Haut commandement, était le mauvais commandement de L. Mekhlis, ainsi que le manque de discipline de D. Kozlov et L. Mekhlis, qui ne respectaient pas les ordres venant d'en-haut au sujet du retrait rapide des troupes jusqu'au mur Touretski¹².

Lors de la défense héroïque de Sébastopol, qui dura du 30 octobre 1941 au 4 juillet 1942, près de 156 000 défenseurs moururent.

Pendant près de deux ans, la péninsule de Crimée fut coupée de la Grande Terre et occupée par les troupes allemandes.

¹¹ *Ibid.*, p. 90.

¹² *Крым в Великой Отечественной войне 1941-1945*, op.cit., p. 39.

La Crimée occupée

Le 20 août 1941, un décret de A. Hitler concernant l'administration des territoires occupés permit la création du *Reichskommissariat Ukraine* (une unité administrative territoriale au sein du Troisième Reich), son dirigeant fut Erich Koch. Le *Reichskommissariat* regroupait une partie importante du territoire de l'Ukraine. La Crimée, dont la plus grande partie était occupée dès novembre 1941, fut complètement occupée à partir de mai et juillet 1942, après la chute de Kertch et de Sébastopol.

Les Criméens connurent la peur, le choc, la confusion car tout à coup, depuis le début de la guerre, ils étaient en face avec l'ennemi...

La violence devenait le moyen de pacification le plus utilisé dans les territoires occupés de l'URSS. L'arrivée des Allemands sur le territoire de la péninsule de Crimée s'est traduite par la terreur, le meurtre de civils, les réquisitions de nourriture, de vêtements, et de tous les biens de nécessité. En théorie, le droit d'exécution était accordé à tous les militaires allemands, car l'ordre d'Hitler signé le 13 mai 1941 par le chef d'état-major du commandement suprême, donnait toute responsabilité à l'égard des populations des zones capturées à l'Est aux soldats et aux officiers. Des forces spéciales ont également été créées, les Einsatzgruppen. Agissant à la suite de l'avancée des troupes, ils s'occupaient des réquisitions de matériels, des documents, et effectuaient des « actes » d'élimination de la population. En plus des détachements spéciaux à l'arrière des troupes, il y avait des détachements opérationnels et d'autres groupes chargés des mêmes tâches¹³.

¹³ Князьков А.С., « Оккупационный режим. Партизанское движение » in *Война и общество. 1941-1945*, op.cit., p.265.

Le 2 décembre 1941, plus de 7 000 civils dont la communauté Juive ont été tués dans le fossé antichar Baguerovski près de Kertch¹⁴.

Les opérations de terreur contre la population ont été menées non seulement au tout début, mais aussi pendant le « règne » des Allemands en Crimée. En fait, les personnes « enfermées » dans la Crimée occupée sont devenus les otages de la guerre. (Un témoignage confirme cette idée : « Les Allemands avaient peur des partisans, et pour traverser la forêt, ils ont fait de nous un « bouclier vivant », ils se déplaçaient avec nous, en queue de train » (Nariman Mamoutov))¹⁵.

Dans cette situation, la population civile a été obligée de subir non seulement pour ses propres actions, mais aussi pour les opérations des partisans soviétiques. Ainsi, le 19 juillet 1942, le correspondant spécial de « L'Etoile rouge », le major Slesarev, a rapporté : « Incapables de faire face au mouvement partisan en Crimée, les Allemands déchargent leur colère contre la population pacifique de la Crimée. Dans chaque ville coulent des fleuves de sang d'innocents citoyens soviétiques. L'autre jour, les fascistes ont tué 500 personnes à Simferopol. Les cadavres des exécutés ont été sortis de la ville et

¹⁴ Вигуляров А., *Евреи г. Керчи в XIX-XX вв.* <http://english.migdal.ru/book-chapter.php?chapid=3706>. Pendant ce temps, le Comité régional de Crimée en décembre 1941 a rapporté que « le fossé de Baguerovski, près de Kertch, est devenu une fosse commune pour 7 000 Tatars de Crimée, Ukrainiens et Juifs brutalement torturés et exécutés par les bourreaux ». (РГАСПИ, ф.17, оп.43, д.1043, л.1).

¹⁵ Extrait de la lettre de N. Mamoutov dans le livre : *Депортация крымских татар 1944 года: как это было*, Симферополь, 2004. A noter que dans la terminologie soviétique « partisan » désigne le maquisard ou le résistant. NdT.

rassemblés dans un fossé antichar, près du sovkhoze « Rose rouge ». A Neïzats les Allemands ont abattu 31 personnes, à Bechouï - 21, à Tchermalyk - 27 vieillards, femmes et enfants. Les autorités fascistes enragées commencèrent à recourir à des menaces inouïes. Ainsi, le commandant militaire de Karasoubazar a donné l'ordre il y a quelques jours de fusiller 200 civils pour le meurtre d'un officier, 100 civils pour blessures sur un officier, 100 pour le meurtre d'un soldat allemand et 50 pour blessures »¹⁶.

Il y avait une autre logique : plus les actions des partisans étaient efficaces, plus les civils les payaient cher.

La violence n'était pas la seule méthode utilisée par les occupants. Il serait plus correct de dire que la politique d'occupation des Allemands était une politique du « bâton et de la carotte ». Ce qui est tout à fait logique : la gestion de nouveaux territoires - les Allemands, on le sait, souhaitent rester en Crimée pour toujours - présupposait une politique flexible et la manipulation de la population. La recherche d'alliés parmi toutes les strates de la population et les groupes nationaux était l'une des composantes de cette stratégie.

Les organes des autorités d'occupation en Crimée étaient les autorités municipales, dont les fonctions comprenaient la gestion de l'administration et des départements du même gouvernement. L'administration de la ville de Simferopol était dirigée par Sevastianov, un ancien travailleur du Gorkomkhoz de Simferopol. Le contrôle de la campagne a été réalisé par les *starostes* (« anciens »). Une police fut créée pour surveiller les règlements internes et les éléments prosoviétiques¹⁷.

¹⁶ Article publié dans : ПГАСПИ, ф.69, оп.1, д.623, л.111-130.

¹⁷ Selon le rapport de renseignement du quartier général du mouvement des partisans, « la police dans les villages reçoit les

Si nous caractérisons le principe général des autorités d'occupation dans la construction d'une nouvelle vie, alors, apparemment, ce ne serait pas une erreur de considérer cela comme le rétablissement de l'ancien ordre pré-bolchevique. Ainsi, par exemple, la Crimée devint la province de Tauride, divisée en comtés par l'ancienne division pré-révolutionnaire ; l'enseignement dans les écoles fut mené selon des manuels pré-révolutionnaires, etc.

Dès le début de son approbation en Crimée, les autorités allemandes ont appliqué une politique de stratification marquée par le principe ethnique. Cette approche était tout à fait compréhensible - elle « travaillait » sur la division des peuples, afin de détruire l'unité de la société criméenne. « Diviser pour régner » - ce principe caractérise parfaitement la nature des régimes totalitaires, y compris le régime nazi.

Nous reviendrons ci-dessous sur ce sujet, mais nous notons que le destin de nombreux Turcs a été suivi par d'éminents représentants de l'émigration tels que Moustafa Tchokaï-oglou, Veli Kaïoum-khan et Ahmed-Zaki Validi, Jafar Seïdamet, Edige Moustafa Kirimal, Moustejib Oulkousal (les trois derniers étaient des activistes de l'émigration tatare de Crimée), qui ont entamé des négociations avec les dirigeants allemands, bien que certains d'entre eux n'aient pas du tout sympathisé avec les nazis. En outre, à l'automne 1941, le directeur de l'Académie militaire turque, Ali Fouad Erden, et le général à la retraite Khousnou Emir Erkilet ont visité l'Ukraine et la Crimée. Le second a publié en janvier 1942 ses essais sur ce voyage. Il est à noter que la traduction des essais est arrivée sur le bureau de Staline et fut conservée dans son fonds personnel

salaires de la communauté et jouit de tous les droits de membre de la communauté ». Les salaires dans les villages sont de 150 roubles, en ville 300-450 roubles. РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.623, л.122.

aux archives РГАСПИ avec des commentaires très désagréables pour Erkilet : Staline le considérait comme un « bâtard » et un « homme de main ».

Voici ce qu'écrit Erkilet à propos de la visite d'un camp de prisonniers de guerre soviétiques : « Un spectacle très intéressant, ce camp des prisonniers de guerre. Selon les instructions du haut-commandement allemand, on sépare les Turcs, les musulmans et les Ukrainiens des autres prisonniers de guerre transitant par Nikolaïev (Mykolaïv). Sur la base de cet ordre, on a rassemblé un groupe de 296 personnes capturées, composé de Turcs musulmans dont les Tatars de Crimée, les Caucasiens, les Tatars de la Volga et de l'Oural, des Turkmènes, des Kirghizes et des Kazakhs. Des conversations avec eux dans leurs langues et en turc m'ont laissé une profonde impression. Après avoir inspecté le camp de prisonniers des Turcs musulmans, nous avons visité un camp de prisonniers de guerre ukrainiens. Ceux-ci étaient systématiquement libérés par les Allemands et renvoyés dans leur patrie. Avant la libération, toutefois, le chef du camp les informe de l'importance de leur libération et de leur retour à la maison »¹⁸. C'est peut-être, à partir de ce moment, qu'il est possible de parler du début de la formation des légions orientales.

Le 23 novembre 1941 a été formé le premier Comité musulman de Simferopol (Crimée) par Djemil Abdourechidov, Ilmi Kermenchikli et Mekhmet Osmanov. Par leur participation personnelle ou par celles de leurs représentants à Evpatoria, Bakhtchisarai, Yalta, Alouchta, Karasoubazar, Sary Krym et Soudak, des réunions de la population tatare de Crimée ont été organisées, au cours desquelles des appels ont été lancés au

¹⁸ РГАСПИ, ф.558, оп.11, д.208, л.123-124.

commandement allemand pour la permission de créer des comités tatars dans leurs villes.

En janvier-mars 1942, des comités musulmans ont été formés dans toutes les villes de la Crimée (à l'exception de Sébastopol). Selon leur statut, les comités étaient subordonnés aux officiers de police de Crimée (les commandants de la police de sécurité et du SD) qui en validait le conseil et ses membres. La tâche principale des comités était de soutenir les intérêts de la Wehrmacht, de l'administration civile allemande et de la police allemande et de représenter les intérêts de la population tatare.

Malgré la nature accusatrice des publications contre les comités musulmans, interprétant les événements de la guerre à partir des positions anachroniques de l'historiographie stalinienne, il est évident qu'il y avait de nombreux aspects positifs dans leurs activités.

A en juger par les informations contenues dans « La Voix de Crimée », on peut conclure que les comités musulmans s'engageaient dans des questions liées à la vie de la communauté tatare de Crimée. Le journal a publié des informations sur le fait que les comités ont aidé à la construction de routes, mosquées, écoles ; étaient engagés dans l'organisation de fêtes musulmanes (Aïd el-Fitr – Orazi Baïram, Aïd al-Adha – Kourban Baïram). Évidemment, pour les Tatars de Crimée, ce corps de gouvernement national a parfois servi de défense. Un témoin a rappelé l'incident avec les habitants du village de Biïouk-Ozenbach, qui, ayant aidé des partisans, sont tombés en disgrâce et les dirigeants allemands les ont « condamnés » à des mesures répressives. Les représailles contre les villageois ont été évitées grâce à une pétition du Comité musulman.

Dès novembre 1941 à Simferopol, toute la population adulte était enregistrée. Dans la ville, les passeports de style soviétique étaient marqués d'un nouveau permis de séjour dans les postes de police. Ces enregistrements étaient également faits dans la campagne.

Se déplacer en ville ou vers les localités proches était autorisé de 6 heures à 20 heures, le contrôle en était confié aux organes de gestion politique. La punition pour tout contrevenant était d'être fusillé sur place. Le déplacement entre les villages était interdit, les certificats délivrés pour la sortie du village étaient strictement limités dans le temps¹⁹. Au fil du temps, les déplacements sont devenus plus difficile - le passage d'un point à un autre a été interdit. Dans le village, outre des *starostes* et des policiers, la responsabilité collective était instituée et organisée par groupes de cinq : pour cinq ménages, était nommé un responsable bénéficiant de la confiance des nazis dont les fonctions consistaient à contrôler régulièrement les résidents et à « capturer » les personnes non autorisées. Dans les environs, il n'était pas rare d'avoir des raids nocturnes et des patrouilles. Les gens étaient si intimidés qu'ils avaient peur de recevoir même leurs plus proches parents²⁰.

La vie urbaine comme rurale était très difficile. La population des villages n'avait pas de nourriture et ne pouvait compter que sur ses propres ressources. Lors de l'occupation allemande de la Crimée, le taux du rouble a été réduit de 10 fois. Dans les villes se développait un commerce privé avec des

¹⁹ РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.622, л.9.

²⁰ De la lettre du Commandant du Front nord-caucasien Boudienny et du membre du SKF Isakov à Staline (une copie de Ponomarenko). Государственный архив Автономной Республики Крым (далее ГААРК), ф.П-1, оп.1, д.2144-а, л.46.

magasins dépôt-vente et des étals de particuliers. Parallèlement, l'administration de la ville ouvrait ses épiceries, où le pain était rationné par des cartes²¹. La spéculation florissait.

Dans les villes, 23 écoles élémentaires russes mais aussi ukrainiennes et tatares ont été ouvertes, ainsi que plusieurs cours d'allemand. L'éducation dans les écoles russes a été menée selon des manuels prérévolutionnaires, avec étude obligatoire de l'allemand. Les instituts et les écoles techniques ne fonctionnaient pas, mais les écoles d'artisanat et de commerce étaient ouvertes.

A Simferopol existait un théâtre de ville où se produisaient à tour de rôle des troupes ukrainiennes, russes et tatares. Dans les cinémas des films allemands étaient diffusés en traduction russe. Le musée de Chersonèse a été partiellement restauré, et les expositions « Culture tatare et art : coutumes et mœurs », « Art karaïte » furent ouvertes. A Simferopol fonctionnait une bibliothèque²².

Les Tatars de Crimée ont été accusés de loyauté et d'une disposition particulière envers les autorités d'occupation allemandes, sans preuves et collectivement, à la fois par les dirigeants partisans et les autorités allemandes. Probablement, les deux parties avaient des raisons de le penser, bien que, cependant, cela puisse difficilement être considéré comme juste par rapport à « tous les Tatars de Crimée » (ces généralisations apparaissaient à la fois dans les documents des partisans et du début de l'occupation allemande).

La rationalisation de la conscience nationale, qui plus est rétrospectivement, est d'une extrême difficulté et il est

²¹ РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.741, л.39об.

²² РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.741, л.39об.

probablement impossible de la penser avec un grand degré de précision. Néanmoins, nous essaierons de présenter quelques réflexions à ce sujet concernant la communauté tatare de Crimée pendant la période d'occupation.

Il est tout à fait évident que la communauté tatare de Crimée n'était pas idéologiquement homogène à l'époque. C'est pourquoi, à notre avis, il est nécessaire de différencier les catégories suivantes :

1) La partie de l'élite nationale (y compris issue de l'émigration), dont les croyances se sont formées pendant l'effondrement de l'Empire russe sous l'influence des idées de la renaissance nationale tatare de Crimée (avec un certain degré de conventionnalisme cette génération peut être appelée « les enfants du premier Kouroultai », ils sont nommés dans le discours officiel soviétique comme « millifirkovtsi », « nationalistes tatars bourgeois », etc.) ;

2) la majorité de la population tatare de Crimée ;

3) la couche communiste, assez importante parmi les Tatars de Crimée au moment de la guerre.

Voyons comment les choses se passaient dans le cadre de ces strates.

Beaucoup de ceux qui appartiennent au premier groupe ont associé l'arrivée des Allemands à l'espoir de la renaissance de l'État national et des institutions nationales - ce qui n'a pas eu lieu suite à l'établissement du pouvoir soviétique en Crimée. Bien sûr, il n'est pas question de parler de sympathie pour Staline et le socialisme incarné par lui.

L'élite du parti communiste avait une vision totalement opposée. Nous pensons que les communistes tatars de Crimée n'étaient pas différents de leurs camarades de parti d'autres nationalités et qu'ils étaient également dévoués à la cause de

Lénine-Staline. (Bien que les convictions de beaucoup de communistes tatars de Crimée aient subi une révision profonde un peu plus tard lors de la déportation du peuple tatar de Crimée de 1944, perçue par tous sans exception comme une catastrophe nationale, comme nous le verrons dans les sections suivantes).

Quant à la majorité des Tatars de Crimée, leur « idéologie » était largement déterminée par le problème de la survie, fondamental dans la Crimée occupée. Ce que l'on appelle la loyauté envers les envahisseurs n'était, à notre sens, qu'une peur, surtout si l'on tient compte du fait qu'à partir du milieu de 1942, la politique protectrice envers les Tatars de Crimée décrétée par les autorités allemandes cessa progressivement (La grande question était surtout : a-t-elle été ressentie en général par la population tatare de Crimée?).

Pour résumer ce chapitre, il faut dire que le régime d'occupation allemande a mis à jour l'importance des contradictions internes et les problèmes dans diverses régions de l'URSS (y compris en Crimée). Pendant ce temps, ces problèmes n'étaient ni encouragés ni étouffés, mais en réalité, ils étaient en grande partie le résultat de la politique nationale de Staline dans la période d'avant-guerre.

Le mouvement des partisans en Crimée

Le mouvement des partisans en Crimée est né dans des conditions dramatiques avec la non-préparation générale à la guerre et les premières défaites de l'automne 1941 sur le « front criméen ».

Le 23 octobre 1941, conformément à la décision de la Commission de défense d'Etat du Comité régional de Crimée du PCP(b), il fut décidé d'établir des comités de défense dans les

villes de Simferopol, Sébastopol et Kertch. Le commandement du mouvement partisan a été approuvé (commandant A. Mokrousov, commissaire S. Martynov)²³.

L'histoire de l'action partisane en Crimée doit être divisée en trois périodes :

- 1) octobre 1941 – juillet 1942 : un début dramatique ;
- 2) août 1942 – octobre 1942 : la crise du mouvement ;
- 3) novembre 1942 – mai 1944 : la stabilisation et le début d'actions plus importantes.

L'action partisane en Crimée était fondée sur 5 zones.

La 1^{ère} zone comptait 4 groupes de 460 personnes : les districts de Kirov, Starokrymsky, Théodosie et Soudak.

La 2^{ème} zone, située à la frontière d'Artalakh-Kapsikhor et du chemin de fer Simferopol-Théodosie, comprenait 11 détachements totalisant 1180 personnes et un peloton de commandant de 11 personnes.

Dans la composition de la 3^{ème} zone (comprise entre à l'Est la route d'Alouchta et à l'Ouest - Mangoup-Gourzouf) se trouvaient 7 détachements pour une force totale de 1120 personnes et un groupe de renseignement du quartier général d'environ 40-60 personnes.

La 4^{ème} zone, de Gourzouf à la route (près de Ko), comprenait 720 hommes.

La 5^{ème} zone, composée de deux détachements (Sébastopol et Balaklava), comptait au total 530 personnes²⁴.

²³ Кондранов И., « Хроника событий ». Книга памяти Автономной Республики Крым. Vol. 8, p. 119.

²⁴ Extrait du rapport de A. Mokrousov lors d'une réunion des secrétaires du Comité régional de Crimée du PCP(b) du 12.07.1942. РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.618, л.1.

Les débuts étaient difficiles. Beaucoup de ceux qui étaient enrôlés dans les détachements ne se sont pas présentés - l'approche formelle pour déterminer la composition des détachements partisans affectait les gens, dont la plupart n'étaient pas formés aux affaires militaires.

La lutte des partisans de Crimée se déroulait dans des conditions extrêmement difficiles. Pour le développement du mouvement de résistance, seule une région montagneuse relativement petite, criblée de nombreux chemins et routes, pouvait convenir : c'est là que les principales forces partisans étaient déployées. Elle fournissait une couverture faible pour les partisans, limitait leur manœuvrabilité, permettait à l'ennemi d'encercler et de traverser certaines zones et d'en bloquer d'autres, coupant le lien des vengeurs forestiers avec la population et les privant de la possibilité de recevoir de la nourriture.

Des erreurs graves ont été commises lors de la création de bases partisanses. Les camps de ravitaillement des détachements ont été créés sur les lieux des combats futurs. Le principe même du secret a été brisé, les voitures s'arrêtaient directement à la base des camps et étaient déchargées devant des témoins. Par conséquent, dans les premières semaines les camps ont été trouvés par l'occupant qui les a démantelés, d'autres ont été pillés par les résidents locaux. Il convient de noter que les résidents des villages voisins ont pris part aux pillages, indépendamment de leur nationalité. Quelles que soient les évaluations ultérieures de ces actions de la part de la population civile, il est évident que les gens eux-mêmes ne voyaient rien de répréhensible dans leur comportement - les camps étaient découverts, ils tombaient entre les mains des Allemands ou étaient pillés. Ainsi, dès le début des hostilités, certains détachements ont perdu des camps de ravitaillement de nourriture et de médicaments. Les partisans ont commencé

à souffrir de faim. La situation était critique, les gens n'avaient rien pour se nourrir.

Alors que de nombreux camps étaient pillés, le commandement de Crimée n'a même pas pris la peine de sauvegarder la nourriture restante, et donc de la distribuer raisonnablement. Le chef adjoint du département spécial du siège de la direction générale, le lieutenant de la sécurité d'État Popov, l'a indiqué dans son rapport, « quand au quartier général on préparait des plats abondants, les soldats des détachements recevaient 2 galettes chacun »²⁵.

Cependant, du 31 octobre 1941 au 12 février 1942, ni le commandant du mouvement partisan Mokrousov ni le commissaire Martynov ne visitèrent les détachements des zones 3, 4, 5. Les liens entre les détachements étaient également faibles. Comme le résume Popov : « Les partisans n'ont pas mené d'opérations actives en novembre-décembre 1941, de nombreux dirigeants de premier plan étaient cantonnés dans les bois et buvaient... Même au quartier général la plupart des décisions importantes étaient prises en état d'ivresse »²⁶.

En décembre 1941, lorsque les troupes germano-roumaines lancèrent une attaque massive, tous les ravitaillements tombèrent entre les mains des envahisseurs et le quartier général des partisans se retrouva sans nourriture.

Le président du gouvernement de Crimée d'avril 1942 à mai 1944, I. Seïfoulaev déclare : « En même temps, le

²⁵ Le rapport de Popov se trouve dans le document "Информационная сводка №21 от 6 июня 1942 г отделения по работе среди частей РККА и партизанских отрядов, действующих в тылу противника". РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.621, л.24-42.

²⁶ *Ibid.*, л.34.

commandant du mouvement partisan Mokrousov, au lieu d'organiser un travail d'explication et d'implication de la population dans des détachements partisans et d'établir de bonnes relations avec la population, a donné comme ordre aux commandants des détachements : « Obtenez de la nourriture sur place », c'est-à-dire dans les villages tatars environnants. Une partie des partisans n'a pas pris le temps de demander la nourriture aux paysans, ils prenaient directement le pain, les légumes, le bétail, et même la volaille. Par leurs actions, les dirigeants du mouvement partisan (Mokrousov, Martynov) ont monté une partie importante de la population locale contre les partisans... Le commandant des détachements Mokrousov et le commissaire Martynov, pour se protéger d'une punition imminente pour les pillages dans les villages tatars et le mauvais commandement du mouvement partisan en Crimée, commencèrent à envoyer des télégrammes à Moscou pour dire que les Tatars de Crimée étaient des traîtres et des lâches »²⁷.

C'est ainsi, que l'attitude hostile des partisans vis-à-vis des habitants locaux a été très efficacement utilisée par les Nazis. Tandis que les partisans traitaient la population civile sans ménagement, les Allemands, en opposition, appliquaient des principes complètement différents, espérant gagner la confiance de la population locale de la péninsule dans les zones où se trouvaient les partisans. Selon l'ordre du commandant de la 11^{ème} Armée E. Manstein du 29 novembre 1941 : « Il est nécessaire d'empêcher toute action injustifiée envers les civils. Il convient surtout d'avoir un comportement correct envers les femmes. Il est nécessaire de respecter en permanence les traditions familiales des Tatars et des musulmans ainsi que leur religion. Je demande également le strict respect des biens

²⁷ Сейфулаев И., « Выселение крымскотатарского народа на основе огульных обвинений », *Голос Крыма*, №32. 6.08. 1999, p.5.

personnels, la sécurité du bétail et des réserves alimentaires des résidents ruraux»²⁸. Grâce à cette attitude, les nazis réussirent à former dans certains villages des détachements d'auto-défense, pour se défendre contre les « raids » des partisans.

La question de la relation entre la population des territoires occupés et les partisans est restée pendant de nombreuses années l'un des thèmes « délicats » de l'historiographie soviétique. Pourtant, comme le prouvent non seulement les souvenirs des témoins oculaires, mais aussi la documentation officielle des sièges des mouvements partisans, ces relations étaient loin d'être sans nuages, et ce dans presque toutes les régions. Dans une large mesure, cela était dû à l'attitude à l'égard de la population occupée, définie par le commandement.

Le 24 juillet 1942, dans de nouvelles conditions militaires - la pleine occupation de la Crimée - le représentant du mouvement partisan au quartier général du haut commandement suprême P. Ponomarenko, le membre du bureau central V. Serguïenko et le secrétaire du Comité régional de Crimée V. Boulatov ont approuvé le « Plan du mouvement de guérilla concernant les activités de combat et le déploiement de nouveaux détachements partisans en Crimée ».

Il a été déclaré que « abandonnés par l'Armée rouge et la flotte, la péninsule de Kertch et la ville de Sébastopol donnent à l'ennemi la possibilité de diriger les unités libérées vers d'autres secteurs du front ». Il a également été dit qu'il y avait

²⁸ Германские документы о борьбе с крымскими партизанами в 1941-1942 гг. // Les documents des archives militaires de Potsdam ont été identifiés, sélectionnés et traduits par G.A. Litvin. Ils se trouvent sur le site "Москва-Крым" <http://www.moscow-crimea.ru/history/20vek/partizanes.html>

une opération de « séduction des Allemands envers une partie de la population locale - les Tatars de Crimée, mais la majorité de la population était hostile aux Allemands ». Selon le document, en juillet 1942, il y avait 22 détachements des partisans en Crimée (principalement dans les régions du Sud et de l'Est de la Crimée), et il était nécessaire de déployer des groupes dans les districts du Nord (Djankoï, Krasnoperekopsk, Lénine, etc.).

Les tâches communes ont été précisées : le renforcement des activités des détachements des partisans sur les communications et la désorganisation des lignes arrières de l'ennemi, en particulier sur le chemin de fer Sébastopol-Simferopol-Djankoï ; l'expansion du réseau des détachements partisans et des groupes subversifs ; le renforcement du lien entre les organisations partisans clandestines et les détachements partisans en assurant leur travail conjoint au sein de la population locale.

Le principe général du travail des partisans a été formulé : « faire tout ce qui perturbe l'ennemi à l'arrière et tient éloigné du front le maximum de troupes »²⁹.

Ainsi, diverses raisons négatives et circonstances défavorables ont causé l'échec de la première étape du mouvement partisan en Crimée, son développement difficile et ont déterminé la situation dans les mois suivants.

En novembre 1942, une résolution très remarquable du Comité régional de Crimée du PCP(b) « Sur les erreurs commises dans l'évaluation du comportement des Tatars de Crimée envers les partisans, sur les mesures à prendre pour éliminer ces erreurs et renforcer le travail parmi les Tatars » a

²⁹ РГАСПИ. ф.69, оп.1, д.618, л.6.

été adoptée (18.11.1942). Dans les faits, il s'agissait de la réhabilitation du peuple tatar de Crimée, accusé par les anciens dirigeants des partisans, Mokrousov et Martynov, de trahison.

Arrêtons-nous sur ce document plus en détail.

Dans son préambule, il était indiqué qu'« une analyse des faits, des rapports des commandants et des commissaires des détachements partisans sur place, indique que les allégations d'hostilité présumée de la majorité de la population tatare de Crimée envers les partisans et sa loyauté à l'égard de l'ennemi ne sont pas fondées et sont politiquement nuisibles ». Il a été reconnu que des actions répréhensibles avaient été commises envers la population locale, et que le conflit entre la population et les partisans était en grande partie une conséquence de l'attitude des « groupes partisans isolés envers les civils » : « Par exemple, le groupe de T. Zinchenko a saisi les ressources des civils en passant sur leur chemin. Dans le village de Kouch, un groupe de partisans de l'ancien 4^{ème} district, ivres, s'est attaqué aux civils, sans faire la distinction. Le pillage des bases de ravitaillement par les fascistes a été considéré comme un pillage effectué par la population locale et tout citoyen trouvé dans la forêt était abattu ».

Le Bureau du Comité régional de Crimée a déclaré que « du fait de l'approvisionnement insuffisant en vivres par le Front du Caucase du Nord, les partisans étaient affamés pendant des mois et forcés de voler le bétail, les pommes de terre, le maïs, etc., ce qui a aggravé les relations entre les partisans et la population ». Le document cite les faits d'assistance et de sympathie des Tatars de Crimée envers les partisans (« Toute une série de villages dans les régions montagneuses de la Crimée ont activement aidé les partisans (Koktyach, Tchermalyk, Aïlanma, Bechouï, Aïserez, Chakh-Mourza, etc.) et les débarquements arrivant à Soudak en janvier 1942 furent

entièrement approvisionnés par les villages tatars environnants »).

Le Bureau du Comité régional de Crimée du PCP(b) a déclaré qu'il fallait :

« 1. Condamner comme fausse et politiquement nuisible la rumeur de l'attitude hostile de la majorité des Tatars de Crimée envers les partisans et expliquer que les Tatars de Crimée sont dans leur majorité aussi hostiles aux occupants germano-roumains que tous les travailleurs de Crimée.

2. Demander au Commandement du Front du Caucase du Nord et à la Flotte de la Mer Noire de saisir et de transférer à la disposition du PC(b) de Crimée un groupe de communistes de la section politique composée des Tatars de Crimée, mis à l'épreuve dans les batailles pour la patrie, de les envoyer à des détachements partisans pour un travail à l'arrière.

3. Obliger les éditeurs de journaux « Krasnyï Krym » et « Kyzyl Krym » à diriger le contenu principal de la propagande pour exposer la démagogie fasciste contre la population tatare, leurs avances aux sentiments nationaux et religieux, pour montrer que le nazisme apporte aux Tatars des catastrophes graves, la faim, l'injustice, l'humiliation, dénoncer systématiquement les traîtres au peuple tatar, de faire connaître dans la presse la lutte héroïque des peuples de l'URSS contre l'ennemi nazi, et instiller la confiance dans une victoire rapide de l'Armée rouge et l'expulsion des envahisseurs fascistes allemands du sol soviétique.

4. Ordonner au mouvement partisan en Crimée d'exterminer systématiquement les mercenaires fascistes, les traîtres au peuple tatar, pour mobiliser la population. Établir un lien régulier avec les villages tatars, expliquer à la

population le sens des événements qui se déroulent, l'entraîner dans une lutte active contre les envahisseurs nazis »³⁰.

En juillet 1943, l'ancien chef du mouvement de guérilla de Crimée, A. Mokrousov, tenta de contester cette décision, mais en réponse à sa déclaration, le Comité régional réaffirma que la résolution « sur la question tatare est absolument correcte et qu'aucun changement exigé par le camarade Mokrousov, ne sera suivi ». Après cela, Mokrousov « a reconnu ses erreurs » et a retiré sa demande.

Il convient de noter qu'après les décisions adoptées, des représentants des chefs du parti tatars de Crimée sont apparus dans la nouvelle direction du mouvement partisan, alors qu'ils étaient initialement absents et, comme cela a été officiellement reconnu, cela est devenu l'une des raisons des échecs des premiers mois du mouvement (« aucun des chefs n'a pris en compte le fait que la population indigène de la Crimée sont les Tatars, et par conséquent il était nécessaire qu'il y ait dans les forêts des figures d'autorité tatars pour la communication constante et le travail avec la population civile tatare », écrit le colonel Lobov dans un des rapports au centre).

Selon les « informations sur l'état du mouvement partisan de Crimée pour la période du 15 novembre 1941 au 15-20 novembre 1942 », conservé dans le fonds personnel de P. Ponomarenko, les « envoyés à la forêt » étaient Refat Moustafaev, troisième secrétaire du PC (b) criméen, et un groupe de travailleurs tatars, dont 6 étaient déjà installés dans les villages tatars (parmi eux - le commissaire pour les affaires politiques Nafe Belialov, président de la Cour suprême de la RSSA de Crimée, Moustafa Selimov, secrétaire du comité du parti du district de Yalta et d'autres).

³⁰ РГАСПИ, ф.625, оп. 1, д.12, л.251-252.

En se basant sur de nombreux documents officiels, il ressort que la « question tatare » a été discutée lors de diverses réunions à la direction du pays.

Ismail Seïfoulaev se souvient : « Dans la seconde moitié de 1942 et au début de 1943, j'ai rencontré Malenkov, Kalinine, Andreev, Jdanov, Kossyguine, Mikoïan, Ponomarev, ainsi qu'un certain nombre de hauts responsables militaires. J'ai fait mon rapport sur l'état du mouvement partisan, l'assistance nécessaire aux vengeurs du peuple qui ont subi un dur hiver et qui ont perdu un nombre important de leurs frères d'armes. Simultanément, le secrétaire du comité régional et le chef d'état-major du mouvement des partisans en Crimée, V.S. Boulatov, a écrit plusieurs mémorandums au Comité central. Tout le monde nous écoutait attentivement, mais l'inquiétude soulevée par Mokrousov troublait et alarmait les dirigeants. Personne n'a entrepris de défendre ou de réfuter les accusations portées contre notre peuple. La question était trop sérieuse, personne ne voulait prendre de risque. Tout le monde savait que c'était au-delà de leur compétence que de telles questions seraient traitées personnellement par Staline... En mars 1943, Malenkov nous a reçus, Menbariev³¹ et moi »³².

Pendant ce temps, le mouvement partisan en Crimée, malgré les changements d'organisation et de personnel et une certaine stabilisation, a continué à la mi-1943 à connaître de graves difficultés. En avril 1943, les dirigeants de la Crimée V. Boulatov, A. Menbariev et I. Seïfoulaev ont signalé dans une lettre à Staline que des conditions favorables permettaient l'expansion du mouvement partisan en Crimée, en particulier, des organisations clandestines ont été établies à Sébastopol,

³¹ Président du Présidium du Conseil suprême de la RSSA de Crimée.

³² Сейфулаев И., « Выселение крымскотатарского народа на основе огульных обвинений », *Голос Крыма*, 6.09.1999, N°32, p.5.

Kertch, Théodosie et dans un certain nombre d'autres groupes patriotiques, on constate un afflux de personnes dans des détachements partisans, mais qu'elles ne pouvaient pas être acceptés, parce qu'il n'y a aucune « perspective d'aider en apportant des munitions et de la nourriture ». « Compte tenu de renforcement de la terreur, la mobilisation totale de la population pour les travaux en Allemagne et l'augmentation des tendances antiallemandes », le gouvernement de Crimée a demandé deux avions pour un travail permanent, car « l'aide ponctuelle reçue du front et de la flotte de la mer Noire ne suffit pas », et que en raison du manque d'avions, en l'espace de 6-7 mois nous avons perdu près de 500 des meilleurs partisans à cause de la faim »³³.

A l'automne 1943, à la suite de l'attaque de l'Armée rouge sur le bas Dniepr, la 17^{ème} armée allemande, basée sur la péninsule, s'est retrouvée coupée des forces principales. Les commandants des forces armées présentes en Ukraine et le chef de l'état-major de la Wehrmacht ont suggéré à Hitler de quitter la Crimée et de se replier sur des positions plus défensives en Ukraine de la rive droite. Le Führer a rejeté ces propositions, estimant que l'abandon de la Crimée signifierait un recul de l'Allemagne pour la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie, que le maintien de la Crimée était l'un des facteurs importants de la stabilité de l'aile sud du front de l'Est et du maintien des alliés dans les Balkans. Cependant, il devint de plus en plus difficile pour les troupes allemandes de se maintenir en Crimée.

Le 10 novembre 1943, dans une lettre du commandant du front du Caucase du Nord, I. Petrov et du membre du Conseil militaire du front du Nord Caucase, Baïoukov, le chef du

³³ РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.437, л.1-2.

quartier général du mouvement partisan Crimée, Boulatov, a été chargé des tâches suivantes pour les partisans en Crimée : phrase bancaire... passer immédiatement à l'action active ; mener des raids sur les sections de route : Karasoubazar-Théodosie, Simferopol, Zouïa, Karasoubazar ; Simferopol-Alouchta ; Bakhtchisarai-Simferopol ; « Pour élargir la collecte de renseignements de manière plus large, en vérifiant par la capture de prisonniers, et informer systématiquement et correctement la population sur la situation au front ».

Au fur et à mesure que leurs positions s'affaiblissaient, les Allemands intensifiaient la terreur contre la population civile et évacuaient à la hâte la population et les biens.

Selon le Commandement central des partisans, les Allemands ont fusillé 600 prisonniers dans le sovkhoze « Krasny » les 26 et 28 septembre 1943³⁴. La même source en octobre 1943 a signalé l'évacuation de tous les biens de Kertch et de la péninsule de Kertch, y compris le mobilier. Les institutions ont été évacuées à Mykolaïv, les usines sabotées. Environ 1 500 personnes ayant refusé d'être évacuées ont également été abattues. Beaucoup de bâtiments importants ont été minés³⁵.

Les 24 et 25 novembre 1943, après un bombardement intensif au mortier, les Allemands incendièrent le village de Biïa-Sala en force, emmenèrent une partie de la population et partirent. Le reste de la population reçut l'ordre de se présenter à la *Kommandantur* de Bakhtchisarai³⁶.

³⁴ РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.710, л. л.48.

³⁵ РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.710, л. 81.

³⁶ РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.437, л.32.

À la fin de 1943, un changement évident en faveur des troupes soviétiques était imminent dans la lutte pour la Crimée.

Selon V. Boulatov, au 14 décembre 1943, il y avait 6 brigades de 29 détachements, ainsi que le quartier général central du groupe opérationnel. Ils comptabilisaient 3 557 personnes (2100 Russes, 406 Tatars, 331 Ukrainiens, 23 Bélarussiens, et 697 d'autres nationalités). Par la suite, le nombre de détachements partisans n'a fait qu'augmenter³⁷ et au cours de l'offensive du printemps 1944, ils ont participé aux côtés des troupes soviétiques à la libération de la Crimée.

La libération de la Crimée. Le problème de la collaboration

À la mi-décembre 1943, la guerre en Crimée est entrée dans sa phase finale.

Ces dernières années, dans le cadre de l'étude du problème de la collaboration, les chercheurs se sont tournés à plusieurs reprises vers le sujet des « unités de traîtres » de la Wehrmacht. Je pense qu'il faut insister sur ce sujet, en abordant un aspect auquel peu d'attention est accordée : sa « dimension humaine ». Certes, il est difficile d'être d'accord avec ceux dont l'approche du problème le plus compliqué et le plus douloureux de la collaboration dans la Grande Guerre Patriotique se borne à compter sans passion le nombre de formations militaires de représentants de certaines nationalités qui ont servi « de l'autre côté ». À notre avis, ce n'est pas du tout le cas lorsque la précision statistique peut servir de critère de vérité historique.

³⁷ РГАСПИ, ф.69, оп.1, д.437, л.35.

Alors, qui sont ces gens qui se trouvaient « de l'autre côté des barricades » : des victimes de circonstances tragiques ou des criminels de guerre ? Il n'y a pas de réponses claires à cette question dans l'historiographie post-soviétique et, je pense qu'elles ne sont guère possibles en principe. Il convient de dire cependant que les interprétations de ces documents sont parfois moins vindicatives que celles de certains historiens modernes.

Voici un extrait d'un document conservé dans le fonds personnel du chef du mouvement partisan P. Ponomarenko - une lettre du quartier général du mouvement partisan de Crimée, où se trouvent, entre autres, des informations sur les fameux « bataillons tatars » : « Les Tatars de Crimée, comme le reste de la population de la Crimée [...] sabotent toutes les activités des Allemands [...] On peut citer un certain nombre d'actions des Tatars sur les arrières allemandes : a) dans l'une des organisations clandestines de la ville de Simferopol, l'intelligentsia tatare fait un excellent travail, b) un groupe de patriotes soviétiques travaillant à l'hôpital fournit des médicaments aux partisans, c) dans deux bataillons de volontaires, des groupes de patriotes soviétiques ont été mis en place, et font un excellent travail de destruction de ces bataillons, d) le commandant du détachement de volontaires qui gardait le camp de prisonniers de guerre de Djankoï, où il y a beaucoup de partisans ukrainiens et de prisonniers soviétiques, Saranaev Moustafa a aidé 7 personnes à s'échapper du camp, e) le commandant du 154^{ème} bataillon de volontaires, Kerimov Abdoullah, a été arrêté pour manque de fiabilité, f) dans le 147^{ème} bataillon, 76 personnes ont été arrêtées et fusillées en tant qu'éléments pro-soviétiques, g) dans le village Otar dans le district de Bakhtchisarai, une organisation clandestine est active, h) des groupes clandestins sont actifs dans les villages de Kazantip, Nasyr, etc. On peut

donner de nombreux exemples de lutte active des Tatars contre les envahisseurs »³⁸.

Bien sûr, notre raisonnement ne doit pas être interprété comme une tentative de justifier ceux qui ont participé aux opérations punitives contre des civils, ce qui ne peut pas être pardonné (beaucoup d'entre eux ont cependant déjà punis pendant la guerre et dans les années suivantes). Et pourtant nous affirmons qu'une partie significative de ceux qui ont servi dans ces formations de la Wehrmacht ne l'a pas fait volontairement, mais suite à une situation sans alternative et sans espoir, et pour cette raison ces personnes devraient être considérées avant tout comme victimes de la guerre.

Le 6 février 1944 le maréchal A. Vasilevski présenta à Staline ces considérations pour la préparation et la conduite de l'opération de Crimée. Dans sa forme finale, l'opération avait pour but d'attaquer simultanément avec les forces du 4^{ème} Front ukrainien par Perekop et le Sivach, tandis que la force côtière autonome établissait une tête de pont à Kertch, puis marchait en direction de Simferopol et Sébastopol, avec l'appui de la flotte de la mer Noire, de l'aviation et des partisans afin d'encercler la 17^{ème} armée et d'empêcher son évacuation par la mer. La traversée des troupes à travers le Sivach donna lieu à l'une des préparations les plus compliquées de la guerre.

Le 8 avril, les troupes du 4^{ème} Front ukrainien commencèrent à prendre d'assaut les puissantes fortifications des Allemands. Cet assaut a été précédé d'un barrage d'artillerie de deux jours sur l'Isthme de Perekop. En concentrant l'artillerie lourde à cet endroit précis, le

³⁸ РГАСПИ, ф. 625, оп. 1, д.12, л.88 об.

commandement soviétique a essayé de donner à l'ennemi l'impression que le coup principal serait porté à cet endroit³⁹.

Dans la soirée du 11 avril 1944, Moscou a salué par un feu d'artifice les troupes du 4^{ème} Front ukrainien, qui ont percé les défenses de l'ennemi à Perekop, dans le Sivach et pris Djankoi. Au cours du 12 avril, le 4^{ème} Front ukrainien a libéré 314 villages. Les attaques se sont ensuite portées sur les positions d'Ishoun à l'est du golfe de Karkinit, celles d'Ak-Monaï à la base des flèches d'Arabat et les positions de Biïouk-Onlar au centre de la Crimée.

Le 13 avril, Simferopol, Evpatoria et Théodosie furent libérées ; suivies les 14 et 15 avril par Bakhtchisarai, Soudak et Alouchta. Le 15 avril, les unités mobiles de la 51^{ème} armée atteignirent les défenses extérieures de Sébastopol, dernier espoir de l'ennemi, qui avait fortement renforcé la zone. Il s'ensuivit un mouvement rapide des troupes soviétiques dans toutes les directions dans le sud de la péninsule.

Lors de la retraite, les Nazis ont brûlé ou fait sauter tout ce qu'ils pouvaient. De nombreux palais du littoral sud de la Crimée furent particulièrement touchés. Le 14 avril, le 4^{ème} Front ukrainien avait capturé près de 20 000 prisonniers. Dans la matinée du 10 mai 1944 arriva un ordre du commandement suprême : « Au Maréchal de l'Union soviétique Vasilevski. Au général d'armée Tolboukhine. Les unités du 4^{ème} Front ukrainien, soutenues par des frappes aériennes et d'artillerie massives, ont percé après trois jours de combat la défense allemande puissamment fortifiée, constituée de trois bandes de structures défensives en béton armé, et ont pris d'assaut la

³⁹ Елисеев В.Т., Михалев С.Н. « Освобождение Правобережной Украины и Крыма », *Великая Отечественная война 1941-1945*, op.cit., Livre 3, p.49.

forteresse et la base navale la plus importante de la mer Noire : la ville de Sébastopol. Ainsi, le dernier foyer de la résistance allemande en Crimée a été éliminé, et la Crimée est complètement débarrassée des envahisseurs fascistes allemands ».

L'opération de Crimée lancée par l'Armée rouge a duré 35 jours et s'est terminée le 12 mai 1944 avec la défaite de la 17^{ème} armée allemande, forte de 200 000 hommes. Tout son matériel de combat et ses équipements tombèrent entre les mains des troupes soviétiques⁴⁰.

⁴⁰ Voir Василевский А.М., *Дело всей жизни*, 2 volumes. Le livre est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://militera.lib.ru/memo/russian/vasilevsky/22.html>

Chapitre II

« On les a chassés sans jugement ni droit... »

La déportation des Tatars de Crimée : préparation, causes et fondement juridique

Parallèlement à la libération de l'occupation nazie, la Crimée subissait le « nettoyage » de ses ennemis internes : la population, sous occupation depuis plus de deux ans, était hautement soupçonnée par les tchékistes. L'identification des éléments « non fiables » sur le territoire de la Crimée, ainsi que dans d'autres territoires libérés, a été effectuée par les employés du SMERCh - le département principal de contre-espionnage, ainsi que par le NKVD.

Au cours des « mesures pour nettoyer la Crimée des éléments antisoviétiques », des criminels ont bien sûr été trouvés, comme en témoignent les rapports du Commissaire du Peuple aux Affaires Intérieures, Lavrenti Beria, à Joseph Staline. Ainsi, selon les rapports de L. Beria du 1^{er} mai 1944, au nom de J. Staline, V. Molotov, G. Malenkov, lors du « filtrage », 4206 personnes de "l'élément antisoviétique ont été arrêtées, dont 430 espions découverts... 5115 personnes ont été arrêtées, dont 55 agents des services de renseignement et de contre-espionnage allemands, 266 traîtres et déserteurs, 363 complices et sbires de l'ennemi ».

Les résidents de la Crimée qui, d'une manière ou d'une autre, ont coopéré avec les autorités d'occupation, n'ont pas échappé à ce « filtrage ». 49 personnes, membres du Comité Musulman, du « Parti du peuple russe authentique » créé par le « commandement allemand », des succursales de l'« Union

nationale-ouvrière de la nouvelle génération russe » ou du « Comité ukrainien allemand », furent arrêtées¹.

Pendant ce temps, la population de Crimée a joyeusement accueilli les soldats de l'Armée rouge. Selon les informations du Comité du district de Yalta, au début du mois de mai 1944, « ...des rassemblements et des rencontres avec beaucoup d'enthousiasme ont eu lieu dans les villes d'Aloupka, de Deguermenkoï et de Partenit avec les compatriotes illustres, les Héros de l'Union soviétique Amet-Khan Soultan, originaire d'Aloupka, et Teifouk Abdoullah, originaire de Partenit. Ces rencontres ont été transformées en manifestations éclatantes de l'amour passionné du peuple soviétique pour la patrie, pour l'Armée rouge, et pour le bien-aimé Staline... »².

Les Tatars de Crimée, qui avaient accueilli avec enthousiasme leurs compatriotes héros, ne savaient pas encore que le 10 mai 1944, L. Beria avait présenté un projet de décision du Comité d'Etat de Défense (GKO) à Staline pour expulser tous les Tatars du territoire de la Crimée (« tenant compte des actions de trahison perpétrées par les Tatars de Crimée contre le peuple soviétique et ne souhaitant plus la présence des Tatars de Crimée aux frontières de l'Union soviétique »).

La résolution du GKO n°5859cc « Sur les Tatars de Crimée » datée du 11 mai 1944, signée par Staline, est devenue fatale pour l'ensemble du peuple³. La résolution portait contre « de

¹ ГАРФ, ф.9401 ("Особая папка Сталина"), оп.2, д.64, л.385-389.

² D'après les informations du Comité du district de Yalta du PCP (b). ЦГАРК, ф.1, оп.1, д.2284, л.21.

³ La Résolution du GKO n°5859cc n'a pas été divulguée au cours de l'expulsion, et elle a été déclassée uniquement 46 ans après la déportation dans le cadre de la demande du ministère de la Justice de l'URSS pour la Commission du Conseil des ministres de l'URSS sur les

nombreux Tatars de Crimée » les accusations de trahison de la Patrie, de désertion de l'Armée rouge lors de la défense de la Crimée, de passage à l'ennemi, de participation aux « unités volontaires militaires tatares » formées par les Allemands, de participation aux détachements punitifs allemands, de « participation aux massacres brutaux contre les partisans soviétiques », d'« aide aux envahisseurs allemands » dans l'organisation de la déportation forcée de citoyens soviétiques en esclavage vers l'Allemagne, de coopération avec les forces d'occupation allemandes, de création de « comités nationaux tatares », utilisés par les Allemands « dans le but d'envoyer des espions et des saboteurs à l'arrière de l'Armée rouge », et décrétait une expulsion générale. Ainsi, les Tatars de Crimée devinrent un des peuples de l'URSS soumis à la déportation totale de leur lieu de résidence historique pendant la Seconde Guerre mondiale.

La décision d'expulser le peuple tatar de Crimée, comme d'autres peuples malchanceux – les Balkars, les Ingouches, les Kalmouks, les Karatchaïs, les Coréens, les Allemands, les Finnois d'Ingrie, les Tchétchènes, etc. – a été prise en grand secret.

Le mécanisme des déportations, au moment de l'expulsion des Tatars de Crimée, avait été déjà expérimenté.⁴ Les

problèmes du peuple tatar de Crimée, créée en janvier 1990. D'abord publiée dans le journal *Avdet* en 1991, elle fut ensuite reproduite plusieurs fois dans d'autres publications. Pour la réalisation de ce livre, nous avons utilisé l'original de la résolution, qui est conservé dans les Archives d'État russe d'histoire sociale et politique à Moscou. (ф.644, оп.1, д.252, л.142-144).

⁴ Les déportations en URSS ont concerné plus de 6 millions de citoyens de différentes nationalités. Commencant comme des campagnes de persécution contre les groupes sociaux indésirables (koulaks, cosaques), puis poursuivies dans les zones « frontalières »

opérations d'expulsion étaient soigneusement préparées. Le temps laissé pour prendre le nécessaire et les itinéraires ont été estimés dans le détail. À l'avance, sous des prétextes bienveillants, les adresses des familles tatares de Crimée dans les villes et villages à population mixte ont été précisées, et dans tous les villages peuplés par les Tatares de Crimée furent stationnées des troupes du NKVD...

Malgré le fait que plus de 70 ans se sont écoulés depuis la déportation du peuple tatar de Crimée, la question reste ouverte : qu'était cette opération ? Une condition nécessaire pour la libération de la péninsule des fascistes ? Une rétribution vindicative ? Un pas géopolitique réfléchi ?

Il est clair que la déportation des Tatares de Crimée n'était pas une condition nécessaire au succès de la guerre en Crimée. Les décisions antérieures ont donné une « évaluation adéquate du comportement des Tatares de Crimée pendant la période d'occupation ». Si on se base sur ces décisions, l'expulsion des Tatares de Crimée n'était pas envisagée, bien au contraire.

Connaissant la passion véritablement maniaque du Guide pour la recherche des coupables - à la fois parmi les individus et les nations entières - , la déportation comme un acte de rétribution ne semble pas une raison si incroyable. Cependant, il y a, apparemment, une explication complètement rationnelle. Dans la plupart des cas, les déportations de la population étaient une sorte de «ratissage». En plus des Tatares de Crimée

contre les citoyens d'autres nationalités (Polonais, Allemands, Coréens, Chinois, Kurdes, Iraniens, Grecs, Turcs), les déportations se sont avérées être, à la fin, un instrument de répression contre « ses propres » peuples. Эдиев Д., *Демографические потери депортированных народов СССР* :

http://px.zhurnal.ru/research/demoscope/2004/02/27/demoscope147_print.html

expulsés, un certain nombre de peuples musulmans et de turcophiles furent expulsés de leurs lieux de résidence historique, ce qui, à la lumière des relations tendues entre l'URSS et la Turquie (Staline n'excluait pas la guerre) peut sembler tout à fait logique : le coup fut porté justement aux éventuels « soutiens » de la Turquie.

Cependant, la question des causes des déportations des peuples (y compris les Tatars de Crimée) attend toujours sa solution et reste ouverte. Quoi qu'il en soit, l'éviction du peuple tatar de Crimée (et un mois plus tard des Grecs, des Arméniens et des Bulgares de Crimée) eut lieu, et, comme les « opérations » précédentes et ultérieures contre les « peuples indésirables » fut réalisée « brillamment ».

Dans tous les cas, la question de la légitimité de l'action d'expulsion est activement débattue aujourd'hui et trouve ses défenseurs - et cet aspect est très important. Cette punition pour « crime » était-elle adéquate ?

Il semble, aussi étrange que cela puisse paraître, que la réponse la plus correcte à cette question soit formulée par le camarade Staline lui-même avec sa phrase sacramentelle : « Le fils ne répond pas de son père » (et par extension le frère de son frère, le voisin de son voisin, etc.). Et bien que les mots du « petit Père des peuples » fussent souvent inadéquats, en l'occurrence, il avait absolument raison. Dans ce cas, aujourd'hui, nous devrions demander des comptes, par exemple, à tout le peuple géorgien - pour des crimes commis contre des millions de personnes par Staline lui-même et ses collaborateurs (comme on le sait, selon les caprices du chef, les organes punitifs étaient souvent dirigés par ses compatriotes - ce n'était pas un hasard si le poste du Commissariat du peuple à la sécurité et aux affaires intérieures était surnommé « géorgien » par le peuple). Toute personne sensée dirait

qu'une telle logique est absurde, et aurait absolument raison. Mais alors, pour quelles raisons les femmes, les enfants, et les vétérans de guerre tatars de Crimée seraient responsables des crimes d'une poignée de leurs compatriotes ? L'amnistie des personnes ayant collaboré avec les autorités allemandes a fait l'objet d'un décret de l'organe suprême du pouvoir soviétique en 1955, mais le peuple tatar de Crimée a continué à « répondre » collectivement pendant des décennies pour des crimes commis par quelques criminels dont la majeure partie a déjà été sévèrement punie.

D'ailleurs, lorsqu'il fut parqué dans des colonies spéciales, parmi le « peuple-traître » accusé de trahison totale de la mère patrie se trouvaient cinq Héros de l'Union Soviétique et, selon les comptes des sections spéciales du NKVD en Ouzbékistan réalisés en 1952, 6057 participants à la Grande Guerre Patriotique, dont beaucoup avaient des décorations prestigieuses.⁵ Notons qu'il ne s'agit que de ceux qui ont survécu aux terribles premières années de la déportation, lorsque un tiers environ de la population tatare de Crimée a péri, selon les données officielles. Pour eux, comme pour leurs enfants et leurs épouses, la question de savoir si « le fils répond du père », est restée d'actualité de nombreuses années...

Le collaborationnisme parmi les Tatars de Crimée ne fait pas de doute, comme pour les représentants des autres peuples, et de manière générale pour toute population occupée par l'ennemi. Il est difficile d'imaginer que les vagues de répression qui ont frappé le peuple dans les années 1920-1930 et à plusieurs reprises l'ensemble de la péninsule n'aient pas engendré chez certaines des victimes des sentiments de haine pour le régime soviétique et ses dirigeants. Néanmoins, il y a

⁵ ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.597, л.24.

beaucoup de preuves de l'héroïsme des Criméens, y compris, bien sûr, des Tatars de Crimée. Dans *Книга памяти Республики Крым (le Livre de mémoire de la République de Crimée)* publié en 1994, qui comprend les noms des Criméens qui ne sont pas revenus des fronts de la guerre, nous trouvons les noms de représentants de toutes les nationalités de la péninsule sans exception.⁶

Les faits de collaborationnisme - et nous en sommes profondément convaincus - ne peuvent en aucun cas servir d'excuse aux décisions criminelles des dirigeants soviétiques concernant la déportation de peuples entiers, dont l'exécution a provoqué des catastrophes innombrables pour des millions d'innocents. Comme l'écrit Pavel Polian, auteur d'une étude récente sur l'histoire des migrations forcées en URSS : « L'injustice... se trouve dans le précédent même de la « punition des peuples », qui a remplacé la procédure judiciaire contre des individus concrets. Indépendamment de toute statistique, l'attribution de la culpabilité collective et l'application de la punition collective fondée sur l'appartenance ethnique est un crime grave contre l'humanité, au même titre que la capture et l'exécution d'otages »⁷.

« Tous emmenés ». Les déplacés et les déplacés spéciaux

L'« opération » de déportation des Tatars de Crimée a été dirigée par les commissaires du peuple adjoints de la sécurité d'Etat et des affaires intérieures B. Koboulov et I. Serov.

⁶ *Книга памяти Республики Крым*, 8 volumes, Симферополь, Таврида, 1994-1998.

⁷ Полян П., *Не по своей воле... История и география принудительных миграций в СССР*, Москва, 2001, p. 104.

Le 17 mai 1944 à 17 heures dans le cabinet du premier secrétaire du comité régional du parti de Crimée furent convoqués le président du Présidium du Conseil suprême de la RSSA de Crimée A. Menbariev et le président du Conseil des Commissaires du Peuple de la Crimée I. Seifoulaev. Ce dernier se rappela des années plus tard : « La parole a été donnée à Koboulov, qui a lu le décret du Comité d'État de défense de l'URSS du 11 mai 1944... Il a exigé que la direction de la république se comporte avec dignité et montre un exemple d'organisation et de discipline »⁸.

Dans la nuit du 17 au 18 mai, plus de 32 000 agents, officiers et combattants du NKVD-NKGB ont commencé l'action de déportation.⁹ De tous les côtés de la péninsule arrivaient, aux nœuds ferroviaires, des camions remplis de malheureux, qui ont été ensuite entassés dans des wagons de marchandises. Les gens ne savaient pas où on les emmenait...

Dès le 20 mai, les fonctionnaires locaux du parti ont rapporté au Comité régional de Crimée qu'une action d'expulsion avait été menée avec succès et ont donné des informations sur les biens restants des Tatars de Crimée.

Les faits de pillage en Crimée ont été rapportés même dans des documents officiels : « Dans le village d'Akat du district de Karasoubazar, des soldats de l'armée du Primorié ont ouvert la porte de la grange, où les meubles, les lits, les tables et autres ustensiles ménagers des appartements tatars étaient

⁸ Сейфулаев И., « Выселение крымскотатарского народа на основе огульных обвинений », *Голос Крыма*, 6.08.1999, №32 (299), p. 5.

⁹ Selon la lettre de L. Beria à J. Staline datée du 5 juillet 1944, « 23 000 combattants et officiers des troupes du NKVD et jusqu'à 9 000 personnes du personnel opérationnel du NKVD-NKGB » (Бугай Н.Ф., *Депортация народов Крыма. Предисловие, составление, заключение, комментарии*. Москва, Инсан, 2002, p. 93)

conservés, et les ont pris »¹⁰. Et voici ce que se rappelle le Tatar de Crimée Hassan Ouseinov, qui, en tant que soldat de l'armée du Primorié, devait non seulement libérer la Crimée des nazis, mais aussi observer les terribles images de la déportation de son peuple et assister aux événements suivants : « Nos soldats ont commencé à ouvrir les portes, à prendre les objets laissés sur place et à les envoyer par paquets à leur domicile. Ils ont même pris les taies d'oreiller. Tout était couvert de duvet et de plumes... Nos compatriotes avaient lors de l'occupation caché des choses précieuses en les enterrant dans le jardin, ou dans une grange, en plantant des pommes de terre ou autre par-dessus. Des soldats soviétiques, armés de barres de fer, ont trouvé ces cachettes. J'étais indigné surtout par cela. Car comme le peuple était heureux que les nôtres soient revenus »¹¹.

À la suite de la guerre, de l'occupation et des déportations¹², la population de la Crimée avait baissé de deux tiers, passant de 1 126 426 (selon le recensement de 1939) à 379.000 (selon les données du Comité régional de Crimée du 14 10 1944¹³), ce qui nécessitait un renouvellement de la main d'œuvre. Par une décision du 18 août 1944 « Sur le traitement accéléré des terres fertiles, des vergers et des vignobles », le GKO reconnut la nécessité de réinstaller en Crimée des habitants de diverses régions de la RSFS de Russie et de la RSS d'Ukraine « des membres des fermes collectives honnêtes et travailleurs » : en tout 51.000 personnes.¹⁴ Les terres des anciens kolkhozes

¹⁰ ГА АРК, ф.1, оп.1, д.2276, л.134.

¹¹ Les mémoires et souvenirs de H. Ouseinov se trouvent dans le livre : Озенбашлы Э., *Крымцы*, Симферополь, 1997, p. 36.

¹² À la fin d'août 1941, environ 50 000 Allemands furent également déplacés de Crimée.

¹³ РГАСПИ, ф.17, оп.44, д. 763, л.141.

¹⁴ РГАСПИ, ф.17, оп.44, д.762, л.147.

tatars, bulgares et autres, d'où « des déplacements spéciaux ont eu lieu en 1944, avec des cultures et des plantations disponibles », ont été transférées aux kolkhozes nouvellement organisés avec de nouveaux colons et attribuées à ces kolkhoziens pour un « usage perpétuel »¹⁵. (Plus tôt, en juillet 1944, les bovins, les moutons et les chèvres « reçues des déplacés spéciaux de Crimée » furent distribués dans les districts.¹⁶)

Les maisons des déportés passèrent « au fonds de logements des comités exécutifs des soviets locaux »¹⁷. Ils étaient occupés par de « nouveaux kolkhoziens » - des immigrants venus principalement de différentes régions de Russie, et dans une moindre mesure, d'Ukraine.

Comme indiqué en octobre 1944 par le représentant plénipotentiaire du district de Karasoubazar à l'organe supérieur du parti de Crimée, les colons ont été « très soigneusement et chaleureusement accueillis » : « Dans le kolkhoze « Lutte pour la moisson » vinrent 20 fermiers, ils étaient très heureux que les lieux soient bons, que chaque cour dispose d'un puits ... qu'il y ait de bons potagers, mais regrettèrent l'absence de jardins... ils ont parlé du pain qui leur était promis ».

Au 1er décembre 1944, 64 000 immigrants étaient arrivés en Crimée, dont 30 444 personnes valides.¹⁸

Le chemin des déplacés spéciaux tatars de Crimée fut complètement différent.

¹⁵ РГАСПИ, ф.17, оп.44, д.762, л.148об.

¹⁶ РГАСПИ, ф.17, оп. 44, д.762, л.25.

¹⁷ ГАРФ, ф.9479, оп. 1с, д.265, л.81.

¹⁸ *Крым в Великой Отечественной войне 1941-1945*, op.cit., p. 134.

La route vers l'inconnu (car les itinéraires n'étaient connus que dans la seconde moitié du trajet) est un souvenir inoubliable pour tous ceux qui l'ont vécue.

En chemin, ils étaient mal nourris, les trains pouvaient rester longtemps arrêtés ; il y avait beaucoup de malades et de morts, les corps étaient simplement jetés par les gardes, sans documents, sur le bord de la voie.

La majeure partie des Tatars de Crimée a été envoyée en Ouzbékistan. Dans les « Documents sur la déportation de Crimée » des Archives d'Etat de la Fédération de Russie (ф.9479, оп.1с, д.179), se trouve le télégramme de l'adjoint au Commissaire du Peuple d'Ouzbékistan Babadjanov à L. Beria concernant l'arrivée du dernier train de déportés Tatars de Crimée.

Télégramme n °1476 du 8 juin 1944 13 heures 00.

De Tachkent

Moscou, NKVD de l'URSS – cam. Beria

Je rends compte de l'achèvement de la réception des trains dans la réinstallation des colons spéciaux de Tatars de Crimée dans la RSS d'Ouzbékistan.

Le 8 juin courant est arrivé et a été déchargé le dernier train SK-579 avec 385 familles, 1813 personnes dont : 303 hommes, 685 femmes, 825 enfants, pour la région de Kachkadaria. Au total, les colons spéciaux emmenées et réinstallées en Ouzbékistan représentent 33 775 familles, ou 151 529 personnes dont 27 558 hommes, 55 684 femmes, 68 287 enfants. 191 personnes au total sont mortes en

chemin.¹⁹ Ils sont établis dans les régions de Tachkent - 56 362 personnes, de Samarkand - 31 540 personnes, d'Andijan - 19 630 personnes, de Ferghana - 16 039, de Namangan - 13 804, de Kachkadaria - 10 171, de Boukhara - 3 983 personnes. La réinstallation est principalement effectuée dans les sovkhoses, les kolkhoses et les entreprises industrielles, dans les locaux résidentiels vacants et moyennant la densification des résidents locaux = Babadjanov.²⁰

Contrairement à ceux qui occupaient leurs maisons dans leur patrie, personne n'attendait les colons spéciaux dans leurs nouveaux lieux d'installation. Personne ne se souciait de leur fournir au moins le strict nécessaire. Le moment de l'arrivée et les premières impressions des nouveaux lieux étaient gravés pour toujours dans la mémoire de ceux qui ont survécu.

« On nous a fait descendre dans la steppe et emmené au kolkhose Vorochilov-2. On nous a donné une maison, je me souviens toujours, sans toit. Quatre murs. On a entassé les roseaux, il y en avait partout. Les chacals venaient, ils hurlaient

¹⁹ Le chiffre officiel des morts de 191 personnes, laisse planer un doute considérable, à la fois chez les chercheurs et les témoins oculaires de la réinstallation. Sans exception, tous les survivants ayant vécu la déportation d'une manière ou d'une autre ont déclaré qu'ils avaient à plusieurs reprises été témoins de la mort de compatriotes. Et si l'on considère quelles ont été les conditions de la déportation (le surpeuplement, le manque d'air, une mauvaise alimentation, souvent l'absence ou le manque d'eau potable, les abus des gardiens, les mauvais traitements sanitaires des wagons, les maladies), il y a tout lieu de croire que les chiffres de Babadjanov sont très approximatifs et, au moins, sous-évalués plusieurs fois par rapport à la mortalité réelle lors du transit.

²⁰ Les soulignements sont reproduits selon l'original du document : ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.179, л.241.

tout près. Nous étions quatre enfants, sans père. On a emmené les frères au kolkhoze »²¹

« Au bout de 18 jours, à la station de Milioutinskaïa, les survivants ont été chargés directement du train dans des camions et transportés de nuit dans les montagnes. Il n'y avait que des pierres autour. Pas d'arbres, pas de cabanes... Nous avons nous-mêmes creusé quelque chose ressemblant à des tranchées. Au bout d'un certain temps, chaque famille a reçu cinq planches de bois. Ainsi on a eu des toits ».²²

On a assigné les Tatars de Crimée à la construction de la centrale hydroélectrique de Farhad à Bekabadé, dans les mines « Koïtach » dans la région de Samarkand et celles de « Tachkent-Stalinougol », dans des kolkhozes et sovkhozes des régions de Tachkent, d'Andijan et de Samarkand, dans les districts de Chakhrizab et Kitab de la région de Kachkadaria. Pour la plupart, ils étaient logés dans des baraquements non habitables, et à la mine de « Koïtach », ils se sont retrouvés à ciel ouvert.²³

Selon le Département des établissements spéciaux du NKVD de l'URSS, en novembre 1944, 193 865 Tatars de Crimée se trouvaient dans les lieux de déplacements, dont 151 136 en Ouzbékistan, 8 597 dans la RSSA des Maris, 4 286 dans la RSS de Kazakhstan, le reste étant « employé pour le travail » dans les régions de Molotovskaïa (10 555), de Kemerovo (6 743), de

²¹ Interview d'Esvet Bariev (15 octobre 2002). Archives de l'auteur.

²² Идрисов Э., « Мои университеты », *Мелитопольские ведомости*, 17.05.1997, p. 3.

²³ РГАСПИ, ф.17, оп.44, д.758, л.36об.

Gorki (5 095), de Sverdlovsk (3 594), d' Ivanovo (2 800), et de Iaroslavl (1 059) de la RSFS de Russie.²⁴

Parlant du fait qu'« ils sont tous partis », le discours ne porte, bien sûr, que sur ceux qui étaient dans cette tragique nuit du 18 mai 1944 sur le territoire de la péninsule de Crimée. La plupart de la population masculine était à ce moment dans l'Armée rouge. Les directives du NKVD de l'URSS n°1/21826 du 16 novembre 1944 et n°1/1559 du 12 août 1945 interdisaient catégoriquement « de diriger les démobilisés de l'Armée rouge : Tchétchènes, Ingouches, Karatchaïs, Balkars - vers le territoire de l'ancienne RSS de Tchétchénie-Ingouchie, l'ancienne région autonome de Karatchaï et le territoire de l'ancienne RSSA de Kabardino-Balkarie ; les Kalmouks - vers le territoire des anciennes régions de la RSSA de Kalmoukie, les régions de Rostov et de Stalingrad ; les Tatars de Crimée, Bulgares de Crimée, Grecs, Arméniens - vers le territoire de l'ancienne RSSA de Crimée »²⁵.

Les défenseurs de la patrie ont rejoint leurs familles dans un pays étranger, dans des zones de « colonies spéciales ».

« Qui envoyait les colis aux Kalmouks ? Aux Tatars de Crimée ? Allez interroger les tombes ». (Dans les colonies spéciales)

L'arrivée de colons spéciaux tatars de Crimée en Ouzbékistan en juin 1944 fut triste.

Un climat inhabituel, une pénurie constante de nourriture, et souvent de toits, ont fait que des épidémies de paludisme et de maladies gastro-intestinales ont éclaté presque

²⁴ ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.187, л.1.

²⁵ ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.210, л.208.

immédiatement. Selon un message spécial de l'adjoint du commissaire du peuple aux affaires intérieures de l'Ouzbékistan Meyer envoyé au commissaire adjoint du peuple pour les affaires intérieures de l'URSS V. Tchernychoy, en juillet 1944, dans la région de Namangan, jusqu'à 40% des colons spéciaux étaient malades, et dans le district de Pakhtakor, dans la région de Samarkand, se propageait une « grande épidémie de paludisme ».

Considérons seulement un exemple qui a été conservé dans la documentation officielle. De mai à novembre 1944, 10 105 colons spéciaux de Crimée sont morts de maladies et de malnutrition en Ouzbékistan, soit environ 7% de ceux qui sont arrivés.²⁶ Et ce n'étaient encore que les six premiers mois après la déportation...

Tous ceux qui ont survécu à ces premières années suivant la déportation se souviennent qu'elles étaient les plus dures. Les récits des témoins de ces événements sont extrêmement monotones et ne diffèrent que par des détails. Beaucoup d'éléments en commun sont relatés - une faim constante et douloureuse, des maladies (paludisme, dysenterie, typhus), un travail épuisant et des morts, dans chaque famille.

« L'hiver 1945 s'est avéré extrêmement dur... Le 2 avril, ma mère est morte, deux jours plus tard - mon frère cadet. Il n'y avait personne pour appeler à l'aide. Les Tatars étaient

²⁶ ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.187, л. 244. Sur la vie des colons spéciaux tatars de Crimée en 1944-1945, voir: Бекирова Г., "Одеждой и обувью спецпереселенцы не обеспечены, производят впечатление оборванцев, а между тем многие из них на груди носят ордена и медали... », *Міжнаціональна злагода: спільне минуле - спільне майбутнє (проблеми вшанування пам'яті жертв трагедії етносів України)*, Київ, 2002, р.102-139.

malades de dysenterie et mouraient par familles. Mon frère et moi avons creusé une tombe au milieu des pierres ».²⁷

« En 1945, pendant près d'un mois, nous avons vécu sans pain, ni farine, avec des fruits seulement, des abricots et des pommes... Maman échangeait ses affaires autour des villages : des châles turcs, des robes, de la vaisselle, contre du lait et de la crème... C'est ainsi que nous nous sommes nourris de 1944 à 1946. Et en 1947, on a failli mourir, car en hiver il n'y a pas de fruits. De l'herbe a poussé, et nous en avons mangé pendant deux semaines (à mon avis, c'était du chénopode). Elle n'était qu'à moitié comestible, si bien qu'on disait qu'elle était aussi vénéneuse. Et en deux semaines, je n'en pouvais plus de cette herbe, je pensais que si je la prenais à nouveau dans ma bouche, j'allais mourir...

Et à mon petit frère, Ozdemir, on faisait cuire de la kacha. Avec un moulin à main, maman réussissait à produire environ 100 grammes de farine. Notre moulin était utilisé par tous, mais ces derniers jours, de moins en moins. Et puis, un jour, maman a gratté le dernier fond de farine et a dit : « C'est le dernier repas pour le bébé, maintenant nous allons mourir de faim, endurez et mangez l'herbe ». Et soudain, maman a apporté de la farine de pois et de la poudre d'œuf. Je ne me souviens pas de la façon dont elle les a cuisinés. J'étais déjà dans un état de prostration. Personne ne se souciait de moi, si je souhaitais vivre ou mourir, et personne ne s'inquiétait de mon état ou de celui de quelqu'un d'autre, et très peu de gens en parlaient. Ces deux semaines se passèrent au bord de la mort... Je me souviens des événements plus tardifs, maman a dit que, sans les Américains, la faim nous aurait tués. Il s'avère que de la farine de pois et de la poudre d'œuf avait été

²⁷ Идрисов Э., « Мои университеты », op.cit.

envoyées par la route du Nord. Merci à ces aliments, qui m'ont sauvée de la mort par la faim ».²⁸

La vie des colons spéciaux dans leurs autres endroits de résidence, au Kazakhstan, et dans les régions russes de Gorki, Ivanovo, Kostroma et Moscou, était tout aussi difficile.

Même deux ans après la déportation, en 1946, la situation des colons spéciaux restait extrêmement difficile. Ainsi, selon une lettre du NKVD de la RSS des Maris du 23 février 1946, « les conditions de logement et de vie des colons spéciaux des Tatars de Crimée travaillant dans la papeterie de la république sont insatisfaisantes. Une partie importante des colons spéciaux vit dans des conditions de logement impropres... Les livraisons de vêtements chauds, de chaussures et d'autres produits spéciaux sont très insuffisantes. En raison du manque de vêtements et de chaussures, 129 colons spéciaux aptes au travail n'y vont pas. Les jardins d'enfants et les pépinières de l'usine ne sont pas organisés, ce qui provoque l'absentéisme des femmes aptes au travail »²⁹.

Les conditions de travail terribles, le manque de soins médicaux de base, les familles divisées, l'interdiction d'aller au-delà de la formation administrative-territoriale à laquelle chaque colon spécial était « affecté », telle était la vie réservée par le pouvoir aux peuples indésirables.

Les conditions de vie des déplacés étaient discriminatoires : un travail dur, presque de l'esclavage ; l'accès aux postes supérieurs était fermé. Sans même parler des postes, obtenir un emploi dans sa spécialité était presque impossible pour un colon spécial.

²⁸ Entretien avec Kaside Bekirova, 28/11/2002. Archives de l'auteur.

²⁹ ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.262, л.77.

La mortalité dans tous les lieux de résidence des colons spéciaux tatars de Crimée était élevée, en particulier dans les premières années après la déportation. Selon l'OSP de la RSS d'Ouzbékistan, « pendant les six mois de 1944, soit à partir de l'arrivée dans la RSS d'Ouzbékistan et jusqu'à la fin de l'année, 16 052 personnes (10,6%) sont mortes, et en 1945, 13 183 (9,8%) »³⁰. Ainsi, au cours de la première année et demie d'exil en Ouzbékistan, près de 30 000 Tatars de Crimée sont morts, ce qui représente environ 20% du nombre des personnes déportées.

Yousouf Gafarov, qui était alors adolescent, témoigne des premiers mois après la déportation :

« Chaque jour, des gens venaient et demandaient d'enterrer des parents décédés. Bien qu'il y ait eu d'autres hommes, beaucoup d'entre eux étaient déjà incapables de marcher, ils ne se levaient même plus. Et moi seul je devais creuser une tombe et enterrer, et cela tous les jours. J'ai dû enterrer près de 50 personnes en trois mois. La mort la plus terrible vient de la faim. C'était effrayant. Une famille de notre village, soit 6 personnes, est morte de faim, je les ai enterrées. 8 corps furent amenés d'une maison, je ne savais pas qui ils étaient. J'ai creusé une grande fosse et les ai enterrés dedans »³¹.

La question du nombre de Tatars de Crimée victimes de la déportation, morts sur le chemin et dans les colonies spéciales, reste encore aujourd'hui sujette à discussion. Selon le « recensement populaire », réalisé par les militants du mouvement tatar de Crimée dans la première moitié des années 1960 grâce à une enquête familiale, 46,2% des Tatars

³⁰ ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.248, л.12.

³¹ Extrait d'une lettre de Yousouf Gafarov. Archives de l'auteur.

de Crimée auraient péri dans des lieux d'exil³². Certains chercheurs mettent ce chiffre en doute, considérant comme plus fiables les statistiques officielles, enregistrées principalement dans les rapports sur la structure économique et le travail des colons spéciaux, d'autres documents de l'OSP du NKVD de l'URSS, où le chiffre des morts n'excède pas 20-25%.

Il est extrêmement difficile d'établir le chiffre exact, dans la mesure où les données statistiques fiables manquent concernant le nombre de Tatars de Crimée à la veille de la guerre (le recensement de 1939 ne tenait pas compte des Tatars de Crimée comme entité séparée et les regroupait sous l'ethnonyme général « Tatars »), le nombre des mobilisés dans l'Armée rouge et le nombre de morts pendant la guerre.

Les documents encore inaccessibles aux chercheurs comme les cartes des colons spéciaux gardées dans des *kommandantur* spéciales et qui ont servi de source pour les documents finaux de l'OSP du NKVD pourraient probablement faire la lumière sur ce mystère. Comme ils sont, hélas, inaccessibles aux chercheurs, on ignore où ils se trouvent.

Une autre source pour déterminer le nombre de victimes de la déportation peut être la base de données établie grâce au « recensement populaire » par les militants du mouvement tatar de Crimée au milieu des années 1960.

³² Selon l'« Appel du peuple tatar de Crimée au 23^e Congrès du PCP » (mars 1966), « plus de 27 000 personnes ont été assassinées, ce qui représente plus de 10% du peuple tatar de Crimée ». *Ташкентский процесс. Суд над десятью представителями крымскотатарского народа (1 июля-5 августа 1969 г.)*. Сб. документов с илл., Амстердам, 1976, p.29.

Un de ces documents a été conservé dans mes archives personnelles. Réalisé par mon grand-père, Abdouraman Bariev, il présente une liste des habitants du village d'Adjimendi (où il vivait avant la déportation) avec des informations sur le nombre de villageois décédés pour la période du 18 mai 1944 au 18 mai 1947, c'est-à-dire dans les trois premières années de la déportation. Selon ce document, sur 242 villageois déportés (dont 111 adultes et 131 enfants et adolescents), 90 personnes sont décédées pendant cette période, soit 37,2%.

Cependant, quel que soit le taux de mortalité des premières années après la déportation - 46,2% selon les données du « recensement populaire » ou 20-25% selon les données officielles - même si seulement « environ » un quart des membres de l'ethnie a péri, on peut parler de destruction intentionnelle de l'ethnie et qualifier avec certitude les actions des autorités de *génocide*.

Le terme de « génocide » a été consacré par la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée le 9 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 179^e session plénière, et proposée pour signature, ratification ou adhésion. (L'URSS a signé la Convention un an plus tard, le 16 décembre 1949. Elle est entrée en vigueur le 12 janvier 1951. Elle a été ratifiée par le Présidium du Soviet suprême de l'URSS le 18 mars 1954, avec des réserves, et est entrée en vigueur pour l'URSS le 1^{er} août 1954).

Selon ce document, le génocide désigne : le meurtre de membres d'un groupe ; une atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres d'un groupe ; la soumission intentionnelle d'un groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; les mesures visant à entraver les naissances au sein d'un groupe ;

le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. Le droit international considère comme crimes de génocide tous les actes prohibés visant non pas les individus qui ont enfreint la loi, mais contre une communauté, lorsque ces actions causent une atteinte grave aux membres de ce groupe, à leur santé, leur vie et leur reproduction. Et - ce qui est très important dans ce cas - la convention précise que ces actions sont criminelles à la fois en temps de paix et de guerre.³³

Dans notre cas, ce sont les autorités qui ont mené des actions délibérées à l'encontre de toute la nation, entraînant la mort d'une grande partie de celle-ci. De telles actions du régime soviétique doivent être qualifiées de crime de génocide.

Concernant l'interprétation de ces sujets par des penseurs qui avaient compris le stalinisme avant les autres, en 1950, l'un des premiers articles sur la déportation des Tatars de Crimée réalisé par un publiciste exilé en Occident, l'ancien médecin soviétique Guéorgui Aleksandrov, était intitulé *L'Extermination des Tatars de Crimée*.

Dans ce texte, l'auteur fournit une évaluation catégorique de la politique du régime soviétique à l'égard de ce peuple : « Le régime fasciste-communiste de l'URSS, construisant une caricature monstrueuse de socialisme, ne recule pas, pour atteindre ses objectifs, devant la destruction physique non seulement de groupes d'individus des « classes ennemies » de la population, mais aussi de nations entières. L'extermination systématique et planifiée des Tatars de Crimée, réalisée par les autorités soviétiques, est l'un des exemples les plus frappants de cette politique, qualifiée de « génocide » (extermination de

³³ *Политология*. Краткий словарь. Ростов на Дону, Феникс, 2001, р. 43.

la nationalité) et pour laquelle les dirigeants nazis ont été jugés et condamnés à mort à Nuremberg »³⁴.

« Mais le lecteur a-t-il compris que les colons spéciaux étaient privés de droits civils? »

L'auteur de *L'Archipel du Goulag* a répondu lui-même à cette question sarcastique et venimeuse. Bien sûr que non, et comment ?

Le statut juridique des colons spéciaux était réglementé par la résolution du Conseil des Commissaires du Peuple n°35 du 8 janvier 1945.

Son premier point précisait que « les colons spéciaux jouissent de tous les droits des citoyens de l'URSS, à l'exception des restrictions prévues dans cette résolution ».

Selon le deuxième paragraphe de la résolution, « tous les colons spéciaux aptes au travail sont obligés de se livrer à un travail socialement utile. A cette fin, les Soviets locaux des députés du peuple, en accord avec les organes du NKVD, organisent l'emploi de colons spéciaux dans l'agriculture, les entreprises industrielles, sur les chantiers de construction, dans les organisations et institutions de coopération économique. En cas de violation de la discipline du travail, les colons spéciaux sont tenus responsables en vertu des lois en vigueur »³⁵.

³⁴ Александров Г., « Истребление крымских татар », *Социалистический вестник*. Париж, mars 1950, p. 50-51.

³⁵ В книге: Милова О.Л. (сост.) *Депортации народов СССР (1930-1950-е гг.)*. Часть 1. Документальные источники Центрального Государственного Архива Октябрьской Революции, высших органов власти и органов государственного управления (ЦГАОР)

Il convient de noter que pour tous les autres citoyens, en vertu de la Constitution de 1936 en vigueur à l'époque, on parlait de **droit au travail** et non de **devoir** de travailler (« les citoyens de l'URSS ont le droit de travailler, c'est-à-dire le droit de recevoir un travail garanti avec une rémunération en fonction de sa quantité et de sa qualité ... »). Il est clair que là où « droit » présuppose le choix, « devoir » contient une signification impérative claire. L'absence d'alternative dans la phrase « les colons spéciaux sont obligés de s'engager dans un travail socialement utile » est évidente. Et cela reflète fidèlement la véritable attitude des autorités vis-à-vis des colons spéciaux, en tant que force de travail, et non en tant que citoyens égaux (bien que le titre formellement élevé de « citoyen de l'Union Soviétique » ait été retenu pour eux). Ainsi, la résolution du Conseil des Commissaires du Peuple du 8 janvier 1945 sur les colons spéciaux, d'un point de vue juridique, était en contradiction flagrante avec la Constitution, la Loi Fondamentale de l'Etat, et était donc une décision inconstitutionnelle. Cependant, à la lumière des connaissances actuelles - très étendues et probantes - des crimes du régime stalinien, il serait naïf, pour le moins, de discuter de la constitutionnalité et des droits dans l'URSS de Staline.

La décision du Conseil des commissaires du peuple, en date du 8 janvier 1945, fixe les restrictions de mouvement et les fonctions de surveillance des autorités spéciales - les autorités administratives dans les lieux sous réglementation spéciale (« les colons spéciaux n'ont pas le droit, sans la permission du bureau de commandement spécial du NKVD, de quitter la zone de peuplement sous administration du bureau de commandement spécial »). Les colons spéciaux, ou les chefs de

СССР. Материалы к сер.: Народы и культуры. Вып. XII. Предисл. О.Л. Миловой, Москва, 1992, р. 76-77.

famille ou personnes qui les remplaçaient, étaient tenus d'informer le bureau du commandant spécial de tous les changements survenus dans la famille (naissance, décès d'un membre de la famille, évasion, etc.) dans les 3 jours.

Les évasions accrues de réinstallés spéciaux ont conduit à un nouveau durcissement du régime des colonies spéciales. Le décret du Conseil des ministres du 21 novembre 1947 et le décret du Présidium du Soviet suprême de l'URSS du 26 novembre 1948 « Sur la responsabilité pénale en cas d'évasion des lieux d'installation obligatoire et permanente des personnes expulsées dans les régions reculées de l'Union soviétique pendant la Grande Guerre Patriotique », prévoit la peine de 20 ans de travaux forcés en cas de « départ sans autorisation (évasion) des lieux d'installation ».

Les colons spéciaux conservaient officiellement leurs droits civils - ils avaient même celui de participer aux élections. Ce droit d'« élire et être élu » semblait particulièrement moqueur et inutile. Sans surprise, les colons spéciaux étaient très sceptiques quant à leurs droits juridiques. Ces opinions sur cette question ont été consignées dans les rapports du NKVD « sur les sentiments des colons spéciaux ».

Un colon spécial du district de Samarkand, Mekhmet Mourtazaev, a déclaré concernant les prochaines élections au Soviet suprême : « Ces élections ne sont pas les nôtres, nous devons trimer pour 600 grammes de pain. Ces prochaines élections au Conseil suprême me laissent complètement indifférent ».

Les conditions de vie des colons spéciaux étaient telles que même les droits qui leur étaient réservés - par exemple, recevoir une éducation - étaient difficiles à remplir, du moins dans les premières années d'exil. Voici un témoignage typique :

« Il n'y avait pas moyen d'aller à l'école. Pendant la guerre, personne n'allait à l'école. Après la guerre, on n'avait pas de logement fixe – par ci, par là, dans les appartements des autres. Nous n'avions rien à nous mettre aux pieds, nous marchions pieds nus. Tout l'hiver en galoches, les pieds gelaient. Nous étions totalement dépourvus pour aller à l'école. Une mère, et nous étions quatre, comment pouvait-elle faire ? Je suis resté inculte, je n'ai fait que trois ans d'école. Je voulais tant étudier, mais je ne pouvais pas »³⁶.

Les colons spéciaux n'étaient pas privés uniquement de droits réels. Ils étaient traités avec suspicion, souvent - comme des criminels, des traîtres à la Mère patrie, et pour cette raison ils ne pouvaient pas être considérés comme des citoyens à part entière. Cette attitude faisait partie de la politique officielle, et elle s'étendait aussi au niveau des contacts interethniques quotidiens.

C'est ce que rappelle Alié Akimova dans son récit documentaire : « Dans mon enfance, au tout début de notre vie en Ouzbékistan, j'avais déjà entendu ce mot ignoble de "espèce de Tatar", et on y ajoutait : « Traîtres, bandits, bêtes, corrompus ». Les mots "Tatar de Crimée" ressemblaient à une malédiction, à un mot vulgaire. Dans l'école où j'étudiais, j'étais la seule représentante de ma nation, il n'y avait personne pour intercéder en ma faveur, et je ne me laissais pas faire, et par conséquent toute la première année j'ai été battue et couverte de poussière. Mais comment faire seule contre tous ! »³⁷.

La pression morale et le complexe d'aliénation ont commencé à se ramollir et à se lisser au fil du temps, mais

³⁶ Entretien avec Yesvet Bariev, 15.10.2002. Archives de l'auteur.

³⁷ Акимова А., « И зори родины далекой », *Дружба народов*, 2002, №3. <http://magazines.russ.ru/druzhba/2002/3/akim.html>

même après plusieurs décennies, ils n'avaient pas totalement disparu. Le mot « colon spécial » depuis de nombreuses années est devenu synonyme d'infériorité et d'inégalité réelle.

La Crimée d'après-guerre

La Crimée changeait rapidement, ou plutôt, elle était soumise à une réorganisation totale, car dorénavant rien ne devait rappeler le passé de la péninsule et de ses anciens habitants autochtones.

Les principes de base de la construction de la « nouvelle Crimée » ont été formulés lors de la réunion plénière du Comité régional de Crimée en septembre 1944 : « La Crimée acquiert une importance immense dans le domaine de l'économie nationale, et en particulier dans la défense de notre pays. Soulignant nos tâches, le Comité central a attiré l'attention sur le renforcement de l'unité morale et politique des travailleurs de la Crimée. À cette fin, des mesures spéciales ont été prises pour expulser les Tatars, les Bulgares, les Grecs et les Arméniens, en tant que complices du fascisme ».

Conformément à la nouvelle doctrine politique de « la Crimée russe », la colonisation de la péninsule vide par de nouveaux résidents fut lancée. Cependant, « toutes les mesures nécessaires pour l'organisation des agriculteurs paysans déplacés n'ont pas été prises. Le Comité central nous a justement signalé cette erreur. Nous n'avons pas compris que nous devons faire de la Crimée une nouvelle Crimée avec son propre mode de vie russe »³⁸. Dans son discours, le Commissaire du peuple à la Sécurité d'Etat V. Serguïenko notait

³⁸ Extrait de la transcription de la réunion du Comité régional de Crimée du PCP(b) des 28 et 29 septembre 1944. РГАСПИ, ф.17, оп.44, д.759, л.103.

que la Crimée avait désormais une « position stratégique spéciale » et exhortait « à stopper le plus tôt possible le désordre politique et à s'engager sérieusement dans le travail politique de masse »³⁹.

Les bouleversements survenus pendant la guerre ont rapidement permis les changements administratifs et politiques. La RSS autonome de Crimée, formée en 1921 partant du fait qu'il y avait un peuple indigène en Crimée au moment de son établissement, a été abolie. La langue tatare de Crimée, qui selon la Constitution de la RSSA de Crimée était l'une des langues officielles de la république, a été retirée de la circulation. Le 30 juin 1945 a été adopté le décret du Présidium du Soviet suprême de l'URSS « sur la transformation de la RSSA de Crimée en Région de Crimée dans la RSFS de Russie » ; le 25 juin 1946, le Soviet suprême de la RSFSR a approuvé par sa loi la transformation de la RSSA de Crimée en Région de Crimée dans la RSFSR.⁴⁰

Alors que la péninsule était habitée principalement par des colons russes, la Crimée ne pouvait plus revendiquer son identité ethnique par rapport à d'autres régions de la Russie, fournie auparavant par le peuple autochtone. De ce point de vue, l'abolition de l'autonomie était tout à fait logique.

Après la déportation violente des Tatars de Crimée, des Arméniens, des Bulgares, des Grecs et des Allemands qui composaient un tiers de sa population d'avant-guerre (environ 300 000 personnes), les autorités, avec la colonisation précipitée de la péninsule, créèrent des attitudes et des mythes conçus pour légitimer les actions accomplies.

³⁹ РГАСПИ, ф.17, оп.44, д.759, л.217.

⁴⁰ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.640, л.20.

En 1944-1948, des milliers de villes, de villages, de montagnes et de rivières de la péninsule, dont les noms étaient d'origine tatare de Crimée, ont reçu de nouveaux noms russes.

Le changement des paradigmes historiographiques liés à l'étude de l'histoire des Tatars de Crimée a commencé. En septembre 1948, la session scientifique sur l'histoire de la Crimée a lancé une campagne pour réviser l'histoire de la Crimée. En 1949, dans un rapport intitulé « Contre la perversion du passé historique de la Crimée et sur les prochaines tâches des historiens de Crimée », P. Nadinsky note que « dans presque tous les livres et articles publiés dans les années d'avant-guerre, où les questions relatives aux Tatars de Crimée ont été abordées, se trouve une évaluation incorrecte du rôle de la population tatare dans la vie économique, culturelle et politique »⁴¹. Et après les décisions de la session conjointe des départements d'histoire et de philosophie de l'Académie des sciences de l'URSS sur l'histoire de la Crimée en mai 1952, une réécriture intentionnelle de l'histoire des Tatars de Crimée a commencé. Le futur académicien B. Rybakov, dans l'article publié l'année suivante sur « L'étude de l'histoire de la Crimée », a noté que « les organisations historiques locales de Crimée en 1920-30 ont accordé une attention excessive à l'étude et à l'admiration de la culture tatare médiévale et n'ont pas étudié de manière critique l'histoire du khanat de Crimée »⁴².

Cependant, la politique de réinstallation en Crimée, en dépit du protectionnisme des autorités, des injections financières sérieuses et des tentatives idéologiques à peine croyables, ne se passait pas bien. Il y avait même un retour des déplacés - il s'est avéré que la « Crimée fertile » n'était pas la plus facile des

⁴¹ ГА АРК, ф.Р-3296, оп.1, д.7, л.23.

⁴² ГА АРК, ф. Р-3814, оп.1, д.224, л.6-7.

régions à vivre. Par exemple, selon les informations du Comité régional de Crimée, « 504 familles sont réparties en 1948, dont 80 de la région de Balaklava, 78 de la région de Belogorsk, 67 de la région de Kouïbychev, 66 de la région d'Alouchta, 65 de la région de Soudak et 51 de la région de Sary Krym. Cette situation s'explique par le fait que les organes du Parti dans ces localités luttent mal contre les attitudes oiseuses et oublient le décret du Comité Central du PCP(b) ainsi que les décisions de la XVIIe session plénière du Comité régional du PCP(b) sur la pérennisation des colons-agriculteurs »⁴³.

Les journaux de Crimée du milieu des années 1940 et du début des années 1950 ont été inondés de propagande de tous genres sur les colons, des éditoriaux aux poèmes (ce n'est pas pour rien que le camarade Staline a déclaré que « la presse est l'instrument le plus vif et le plus puissant de notre Parti! »). Dans un de ces témoignages, la kolkhozienne immigrée du Kouban, et désormais Criméenne Raisa Mirochnichenko, a déclaré au correspondant du journal du parti *Krasny Krym* : « Récemment, j'ai écrit une lettre à mes copines du Kouban, en décrivant tout sur la Crimée, sur notre vie. J'ai reçu la réponse : les filles demandaient si elles pouvaient nous rejoindre ? Bien sûr, qu'elles peuvent : il y a assez de travail et de terres sur cette terre fertile pour tout le monde »⁴⁴.

L'organe de presse principal du Comité régional de Crimée du PCP(b), par la bouche d'une kolkhozienne, ne rusait absolument pas : il y avait vraiment beaucoup de « travail et de place » en Crimée. Selon le responsable du Comité de Crimée

⁴³ ГА АРК, ф.1, оп.1, д.2850 л.91.

⁴⁴ *Красный Крым*, №66 (7212). 31.03.1946, p.2. Il est à noter que le principal organe du parti de Crimée, le journal *Krasny Krym*, eu milieu et à la fin des années 1940, n'a **jamais** mentionné les personnes expulsées de la Crimée.

du PCP(b) auprès le Comité central du PCP(b): « Après l'expulsion des Tatars, la population a presque disparu dans certaines régions, surtout dans le Sud. Dans la région de Kouïbychev, il y avait 672 habitants, d'Alouchta - 2637, de Soudak - 3380, de Balaklava - 2233. Une situation similaire se retrouve dans les districts de Karasoubazar, Bakhtchisarai et Yalta »⁴⁵.

Mais, bien sûr, conformément au concept de la nouvelle Crimée - la « porte frontière de la Patrie » - il n'y avait pas de place pour tout le monde, mais seulement pour les représentants des groupes ethniques jouissant de la confiance de Staline.

En 1945-1947, des mesures ont été prises pour renforcer le régime des passeports en Crimée, dont le maintien a été effectué « par des inspections périodiques des ménages, des institutions et des entreprises » pour « nettoyer » la Crimée des « mauvais peuples » et lutter contre les déplacements non-autorisés. Cependant, il est évident que la dévastation d'après-guerre a apporté des ajustements à la mise en œuvre de ces plans : la Crimée avait été détruite et ruinée, l'économie nationale était en détresse et il y avait beaucoup de problèmes plus urgents que ceux dictés par les ambitions géopolitiques.

Le 26 novembre 1948 a été adopté le fameux décret du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS « Sur la responsabilité pénale des évasions des lieux d'installation obligatoire et permanente des personnes expulsées dans les régions reculées de l'Union Soviétique pendant la Guerre Patriotique », compliquant à l'extrême la situation des colons spéciaux.

La dernière transformation politique sérieuse de la Crimée dans la décennie d'après-guerre fut son transfert à l'Ukraine en

⁴⁵ РГАСПИ, ф.17, оп.88, д.309, л.18.

février 1954, « compte tenu de la communauté économique, de la proximité territoriale et des liens économiques et culturels étroits entre la région de Crimée et la RSS d'Ukraine »⁴⁶.

Il est difficile de dire si ce « don » d'un frère slave à un autre était si « royal » (comme on le pense aujourd'hui). Beaucoup plus tard, le beau-fils de la première personne de l'État, Alexeï Adjoubéï a décrit son voyage en Crimée avec N. Khrouchtchev en octobre 1953 : « ...Tout semblait détruit par une guerre terrible : les villages étaient vides, les maisons tatares... J'essaie de me rappeler si je pensais au génocide des Tatars, et je dois honnêtement admettre - non, je n'y pensais pas ».

Surtout, A. Adjoubéï se souvient des foules de déplacés qui criaient à Khrouchtchev : « Nous avons été poussés par ici... Les pommes de terre ne poussent pas ici, et le chou fane ». Selon lui, c'est après ce voyage à travers la Crimée délabrée que Khrouchtchev avait pris la décision de transférer la Crimée en Ukraine.⁴⁷ La position officielle a été exprimée par le président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, K. Vorochilov : « La Crimée est une région stratégiquement importante et son transfert en Ukraine démontre la confiance de la Russie dans son partenaire ukrainien »⁴⁸.

Comme il est devenu clair plus tard, cette décision a significativement influencé le sort ultérieur du peuple tatar de Crimée.

⁴⁶ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.640, л.20.

⁴⁷ Аджубей А., « Как Хрущев Крым Украине отдал », *Новое время*, 1992, №6, p. 21.

⁴⁸ Potychnyj P., « The Struggle of the Crimean Tatars », *Canadian Slavonic Papers*, 1975, Vol. XVII, №2-3, p. 308.

L'attitude des colons spéciaux. Premières tentatives de résistance au régime

De nombreux témoignages des anciens colons spéciaux nous permettent d'affirmer que le sentiment de rejet, surtout dans les lieux à conditions spéciales, était tout aussi présent que la souffrance physique. La vie quotidienne des colons spéciaux consistait en de nombreuses interdictions et restrictions. Les gens ne comprenaient pas pour quelles fautes ils étaient privés de leur patrie et de leur propre maison, et pourquoi ils se trouvaient dans des conditions aussi terribles. La mort était devenue un phénomène quotidien de leur vie, auquel, bien sûr, il était impossible de s'habituer.

La première preuve que la déportation du peuple tatar de Crimée n'était en aucune façon temporaire se trouve dans le texte du décret du Comité d'Etat de Défense du 11 mai 1944 « Sur les Tatars de Crimée », dont le premier point était : « Tous les Tatars doivent être déportés du territoire de la Crimée et réinstallés dans une résidence *permanente* en tant que colons spéciaux dans les régions de la RSS d'Ouzbékistan ».

La partie pratique de l'enracinement des Tatars de Crimée en Ouzbékistan a déjà eu lieu en 1945. Cela a été très clairement énoncé dans la lettre du commissaire du peuple adjoint des affaires intérieures V. Tchernychov à L. Beria, dans laquelle il demande à son chef tout puissant : « D'obliger le Comité Central du PCP(b) d'Ouzbékistan et le Conseil des Commissaires du Peuple de la RSS d'Ouzbékistan à accorder plus d'attention aux questions d'organisation économique et le travail des colons spéciaux de Crimée, et à assurer la création

de conditions qui *consolideront* leur résidence permanente en Ouzbékistan »⁴⁹.

Cependant, de tels plans étaient en conflit avec les aspirations des Tatars de Crimée dont les pensées n'étaient liées qu'à la Crimée. Cependant, ils ne constituaient pas une exception – tous les « peuples punis » s'efforçaient par tous les moyens de rentrer chez eux. Dans le discours officiel, pareil état d'esprit était considéré comme un « esprit de valise » ou « esprit de déplacement ».

*« Nous avons rêvé de notre patrie de 1944 à 1989. Dans les premières années, nous n'avons même pas construit de maisons »*⁵⁰.

« Nous nous sommes considérés comme résidents temporaires là-bas, nous n'avons jamais pensé que nous serions là tout le temps, tout le monde croyait que tôt ou tard nous reviendrions, et personne n'avait jamais pensé que nous resterions là »⁵¹.

Il n'est pas étonnant que beaucoup aient été indignés par leur situation, bien que dans les conditions du régime stalinien, émettre une protestation aurait été un suicide. Mais il est certain que c'est pendant cette période de privation, d'adversité, de conscience de l'injustice que les bases de la protestation ont été posées.

C'est à ce moment que les Tatars de Crimée ont réalisé leur malheur, jetant les bases de l'activité future du mouvement national tatar de Crimée et de son opposition intransigeante au régime communiste. Douze années passées par les Tatars de

⁴⁹ ГАРФ, ф.9479, оп.1с, д.160, л.148.

⁵⁰ Entretien avec Kadri Djelilov, 2.10.2002. Archives de l'auteur.

⁵¹ Entretien avec Dilaver Kikovatsky, 12.10.2002. Archives de l'auteur.

Crimée dans les conditions du couvre-feu, puis des décennies de lutte pour retourner dans leur patrie ont été et restent les facteurs de la conscience nationale, qui consolident et cimentent l'ethnie tatare de Crimée.

L'époque de « l'ancienne Crimée » était terminée.

La construction d'une « nouvelle vie » a commencé dans une Crimée complètement différente, dont l'une des principales caractéristiques était l'absence du peuple autochtone : les Tatars de Crimée. La composition ethnique de la population a considérablement changé. A partir de ce moment, les Russes et les Ukrainiens composaient la population principale de la péninsule. La Crimée n'était pas seulement « libérée » des autochtones, tout ce qui rappelait l'existence des Tatars de Crimée était soumis à une « purge » totale : démolition des cimetières, destruction des monuments de la culture matérielle et spirituelle, changement des toponymes.

La déportation n'était pas seulement une tragédie du peuple tatar de Crimée, mais de toutes les minorités nationales expulsées de la péninsule parce qu'elles ne s'inscrivaient pas dans le concept stalinien de sécurité nationale et constituaient un « élément politiquement indésirable ». A la suite de la déportation, la Crimée en tant que phénomène méta-ethnique a été détruite : le monde dans lequel coexistaient pacifiquement, mais sans s'assimiler, les représentants de divers groupes ethniques et religieux, une communauté dans laquelle tout le monde appartenait à un groupe ethno-confessionnel spécifique, mais qui dans l'idéal collectif, s'identifiait à une formation supérieure, dans laquelle il s'identifiait en tant que « Criméen ».

Chapitre III

La déstalinisation et les activités d'opposition des Tatars de Crimée

(1953 - première moitié des années 1960)

La mort de Staline et la solution du problème des « peuples punis » (1953-1956)

Staline n'avait jamais été le garant du droit et de la justice dans le pays, ce que beaucoup de citoyens de l'URSS avaient certainement deviné. Mais pour la majeure partie de la population du pays, son nom - essentiellement grâce à une machine de propagande réussie - est inconditionnellement associé au pouvoir, à la stabilité et à l'inviolabilité.

Staline est mort le 5 mars 1953. La mort du guide a conduit à un état de deuil et de confusion pour le pays qui se retrouvait sans dirigeant fort, et avec la crainte de ce qui allait suivre... Les adieux à Staline furent suivis d'attroupements et de nombreuses victimes.

Cependant, comme le montrent les documents déclassifiés récemment, tout le monde n'était pas exposé à la psychose de masse, certains recevaient la nouvelle de la mort de Staline sans beaucoup de tristesse ni de compassion. Pour les peuples déportés, la mort de Staline était associée aux espoirs de libération de l'exil et de retour dans la patrie. Le propos du Tatar de Crimée Kadri Djelilov est très symptomatique : « Nous étions très heureux d'apprendre la mort de Staline-Djougachvili... Très heureux ! Ce fut une réjouissance absolue,

car nous pensions qu'ils allaient certainement nous laisser rentrer »¹.

En effet, en 1953-1954, le processus de libéralisation, qui a commencé après la mort de Staline, a réactualisé la question de la situation des colons spéciaux. Un mois avant son arrestation, le ministre de l'Intérieur, L. Beria (qui avait lui-même rédigé les décisions sur la déportation des peuples) écrivait : « La question des colons spéciaux est d'importance nationale, le Ministère de l'Intérieur de l'URSS a procédé à un contrôle de l'état des colonies spéciales et prépare des propositions sur cette question pour examen par le Comité central du PCUS »². Cependant, les décisions ultérieures furent prises sans Lavrenti Pavlovitch : le 26 juin 1953, lors d'une réunion du Présidium du Comité central du PCUS, il fut arrêté puis exécuté en décembre de la même année.

Dans une note adressée à la Commission du Comité central du PCUS sur la question des colons spéciaux (février 1954), G. Malenkov et N. Khrouchtchev ont déclaré qu'il était « impossible de continuer à maintenir certaines restrictions établies pour les colons spéciaux », car ils « n'ont commis *personnellement* aucun crime envers l'Etat ». (Cursive GB)

Cette thèse est très intéressante, car il s'agit en fait, de la reconnaissance par le pouvoir de l'injustice de ses propres décisions contre des millions de personnes innocentes. Cependant, de telles confessions (bien sûr, elles n'ont pas été publiées à l'époque et furent conservées dans les documents « à usage interne », et ne devinrent disponibles qu'à notre époque) ne signifiaient pas que les autorités corrigeraient immédiatement leurs erreurs. Le processus de libération des

¹ Entretien avec Kadri Djelilov, 2.10.2002. Archives de l'auteur.

² *Исторический архив*, 1996. №4, p. 153.

colons spéciaux se fit attendre et s'étendit sur plusieurs années.

La commission a proposé d'assouplir le régime de leur détention, en prévoyant, par exemple, de donner aux colons spéciaux le droit de circuler librement dans la région, le territoire ou la république où ils se trouvaient et de fournir des documents de voyage et des permis, même pour se rendre en villégiature, ainsi que de modifier l'ordre d'enregistrement dans le bureau du commandant (passer d'une fois par mois à une fois tous les trois mois), etc.

Dans le même temps, la note précisait que « la plupart des colons spéciaux sont installés dans les RSS du Kazakhstan, d'Ouzbékistan, du Kirghizistan, dans le territoire de Krasnoïarsk, dans les régions de Kemerovo, Novossibirsk, Molotov, Sverdlovsk et dans d'autres régions de l'Oural, où il y a une pénurie de main-d'œuvre ». Par conséquent, la question des colons spéciaux devrait être résolue de manière à ce que « cela ne cause le départ de la main-d'œuvre de ces régions ». En même temps, il a été dit qu'il ne serait pas souhaitable que les peuples déportés de Crimée, du Caucase, de la Basse-Volga, des régions frontalières de l'Ukraine, du Belarus et des Républiques baltes reviennent dans ces régions »³.

Bien sûr, les autorités ukrainiennes se sont également exprimées sur cette question - en février 1954, la Crimée est passée sous la juridiction de l'Ukraine, et l'opinion de la direction de cette république était importante.

Le projet de lettre conservé dans les archives d'Etat d'Ukraine, préparé par le comité régional du parti de Crimée, à l'attention du premier secrétaire du Comité central du Parti

³ *Реабилитация: как это было. Март 1953-февраль 1956*, Москва, 2000, p. 96.

communiste ukrainien A. Kiritchenko, demandait « de présenter une pétition au Comité central du PCUS pour interdire aux déportés administratifs de 1944 de retourner et résider sur le territoire de la région de Crimée ». Il y était écrit en particulier :

« En raison du fait que les personnes libérées des colonies spéciales sont autorisées à résider dans toute région sans restriction, certaines d'entre-elles reviennent en Crimée et exigent la restitution des habitations prises lors de leur expulsion de Crimée et une compensation pour la valeur de la propriété saisie.

Les biens personnels des expulsés de 1944 ont été vendus et les revenus ont été transférés à l'État.

Le logement et les dépendances ont été transférés aux kolkhoziens réinstallés ici, de sorte que le retour de colons spéciaux déportés en Crimée affaiblira considérablement la situation économique de nombreuses familles installées ici et pourrait conduire à leur départ de la Crimée.

En outre, étant donné que la région de Crimée est frontalière et que l'établissement de ses anciens colons spéciaux n'est pas souhaitable, je considère comme nécessaire :

1) D'interdire à toutes les personnes expulsées de Crimée en 1944 et libérées de colonies spéciales de revenir vivre en Crimée ;

2) D'inviter tous ceux qui ont été libérés des colonies spéciales et qui sont déjà arrivés en Crimée à partir pour d'autres régions de l'Union soviétique et de ne pas satisfaire leur demande de récupération de leurs propriétés confisquées lors de l'expulsion »⁴.

⁴ ЦДАГО України, ф.1, оп.24, д.3614, л.7-8.

Comme on peut en juger d'après la note sur le document (écrite, apparemment, par un employé du Secrétariat du Comité central du Parti communiste ukrainien), cette lettre a été « remise à A. Kiritchenko lors de son départ à Moscou pour le Comité central du PCUS en avril de cette année ».

Pour nous, cette lettre de 1954 est intéressante en ce qu'elle enregistre la position des dirigeants de la RSS d'Ukraine et de la région de Crimée sur la question d'un éventuel retour dans la péninsule de ses anciens résidents déportés en 1941 et 1944. Le document expose clairement les arguments contre le retour des personnes expulsées, qui, très probablement, furent pris en compte dans la résolution finale du problème deux ans plus tard.

Les principaux arguments de la partie ukrainienne pour défendre sa position était les questions économiques (le rapatriement amènerait inévitablement la question des indemnités aux anciens colons spéciaux pour les biens perdus) et sociales (le retour des anciens habitants de Crimée risquait d'entraîner des conflits et des affrontements avec les immigrés d'après-guerre).

Aujourd'hui, l'incohérence des allégations selon lesquelles le retour des anciens colons spéciaux n'aurait pas été possible faute de ressources matérielles suffisantes est tout à fait évidente. Il est douteux que « le retour des colons spéciaux en Crimée aurait affaibli considérablement la situation économique de nombreuses familles installées ici depuis et pourrait conduire à leur départ de la Crimée ». Il est bien connu que depuis la déportation des Tatars de Crimée jusqu'au milieu des années 1980, la Crimée a connu une pénurie aiguë de population valide. Depuis 1954, les dirigeants de la RSS d'Ukraine se hâtaient de prendre des mesures pour coloniser la Crimée avec une allocation annuelle à l'aide d'énormes

injections financières provenant des budgets de l'Union soviétique et de la République d'Ukraine.

Dans les années 1954-1955, des restrictions ont été levées sur le statut juridique de certaines catégories de colons spéciaux (les enfants de moins de 16 ans et les inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, les communistes et leurs familles, les vétérans de la Grande Guerre Patriotique, les personnes ayant reçu des ordres et des médailles ; les invalides vivant seuls, etc.). Le 17 septembre 1955, le décret du Présidium du Soviet suprême de l'URSS « sur l'amnistie des citoyens soviétiques ayant collaboré avec les occupants pendant la Grande Guerre Patriotique de 1941-1945 » a été adopté.⁵ Enfin, le décret du Présidium du Soviet suprême de l'URSS abolit le régime de colons spéciaux pour les Allemands (13 décembre 1955), les Kalmouks (17 mars 1956), les Grecs, les Arméniens, les Bulgares (26 mars 1956), les Tatars de Crimée, les Balkars, les Turcs citoyens de l'Union soviétique, les Kurdes, les Hémichis (28 avril 1956), les Tchétchènes, les Ingouches, les Karatchaïs (16 juillet 1956). Cependant, la levée des restrictions n'entraînait ni « la restitution des biens confisqués lors de la déportation », ni le retour dans les lieux de résidence.

Un tournant dans l'histoire du pays a été le fameux rapport secret du premier secrétaire du Comité central du PCUS, N. S. Khrouchtchev « Sur le culte de la personnalité et ses conséquences » lors du XXe Congrès du PCUS (25 février 1956). Dans ce document a été mentionnée pour la première fois l'injustice commise à l'égard des peuples déportés :

« L'Union Soviétique est légitimement considérée comme un modèle d'État multinational, car nous assurons de fait

⁵ *Реабилитация: как это было...*, op.cit., p.259.

l'égalité et l'amitié de tous les peuples qui habitent notre grande patrie.

Les actions initiées par Staline sont d'autant plus scandaleuses et constituent une violation flagrante des principes fondamentaux de Lénine sur la politique nationale de l'Etat soviétique. C'est la question de la déportation de masse de leurs pays d'origine de peuples entiers, y compris tous les communistes et les membres du Komsomol, sans aucune exception. Ce genre d'expulsion n'était pas dicté par des considérations militaires.

Ainsi, dès la fin de l'année 1943, lorsqu'un changement définitif et favorable du cours de la guerre pour l'Union Soviétique se remarqua sur les fronts de la Grande Guerre Patriotique, fut prise et mise en œuvre la décision d'expulser tous les Karatchaïs. A la même époque, à la fin de décembre 1943, toute la population de la République autonome de Kalmoukie subit le même sort. En mars 1944, tous les Tchétchènes et les Ingouches ont été expulsés de leurs maisons et la RSSA de Tchétchénie-Ingouchie fut liquidée. En avril 1944, tous les Balkars ont été expulsés du territoire de la RSSA kabardino-balkare, et la république elle-même a été rebaptisée République socialiste soviétique autonome kabarde. Les Ukrainiens ont échappé à ce sort car ils étaient trop nombreux et ne pouvaient être envoyés nulle part. Sinon on les aurait aussi expulsés. (Rires et agitation dans la salle) ».

Il convient de noter que le rapport ne mentionne que les peuples déportés ayant finalement eu la possibilité de retourner sur leurs terres ancestrales par les décisions de 1956-1957. Il semble, que c'est une indication indirecte du fait que le sort des peuples déportés était déjà globalement fixé au début du XXe Congrès (février 1956).

Une fois de plus, les autorités ont fait preuve d'incohérence et de duplicité en appliquant une approche « différenciée » concernant les anciens déportés : certaines nations sont retournées dans leur patrie, d'autres ont été privées de ce droit.

Le Politburo du Comité central du PCUS a adopté le 24 novembre 1956 une résolution sur la restauration des autonomies nationales des peuples kalmouk, karatchaï, balkar, tchéthène et ingouche et, au début de 1957, ces peuples ont pu retourner sur leurs anciennes terres grâce aux décrets du Présidium du Soviet suprême de l'URSS.

Le déni du droit de retour dans la patrie pour les Tatars de Crimée a été formulé dans le sixième paragraphe de la résolution du Comité central du PCUS : « Reconnaître comme inopportun l'octroi de l'autonomie nationale aux Tatars qui vivaient en Crimée, se basant sur le fait que l'ancienne RSSA de Crimée n'était pas seulement une république tatare autonome, mais une république multinationale dans laquelle la population tatare représentait moins de 1/5 de la population totale et que la RSFS de Russie a une entité nationale autonome tatare - la RSSA tatare, alors qu'à l'heure actuelle le territoire de Crimée est une région d'Ukraine et qu'elle est peuplée. Dans le même temps, considérant le désir d'une partie des Tatars vivant auparavant en Crimée de rejoindre l'entité nationale, il convient d'autoriser tous ceux qui le souhaitent à s'installer sur le territoire de la RSSA tatare »⁶.

Après cette position sans équivoque de la direction de l'Union, l'action a été également claire pour les dirigeants de la RSS d'Ukraine. Le 15 décembre 1956, le Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine adoptait une résolution interdisant aux

⁶ РГАНИ, ф.89, перечень 61, д.13, л.8.

personnes d'origine tatare, allemande, grecque, bulgare, arménienne et autres expulsées de Crimée de résider dans les régions de Crimée, de Zaporijjia, d'Odessa, de Kherson, de Mykolaïv et de Transcarpathie.

Malheureusement, il est toujours impossible de reconstruire complètement le mécanisme de prise de décisions sur le sort des peuples déportés. Mais de toute façon, le sort des Tatars de Crimée, à la fin de 1956, étaient déterminé pour de longues décennies d'exil.

Les communistes tatars de Crimée : l'idéologie contre l'ethnie (1956-1958)

L'expulsion des terres ancestrales et le régime humiliant des colonies spéciales n'ont pas condamné les peuples « punis » à accepter leur sort.

Les Tatars de Crimée connurent progressivement un mouvement populaire de masse pour le retour dans la patrie, coïncidant avec le début du « dégel ».

Les Archives d'Histoire contemporaine de l'Etat russe (Moscou), conservent l'affaire n°56 (p.5, op.31), qui compilait des documents liés à la restauration des droits des peuples déportés : on y trouve les appels des Tatars de Crimée.

Je pense qu'il convient de s'arrêter sur le tout premier document de cette archive.

C'est une lettre des communistes tatars de Crimée du 7 septembre 1956 (reçue au Comité central du PCUS le 13 octobre 1956) adressée aux membres du Présidium du Comité central du PCUS et personnellement au membre du Présidium M. Souslov, qui soulève la question du retour des Tatars de Crimée dans leur patrie. De toute évidence, ce n'est pas le

premier appel collectif des Tatars de Crimée au pouvoir concernant le sort du peuple, mais le fait même que le document ait été conservé aux archives du Parti témoigne de son importance, pour les autorités elles-mêmes.

Malgré le fait que la lettre ait été écrite par des communistes, bien évidemment fidèles aux autorités, il faut noter la clarté des exigences formulées, y compris la restitution des biens ou une indemnisation pour leur perte.

Cette deuxième (comme le dit le document) lettre des grands communistes tatars de Crimée d'autrefois⁷ a retenu l'attention de la direction du parti du pays. Évidemment, le statut important des signataires a joué son rôle.

En réponse à la lettre de cinq communistes tatars de Crimée, le Comité central du PCUS a donné pour instruction au Comité central du Parti communiste d'Ouzbékistan « de mener in travail supplémentaire auprès des Tatars de Crimée pour expliquer que le retrait du régime spécial pour les Tatars de Crimée ne leur donne pas le droit de retourner dans les zones de leur ancienne résidence et de retrouver leurs biens

⁷ La lettre a été signée par : Refat Moustafaev - avant la guerre, troisième secrétaire du Comité du Parti régional de Crimée, pendant la guerre commissaire de l'Unité orientale des détachements partisans de Crimée ; Chamil Aladinov - ancien président de l'Union des Ecrivains de la RSSA de Crimée ; Moustafa Selimov - avant la guerre, secrétaire à la guerre guerre du Comité du Parti du district de Yalta, pendant la guerre - commissaire de l'Unité méridionale des détachements partisans de Crimée ; Amet-Ousni Penerdji - avant la guerre, président du Comité exécutif du district de Soudak; Izmail Khaïroullaev - avant la guerre, président du Comité exécutif du district d'Alouchta, pendant la guerre - commissaire de la 4^{ème} Brigade de l'Unité méridionale des détachements partisans de Crimée.

confisqués » et « de donner les explications nécessaires » aux « anciens cadres dirigeants de Crimée »⁸.

Ainsi, en 1956-1957, les communistes tatars de Crimée ont ouvertement déclaré leur désaccord avec les décisions du parti et formé une opposition interne dans ses rangs. Pendant ce temps, le mouvement national tatar de Crimée gagnait en force.

Dans les archives d'Ukraine sont conservés des documents du Comité central du Parti communiste d'Ukraine et du Comité régional de Crimée datant de 1958, contenant des informations sur le début de « l'activité nationaliste de certains groupes et personnes d'origine tatar de Crimée ». Voyons de quelle « activité nationaliste » il s'agit et quelles étaient ses manifestations.

Le rapport du secrétaire du Comité régional de Crimée V. Komiakhov au premier secrétaire du Comité central du Parti communiste d'Ukraine N. Podgorny, daté du 25 août 1958, dit que le « groupe d'initiative » formé en Ouzbékistan s'est livré à « des activités visant à inciter les Tatars de Crimée à contester la décision du gouvernement concernant la Crimée ». En conséquence de cette activité, dans la région de Crimée en 1957 -1958 « s'est rendu un nombre important de Tatars de Crimée qui ont observé leurs anciennes propriétés et ont annoncé leur retour imminent à la Crimée »⁹.

Selon Komiakhov, le professeur d'histoire de Samarkand Velioulla Mourtazaev, qui a visité Simferopol en juillet 1957, a exprimé des sentiments nationalistes dans une conversation avec « la citoyenne Nemetoulaeva et l'a mise au courant des activités du « groupe d'initiative ». Après le départ de Crimée de Mourtazaev, Nemetoulaeva, se référant aux activités du

⁸ РГАНИ, ф.5, оп.31, д.56, л.154.

⁹ ЦДАГО України, ф.1, оп.24, д.4740, л.73.

« groupe d'initiative », a déclaré ce qui suit : « Je recommanderais que notre délégation agisse de manière plus décisive afin que tous les Tatars de Crimée arrivent un jour en Crimée sans aucune autorisation. Je n'ai peur de rien et je peux écrire 50 exemplaires de tracts sur nos tourments et les placarder à Moscou. Les Tatars devraient exiger l'autonomie »¹⁰.

La note de Komiakhov rapporte d'autres incidents curieux survenus en Crimée en 1958 :

« Début juillet 1958, le Tatar de Crimée Asanov Souleiman, lieutenant-colonel à la retraite, arriva en Crimée avec sa propre voiture... il déclara qu'il avait quitté son travail à l'usine pour se consacrer à « son peuple », en vue du retour en Crimée. Il a exprimé sa confiance en une solution positive dans un avenir proche de la question tatar. Les appels du « groupe d'initiative » au gouvernement sur le retour de la population tatar dans la région de Crimée sont rassemblés en trois gros dossiers dont il dispose (en copies).

Selon Asanov, le « groupe d'initiative » a composé les listes des noms de famille des Tatars abattus par des troupes fascistes allemandes en Crimée pendant la Guerre Patriotique. Ces listes prouvent au gouvernement que parmi leur peuple il y avait des patriotes soviétiques qui "ont donné leur vie pour la Crimée »

Des mesures ont été prises pour expulser Asanov de Crimée ».

Pendant le même été 1958, les écrivains tatars de Crimée Chamil Aladinov et Esref Chemi-zadé ont visité la Crimée. Cette visite attira l'attention de la police de Crimée, ainsi que celle des organes du Parti. Selon Komiakhov : « Le premier d'entre

¹⁰ ЦДАГО України, ф.1, оп.24, д.4740, л.74.

eux - Aladinov est l'un des participants actifs au prétendu « groupe d'initiative ». Ils avaient l'intention d'utiliser leurs congés pour visiter la bibliothèque régionale, le Musée d'Etat et le Musée du Palais des Khans à Bakhtchisarai afin d'y trouver des documents d'archives historiques confirmant que la Crimée est une antique terre tatare. Ces éléments, selon Aladinov, sont nécessaires « pour la cause commune que nous poursuivons depuis trois ans ».

Comme nous pouvons le voir, les aspirations naturelles des gens à retourner dans leurs maisons illégalement prises et leur désir brûlant de vivre sur leur terre natale ont été qualifiées de « nationalistes » par les chefs du Parti de Crimée.

Ainsi, en 1958, le mouvement pour un retour en Crimée est en train de vivre un essor, les Tatars de Crimée commencent à nourrir un fragile espoir de retour. Il est également évident que les autorités sont dans une certaine confusion et recherchent des moyens adéquats pour répondre à ces manifestations de patriotisme qu'ils ne comprennent pas, les qualifiant de « nationalisme » et « autonomisme » dans le discours officiel du parti.

Les procès de la première moitié des années 1960

L'affaire d'Enver Seferov et Chevket Abdourakhmanov (1961)

Ce procès légendaire, mentionné à plusieurs reprises dans le samizdat des Tatars de Crimée et des groupes pour les droits de l'Homme, est entré dans l'histoire comme le premier procès politique à l'encontre des Tatars de Crimée de la période post-stalinienne.

Le 8 juillet 1961, le Comité de la sûreté de l'État placé sous l'autorité du Conseil des ministres de la RSS d'Ouzbékistan a engagé une procédure pénale sur la base de l'article 60 parties

1 et 64 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan à l'encontre d'Enver Seferov, né en 1929 à Alouchta, dans la région de Crimée.

Seferov « résidant dans la ville de Tchirtchik, région de Tachkent, sur la base de son hostilité aux activités du Parti et du Gouvernement, en mai-juin 1961, a fabriqué et distribué par la poste à plusieurs habitants de la ville de Tchirtchik... un appel à la jeunesse tatar de Crimée, visant à l'incitation à l'inimitié nationale et au tract au contenu antisoviétique »¹¹.

La même procédure concernant la responsabilité pénale, sur la base de l'article 60 parties 1 et 64 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan, était ouverte contre Chevkett Kadyrovitch Abdourakhmanov, né en 1930 à Sébastopol, sans parti, avec une formation supérieure incomplète, travaillant en tant que contremaître du SU-27.

Selon les documents de l'enquête, en juin 1961, Seferov a transmis cinq copies de l'appel et deux copies des tracts qu'Abdourakhmanov avait distribués à Tchirtchik aux Tatars de Crimée de Leninabad. Seferov a également envoyé trois copies de l'appel dans les villes de Soukhoumi, Ferghana et Namangan. Au cours de la perquisition effectuée dans la maison d'Abdourakhmanov, trois exemplaires du tract, qu'il n'avait pas eu le temps de distribuer suite à son arrestation, ont été retrouvés et saisis dans une valise appartenant à Seferov.¹²

L'acte d'accusation dit que Seferov « a en 1959 effectué un travail d'activisme parmi la population tatar de Crimée vivant dans la ville de Tchirtchik, pour instaurer le désir de retourner dans la région de Crimée. À cette fin, avec quatre de ses

¹¹ ГАРФ, ф.8131, оп.31, д.91186, л.1.

¹² ГАРФ, ф.8131, оп.31, д.91186, л.1-2.

camarades, il a rédigé une lettre au Comité central du PCUS demandant que les Tatars de Crimée soient autorisés à retourner dans la région de Crimée. Cette lettre qu'il avait l'intention de lire à la réunion des Tatars de Crimée, devait être signée, et envoyée au Comité central du PCUS. Cependant, la réunion n'a pas eu lieu et la lettre n'a pas été envoyée.

Alors, quels étaient ces documents antisoviétiques notoires, « calomniant la réalité soviétique » et conduisant à « l'agitation visant à inciter à la haine ethnique » ?

Dans les archives de la surveillance de Seferov et Abdourakhmanov, les textes de l'appel et des tracts ayant causé l'accusation aussi sévère ont été conservés. Sans aucun doute, pour le début des années 1960, le tract et l'appel semblent extrêmement radicaux. (La stylistique et l'orthographe des documents sont conservées.)

Messieurs les communistes !

Nous avons patienté et attendu votre clémence trop longtemps. Combien de temps peut durer notre situation humiliante ? Au XXe siècle, c'est une folie tragique et une barbarie. Depuis 16 ans, sans procès ni enquête, notre peuple est dispersé dans différents coins de l'Union Soviétique. Est-ce que tout le monde, sans exception des jeunes et des vieux, devrait être tenu responsable des crimes commis par une poignée de traîtres ? Même ceux qui avaient réellement combattu avec les armes à la main ont déjà expié leur faute. Est-ce que nos gens travaillent moins dur et font moins que les autres nations ? Bien sûr que non. Et vous le savez très bien et le comprenez. Vous voulez imposer le silence sur notre juste cause. Cela vous arrange que notre nation se dissolve graduellement parmi les autres peuples et cesse d'exister en tant que nation. Vous n'y arriverez pas. Il est temps de le

comprendre et de résoudre ce problème en faveur de notre peuple. Si tel n'est pas le cas, comment comprendre votre politique quand vous lancez un homme dans l'espace aujourd'hui, agissant en tant que bienfaiteurs de toute l'humanité, et vous-mêmes recourez à des mesures si barbares par rapport à une si petite nation. Si nous avons tort, alors donnez une réponse à notre peuple à propos de cet événement tragique de notre temps. Et enfin, si vous nous persécutez à nouveau pour notre juste demande pour le retour dans notre patrie, il nous reste à nous tourner vers nos jeunes pour obtenir de l'aide. Nous exigeons de compter avec notre nation et nous souhaitons l'occasion de retourner dans notre patrie.

La Crimée est nôtre, et tôt ou tard vous le reconnaîtrez.

Nous avons un but aujourd'hui : La patrie ou la mort et vous vous en rendrez compte bientôt. La responsabilité de tout ce qui s'est passé repose entièrement sur vous.

Union de la jeunesse Criméenne

Le 11 octobre 1961, le collège judiciaire pour les affaires pénales du tribunal régional de Tachkent, a rendu son verdict lors d'une audience à huis clos:

Seferov Enver en vertu de l'article 60 partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan est privé de liberté dans un camp de travail correctionnel de régime sévère pour une période de 7 (sept) ans. En vertu de l'article 197 partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan il est privé de liberté dans un camp de travail correctionnel de régime sévère pour une période d'un an. Pour l'ensemble des crimes et, en vertu de l'article 40 du Code pénal, la mesure définitive de la peine de Seferov Enver est déterminée par l'article 60 partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan sous la forme d'emprisonnement

de sept ans dans un camp de travail correctionnel de régime sévère.

Abdurakhmanov Shevket Kadyrovitch en vertu de l'article 60, partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan est privé de liberté dans un camp de travail correctionnel de régime sévère pour une période de 5 ans¹³.

A en juger suivant les normes modernes, les termes de l'emprisonnement - 7 et 5 ans de colonie pénitentiaire - semblent une punition très sévère. N'oublions pas que cinq années se sont écoulées depuis le XXe Congrès du PCUS, au cours duquel les chefs du Parti ont reconnu les répressions massives de la période du « culte de la personnalité » contre leurs propres citoyens. Mais, bien que N. Khrouchtchev fût encore à la tête du PCUS, la société soviétique, à travers les efforts des « léninistes loyaux », est revenue à des méthodes répressives.

Les autorités considéraient réellement le crime commis par Seferov et Abdourakhmanov comme grave, puisqu'aucune des plaintes déposées par Abdourakhmanov depuis son camp en Mordovie (Doubrovlag) au Procureur général et à la Commission de contrôle du Parti sous le Comité central du PCUS, n'a été satisfaite.

Les réponses à ses questions étaient toujours du même type: « Il n'y a pas de raison d'abroger ou de changer le verdict ».

L'affaire de « L'Union de la jeunesse tatare de Crimée » (1962)

À la fin de 1961, est née l'Union de la jeunesse tatare de Crimée, une organisation clandestine de la jeunesse tatare de Crimée, dont l'un des fondateurs était Marat Omerov.

¹³ ГАРФ, ф.8131, оп.31, д. 91186, л.12-13.

L'histoire la plus détaillée, basée sur « les impressions personnelles et les souvenirs » de l'Union, vient de Moustafa Djemilev, qui dirigeait le département historique de l'organisation. Dans une lettre adressée à Petro Hryhorovych Hryhorenko (Grigorenko), en novembre 1968, il évoque ses relations avec les membres de l'organisation et la première réunion à laquelle il a participé : « En 1962, je crois à la fin de mois de février, dans le département des publications rares et anciennes de la Bibliothèque publique de Tachkent à Navoï, où j'ai fouillé dans des livres contenant des informations sur l'histoire de la Crimée et les Tatars de Crimée, j'ai rencontré un jour deux jeunes de ma nationalité, qui s'intéressaient au même sujet dans la bibliothèque... Après une courte conversation, ils m'ont proposé de collecter des documents sur l'histoire de notre peuple pour donner dans quelques semaines une courte conférence devant un petit groupe de 30 à 40 personnes, un public de compatriotes... Le jour fixé, je suis venu à l'endroit désigné, avec un résumé, couvrant huit carnets d'écolier, avec un bref exposé des principales étapes de l'histoire des Tatars de Crimée.

Sur les bancs étaient assis 25 jeunes garçons et filles, pour la plupart des étudiants et des travailleurs du quartier voisin de la ville. On engageait des débats, on lisait les poèmes en russe et en tatar de Crimée, on était indigné par la situation injuste des Tatars de Crimée, on discutait des problèmes de retour dans la Patrie.

Deux semaines plus tard, la réunion suivante a eu lieu, avec des rapports des membres de l'organisation sur le travail accompli, des discussions sur le projet de programme et la

charte de l'organisation, le serment solennel et « la proposition de la forme de la carte de membre. »¹⁴

Initialement, l'organisation a été baptisée « Union de la jeunesse tatare de Crimée ». Lors de la réunion, une expression y a été ajoutée: « Pour le retour dans la Patrie ». La réunion suivante devait avoir lieu deux semaines plus tard. Comme l'écrit M. Djemilev : « A la fin de la réunion, il a été décidé de considérer que ni la charte, ni le programme, ni le serment, ni l'échantillon de carte de membre n'ayant encore été adoptés, l'organisation n'existait pas encore »¹⁵.

Quelques jours plus tard, le 8 avril 1962, plusieurs arrestations ont eu lieu. L'organisation a donc été anéantie au tout début de son existence, avant que les documents constituant ses activités ne soient adoptés. Marat Omerov, Refat Godjenov, Seit-Amza Oumerov, Akhmed Asanov ont été arrêtés.

Leurs maisons ont été perquisitionnées, ont été saisies des notes, des poèmes. Selon M. Djemilev, « ils ont tiré du poêle de la maison d'Akhmed les protocoles de nos réunions, déchirés mais non brûlés. Ces morceaux de papier ont été soigneusement recollés au KGB et ensuite utilisés comme principales pièces d'accusation. »¹⁶

La lettre du 15 mai 1962 adressée par A. Ryjkine, assistant principal du Procureur de la RSS d'Ouzbékistan, au Procureur du Département de surveillance des enquêtes des organes de sécurité de l'Etat Zakharov concernant l'enquête sur « L'Union de la jeunesse tatare de Crimée », disait : « Les accusations

¹⁴ Григоренко А., *А когда мы вернемся...*, Нью-Йорк, фонд "Крым", 1977, p. 12-13.

¹⁵ Григоренко А., *op.cit.*, p. 15.

¹⁶ Григоренко А., *op.cit.*, p. 16.

portaient sur « les matériaux saisis lors de la perquisition, à savoir : la charte d'une organisation illégale appelée « Union de la jeunesse tatare de Crimée », un plan pour la formation de cette organisation, les procès-verbaux des réunions. Pendant l'existence de l'organisation, cinq réunions ont eu lieu (17 février, 3 mars, 18 mars, 24 mars et 7 avril 1962), et trois protocoles ont été rédigés. Les réunions ont traité de la création d'une organisation de masse pour recréer l'autonomie de la Crimée, des opinions anti-soviétiques ont été prononcées, des poèmes au contenu nationaliste ont été lus et on a discuté du contenu du serment d'allégeance à cette cause. Des échantillons de cartes de membres ont été faits et des frais d'adhésion ont été perçus.

Le noyau dirigeant de l'organisation avec 6 départements (politique, organisationnel, historique, culturel, financier et de communication) a été élu.

Une rencontre était prévue pour le 1er mai, où environ 300 Tatars de Crimée étaient censés se rassembler.

Comme cela a été établi par l'enquête, les membres de l'organisation ont essayé de détruire les documents mentionnés afin de dissimuler leurs activités, mais ils ont été restaurés, certains n'ont pas été trouvés.

Nous avons interrogé l'un des participants de l'organisation, par la suite élu directeur du département historique de l'association, Djemilev Moustafa, en mars 1962, et trouvé qu'il avait rédigé une « Histoire du peuple de Crimée » où les faits sont exposés d'une manière biaisée.

Mais la localisation de ce document est inconnue »¹⁷.

¹⁷ ГАРФ, ф.8131, оп.31, д.93108, л.3.

Les principaux coupables de l'affaire étaient Marat Omerov et Seit-Amza Oumerov, les autres personnes arrêtées furent libérées après quelques jours de détention.

Marat Omerov a été accusé du fait que déjà « en 1958, il a essayé de créer une organisation illégale pour se battre pour la « restauration des droits nationaux de la population tatare de Crimée » ».

En août 1962 eut lieu le procès de Marat Omerov et Seit-Amza Oumerov.

L'affaire a été portée devant la Cour suprême de la RSS d'Ouzbékistan. Après quatre jours de procès à huis clos, le verdict a été prononcé :

Omerov Marat Khalilovitch, en vertu de l'article 60 partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan est privé de liberté pour une période de 4 ans. En vertu de l'article 62 partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan en plus de la sanction de l'article 60, il est privé de liberté pour une période de 4 ans.

Pour la totalité des crimes, Omerov Marat Khalilovitch sera emprisonné pendant 4 ans dans un camp de travail correctionnel de régime sévère.

Oumerov Seit-Amza sur la base de l'article 60 partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan est condamné à 3 ans d'emprisonnement. En vertu de l'article 62 partie 1 du Code pénal de la RSS d'Ouzbékistan en plus de la sanction de l'article 60, il est privé de liberté pour une période de 3 ans.

Pour l'ensemble de ses crimes, Oumerov Seit-Amza, sera emprisonné pendant 3 ans dans un camp de travail correctionnel de régime sévère.

La sentence s'applique à partir du 8 avril 1962.

Le verdict est définitif et sans appel »¹⁸.

L'une des accusations contre Seit-Amza Oumerov portait sur des poèmes considérés par l'enquête comme « antisoviétiques et nationalistes ». Moustafa Djemilev se souvient comment l'enquêteur lui a fait valoir qu'ils étaient nationalistes, et donc antisoviétiques, citant l'extrait : « quand un jeune Tatar conduira un cheval à la cascade d'Outchan-sou ».

Marat et Seit-Amza ont été emprisonnés dans des camps de Mordovie, non loin de Potma, « dans le même camp où se sont retrouvés plus tard Siniavsky et Daniel, et ils se sont tous rencontrés. Ils ont purgé l'intégralité de leur peine. La santé de Seit-Amza a tenu, mais ses cheveux étaient gris. Marat est revenu terriblement mince, avec un ulcère à l'estomac »¹⁹.

On a proposé à Moustafa Djemilev de quitter son emploi volontairement, après l'avoir averti que sinon il serait renvoyé de toute façon sous un « prétexte désagréable ». Tous les participants de l'organisation sont passés sous la supervision des agences de sécurité de l'Etat. Néanmoins, la plupart d'entre eux continuèrent à participer au mouvement national qui s'était intensifié en 1964, et beaucoup ont été condamnés plus tard.

Plus tard, à notre époque, dans un entretien avec l'auteur de ces lignes, M. Djemilev a évalué la signification de « L'Union de la jeunesse tatare de Crimée » ainsi : « La création de l'organisation a permis, en premier lieu, de rassembler les jeunes et de parler franchement des problèmes de notre peuple et de la nécessité de faire quelque chose pour les résoudre, c'est-à-dire de faire réfléchir. Deuxièmement, les arrestations

¹⁸ ГАРФ, ф.8131, оп.31, д.93108, л.8-10.

¹⁹ Григоренко А., *op.cit.*, p. 25.

et les exclusions des universités nous ont permis de faire une sorte de « sélection » parmi nos jeunes compatriotes - des lâches se tenaient à l'écart et essayaient de ne jamais « se faire remarquer » lors de nos diverses réunions, tandis que d'autres ont commencé à songer à d'autres formes d'activités. »²⁰

Le premier procès de Moustafa Djemilev (1966)

Moustafa Djemilev, après la liquidation de « L'Union de la jeunesse tatar de Crimée » et son licenciement à l'automne 1962, entra à l'Institut d'irrigation et de mécanisation de Tachkent. Il a continué à s'intéresser à l'histoire de son peuple et les autorités compétentes ont continué à s'intéresser à lui.

Dans l'un des documents du bureau du Procureur de la RSS d'Ouzbékistan, nous lisons :

« ... Djemilev était un participant actif à l'organisation illégale de l'Union de la Jeunesse tatar de Crimée, liquidée par le KGB à Tachkent en 1962. Malgré les conversations tenues avec lui, il n'a pas cessé ses activités et, depuis 1963, il écrit et distribue des documents au contenu nationaliste intitulés *Essai sur l'histoire de la Crimée* »²¹.

En 1965, le rectorat et l'organisation du komsomol de l'Institut ouvrent «le dossier personnel de Moustafa Djemilev en raison de sa participation à des rassemblements nationalistes, sa rédaction d'un bref essai historique sur la culture turque de Crimée du XIIIe au XVIIIe siècle et son refus de rejoindre le komsomol ». À la fin d'avril 1965, son comportement a été discuté lors d'une réunion élargie du rectorat de l'Institut d'irrigation et de mécanisation de

²⁰ Entretien avec Moustafa Djemilev, octobre 2003. Archives de l'auteur.

²¹ ГАРФ, ф.8131, оп.36, д.391, л.7.

Tachkent. Selon le chef du bureau du procureur, « au cours de la discussion, Djemilev s'est comporté avec arrogance, n'a pas reconnu ses erreurs »²².

Et voici ce que M. Djemilev lui-même a écrit à ce sujet dans une déclaration adressée au procureur général de l'URSS R. Roudenko : « Le 29 avril 1965, j'ai été convoqué à une réunion conjointe du rectorat, du parti et des activistes du komsomol de l'Institut d'irrigation et de mécanisation de Tachkent, où j'étudiais en troisième année, organisée par le major des services de sécurité A.M. Svalov. J'ai été accusé d'avoir participé à certaines sociétés secrètes de caractère national et de développer un soi-disant « travail scientifique sur l'histoire de la Crimée ». En guise d'argument, l'article « Une brève esquisse historique de la culture turque en Crimée du XIIIe et XVIIIe siècle », que j'ai écrit en 1963, a été considéré comme ayant un caractère nationaliste. Lors de cette réunion, le recteur de l'Institut, le camarade S.P. Poulatov, a dit que mon éducation à l'institut dépendait entièrement de ma réfutation par écrit de mes opinions et convictions et de ma promesse de ne jamais traiter de la situation des Tatars de Crimée. La même chose est apparue clairement dans une conversation séparée avec le représentant du comité du Parti de l'Institut, le camarade D. Geliazitdinov, qui, en présence du chef du département des ressources humaines de l'Institut Gaminants, a déclaré que, bien que je ne sois pas un grand danger pour le gouvernement soviétique, j'aurais pu détourner du droit chemin mes camarades avec mes idées. Je ne pouvais pas accepter la proposition du recteur qui était humiliante pour l'honneur d'un homme et, pour ne pas « contaminer d'autres personnes avec mes idées », j'ai demandé un transfert pour faire des études par correspondance et travailler

²² *Ibid.*

simultanément à l'Institut des Matériaux de construction. Le camarade Antsiferov, le doyen du département en question, a expliqué que les cours de pré-examen à la faculté d'études par correspondance, selon le calendrier du programme, commenceraient à la mi-octobre et m'a proposé avant cette date de me délivrer les documents nécessaires et de recevoir les devoirs de contrôle. »²³

Cependant, lorsque le 8 septembre 1965, après avoir faits les démarches nécessaires, Djemilev est venu à l'Institut pour recevoir les devoirs, on lui a dit qu'il avait été exclu de l'Institut par l'ordre du 7 septembre 1965, qui disait : « Exclure pour non-comparution pour l'inscription et échec scolaire », bien qu'il soit venu avant la date limite indiquée par le doyen, et il ne pouvait être question de progrès médiocre, puisqu'il n'était pas encore enregistré dans le département.

M. Djemilev écrit à ce sujet : « Le juriste de l'Institut, à qui je me suis adressé, s'est résolument opposé à cet acte absurde et a exigé l'annulation de l'ordre du 7 septembre 1965 ». À quoi le vice-recteur de l'Institut Artamonov lui a dit que « cette question ne relevait pas de sa compétence ».

Djemilev continue : « J'ai informé de tout cela le comité local de la sécurité de l'Etat, qui a pris une part active dans mon expulsion de l'Institut, et j'ai déclaré que j'allais signaler cet acte arbitraire au Soviet suprême. Le major de la sécurité de l'Etat A.M. Svalov a ri en disant que de toute façon ma déclaration leur reviendrait dans les mains « pour examen ».

Parallèlement à mon renvoi de l'Institut, Artamonov a personnellement informé le commissariat militaire de mon exclusion, ce qui signifiait que je pouvais être enrôlé dans l'armée. Ainsi, Artamonov, me jugeant « peu fiable », a décidé

²³ ГАРФ, ф.8131, оп.36, д.391, л.14.

de m'expulser de l'institut, par une interprétation illogique de l'ordre. Ayant offensé ma dignité, en sapant ma foi dans la justice, le même Artamonov croit en même temps qu'il est possible de me confier une arme pour protéger les frontières du pays.

Quelques jours plus tard, un officier du bureau d'enrôlement militaire vint à moi et, m'ayant remis la convocation, déclara qu'il avait reçu l'ordre de m'accompagner. Après avoir passé la commission médicale, je me suis référé au fait que je considérais mon renvoi comme illégal et j'avais l'intention de faire appel aux autorités supérieures. J'ai demandé au commissariat militaire de me donner quelques jours pour clarifier l'affaire et de me laisser mon passeport. Ma demande a été acceptée, et j'ai écrit au ministère de l'Agriculture, en charge de notre institution, une déclaration décrivant mon litige susmentionné avec l'Institut »²⁴.

Le conflit avec un étudiant s'avérait très intrigant. Apparemment, la cause d'une pareille « tutelle » spéciale de Moustafa du côté des forces de l'ordre était le « flair » professionnel des guédistes, qui cherchaient à identifier et à empêcher les jeunes les plus volontaires de participer au mouvement national des Tatars de Crimée.

Pendant tout ce temps, l'œil vigilant des forces de l'ordre compétentes surveillait avec une attention indéfectible « l'activité nationaliste » de Djemilev. Ainsi, d'après les documents du Bureau du Procureur de la RSS d'Ouzbékistan, nous apprenons que « en août, il a participé activement à l'organisation d'un rassemblement de Tatars et, avec ses actions provocatrices, a attisé les passions des participants au rassemblement. En septembre, Djemilev a tenu une "réunion"

²⁴ ГАРФ, ф.8131, оп.36, д.391, л.15.

avec des personnes partageant les mêmes idées, avec pour tâche de désigner des « délégués » pour un voyage à Moscou, a préparé un appel et a exhorté les personnes présentes à recueillir des signatures »²⁵.

Le 30 septembre 1965, il a été interpellé près de son domicile par un policier et un citoyen en civil et soumis à une fouille personnelle, au motif que la police a le droit de fouiller toute personne soupçonnée de port d'armes. Selon Djemilev, « ce « chercheur d'armes », pour une raison quelconque, a commencé à étudier mon bloc-notes dans les moindres détails et, y trouvant des inscriptions dans la langue tatare de Crimée en calligraphie arabe, a juré, en les traitant de « gribouillis d'espion »²⁶.

Le lendemain, en l'absence de Moustafa, sans ordre du procureur et sans présenter de documents, les policiers ont fouillé son appartement et ont pris son passeport. Lorsque Djemilev est venu réclamer son passeport, l'agent en charge, Mouradov, en présence de plusieurs jeunes gens en civil, l'a traité de 'bâtard de Crimée », appelant les Tatars de Crimée « des salopards ... qui n'auraient pas dû être pardonnés, mais devraient être détruits ». Et voyant que Djemilev était né en 1943 dans la zone occupée, Mouradov, a fait rire les personnes présentes en le traitant de « bâtard avec du sang fasciste dans les veines »²⁷.

Après un certain temps, Djemilev a néanmoins réussi à savoir par le chef de la police qu'il était accusé d'avoir violé le régime des passeports. En ce qui concerne le passeport, on lui a dit qu'il lui avait été retiré par l'officier du commissariat

²⁵ ГАРФ, ф.8131, оп.36, д.391, л.7.

²⁶ ГАРФ, ф.8131, оп.36, д.391, л.15.

²⁷ *Ibid.*

militaire, mais celui-ci a assuré à Djemilev qu'il n'avait pas son passeport, mais qu'il avait reçu la consigne de remettre à Djemilev l'ordre de se présenter avec ses affaires pour être envoyé à l'armée quelques jours plus tard.

Le même jour, Djemilev se rendit à Moscou sans aucun papier, afin de se présenter au ministère de l'Agriculture de l'URSS, sous la juridiction duquel se trouvait l'Institut d'irrigation et de mécanisation de Tachkent, et d'essayer de comprendre les raisons de sa situation.

Le 2 novembre 1965, dans la bibliothèque Lénine, il a été arrêté par un policier en raison d'absence de papier d'identité, et est resté en détention pendant 6 jours pour « clarification de son identité ». Dans la nuit du 7 novembre, accompagné de la police, il a été conduit à la gare de Kazan et a reçu un billet de train pour Tachkent, où, selon leurs calculs, il devait partir.

Toutefois, Djemilev ne voulait pas partir sans avoir pleinement éclairci son cas, et soumit au ministère de la Défense de l'URSS une demande de report du service militaire jusqu'à la décision finale du ministère de l'Agriculture.

Quelques jours plus tard, il reçut un avis de la Direction principale de l'enseignement supérieur agricole qui, après avoir examiné son cas, conclut que son exclusion n'était pas suffisamment justifiée et chargea le recteur de reconsidérer sa décision.

Sur le chemin du retour, Djemilev se rendit à Melekes dans la région d'Oulianovsk, où il entra en troisième année de cours par correspondance à la Faculté de physique et de mathématiques de l'Institut pédagogique de Melekes.

Cependant, la décision du ministère sur l'illégalité du renvoi n'a eu aucun effet sur l'administration. L'Institut d'irrigation et de mécanisation a notifié au bureau militaire

qu'il rejetait la décision du Département de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Agriculture et que, par conséquent, Djemilev devait être enrôlé dans l'armée.

Le 31 décembre 1965, le bureau du procureur a intenté une action pénale contre Djemilev pour « refus de la conscription au service militaire actif »²⁸.

Le 9 janvier, dans un bus, deux citoyens ont déposé dans la poche de Djemilev une montre, essayant ainsi de mettre en scène un vol. Comme ils n'y parvenaient pas, ils se tournèrent vers le policier qui comme par hasard se tenait à l'arrêt de bus, accusant Djemilev de réagir aux propos des citoyens avec un langage obscène et des menaces de représailles physiques. Au poste, Djemilev a déclaré, « qu'il allait tenter une affaire criminelle contre ces citoyens, qui sont accusés d'avoir passé des heures à essayer de le faire chanter, à l'insulter, et à essayer de mettre une montre dans sa poche ». Quelques heures plus tard, Djemilev a été emmené à la Cour populaire du district de Kirov, qui l'a condamné à 15 jours de détention.

Telle était le fondement du premier procès de Moustafa Djemilev, tenu le 12 mai 1966 devant le tribunal de la ville de Tachkent, pour « refus de la conscription dans l'armée ».

Lors du procès de Moustafa Djemilev de 1966, il était clair pour tous dès le début que ses véritables motifs n'étaient pas liés au « refus de la conscription », mais à ses activités du militant du mouvement national des Tatars de Crimée. Dans son « dernier mot », Djemilev a parlé des vraies raisons des accusations qui lui étaient reprochées : « Les officiers du KGB sont furieux que nous rassemblions des statistiques sur les Tatars de Crimée morts dans les lieux d'exil afin de monter des dossiers contre les commandants sadiques qui se moquaient

²⁸ Григоренко А., *op.cit.*, p. 28.

du peuple à l'époque stalinienne et qui, conformément à la Charte du Tribunal de Nuremberg, devraient être traduits en justice »²⁹.

M. Djemilev a été condamné à un an et demi d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de régime général, située à la périphérie de Tachkent. Plusieurs autres prisonniers politiques tatars de Crimée étaient détenus ici, objets des tentatives de rééducation par l'administration. Le but de la rééducation était de leur extorquer une déclaration écrite dans laquelle ils refuseraient de participer au mouvement national. Selon les documents de la colonie pénitentiaire de Tachkent, M. Djemilev « ne réagit pas aux conversations répétées : il déclare qu'il continuera la « lutte ». Il refuse d'écrire son renoncement »³⁰.

En décembre 1966, Moustafa a écrit une lettre aux éditeurs des journaux *Andijanskaïa Pravda, Izvestia et Soviet Ouzbekistoni*. Il y déclara : « Notre presse, notre radio, notre télévision qui jusqu'à la nausée affirment qu'il y a une amitié et une égalité idéales entre les peuples dans notre pays, ne remarquent pas ou ne veulent pas remarquer les faits qui minent les fondements de cette amitié et de cette égalité ». Réfléchissant à la situation des Tatars de Crimée, Djemilev écrit : « La culture nationale séculaire, créée par de nombreuses générations dans la sueur et dans le sang, est au bord de la destruction... Nous n'avons toujours pas le droit de vivre dans notre patrie, nous sommes privés de la possibilité de développer notre culture nationale, d'étudier notre langue maternelle »³¹.

²⁹ Григоренко А., *op.cit.*, p. 30.

³⁰ Григоренко А., *op.cit.*, p. 25.

³¹ Из обвинительного заключения по уголовному делу №25/102 по обвинению Ильи Габая и Мустафы Джемилева in *Шесть дней. Белая книга*, Нью-Йорк. Фонд "Крым", 1980, p.5.

Bien sûr, de telles pensées ne témoignaient pas de « rééducation ». Après la remise en liberté de M. Djemilev en 1967, il n'était plus question de réintégration dans l'Institut. Pour Moustafa et ses compagnons commençaient des « universités » complètement différentes.

Chapitre IV

La décision tant attendue des autorités : les déclarations et la réalité (milieu des années 1960 – années 1970)

Le mouvement national des Tatars de Crimée, la deuxième moitié des années 1960 : Structure et activités

Le milieu des années 1960 a été marqué par la montée en puissance du mouvement des Tatars de Crimée pour leur retour. Après l'éviction de Khrouchtchev en 1964, les Tatars ont commencé à nourrir quelques espoirs de voir la nouvelle direction du pays prendre des mesures pour résoudre leur situation.

A partir de l'année 1964 fonctionnait à Moscou une représentation officieuse des Tatars de Crimée (sa composition était régulièrement modifiée). Elle était chargée de systématiser et de transmettre aux autorités des lettres et des appels. Les groupes d'initiative publiaient régulièrement et diffusaient les feuilles d'information qui recensaient le nombre de pièces déposées et le contenu des discussions avec les représentants officiels.

Les groupes d'initiative n'avaient pas de connotations politiques et œuvraient de manière ouverte. Cette visibilité ainsi que le grand nombre de personnes impliquées empêchaient, dans un premier temps, les autorités de les paralyser par les arrestations ou autres méthodes violentes. Les responsables du mouvement, essentiellement des représentants de l'ancienne génération, aspiraient à lui conférer un caractère parfaitement loyal à l'égard du pouvoir

soviétique et de son idéologie. La liste des membres des groupes d'initiative, élus par voie directe, qui comptait plus de 5 000 personnes, a été portée au Comité Central du PCUS. Les représentants du peuple recevaient les mandats : les documents confirmant leurs pouvoirs. Il arrivait qu'ils rendent compte du travail effectué non seulement auprès du groupe d'initiative dont ils étaient issus, mais aussi au Comité Central du PCUS.

Les groupes d'initiatives du mouvement tatar constituaient un phénomène unique de mobilisation sociale dans les conditions soviétiques, ce qui a permis d'obtenir la légalisation des activités non autorisées.¹

Une particularité importante de la période du milieu des années 1960 était un intérêt croissant des Tatars de Crimée pour l'histoire et la culture de leur peuple, ce qui témoignait de la prise de conscience nationale. Les recherches historiques chez les jeunes Tatars étaient pour beaucoup liées avec la quête de l'auto-identification, alors que pour la génération des anciens c'était une tentative de se débarrasser du sceau infamant de « traître » et d' « ennemi ».

Ainsi, au milieu des années 1960, le mouvement a connu un essor : dans la lutte pour le retour, l'ancienne génération a été

¹ Cette forme d'auto-organisation du peuple tatar a assuré une campagne de pétitions sans précédent de par sa mobilisation : les hautes autorités recevaient les pétitions signées par des dizaines de milliers de personnes, mais aussi des milliers de lettres individuelles. Une nouvelle pétition a été envoyée au CC du PCUS en 1959 avec 10 000 signatures, et en mars 1961 le présidium du CC PCUS a reçu une pétition avec 18 000 signatures : Appel du peuple tatar de Crimée au XXIII Congrès du PCUS, mars 1966, *Ташкентский процесс. Суд над десятью представителями крымскотатарского народа (1 июля - 5 августа 1969 г.)*. (Procès de Tachkent. Le procès de dix représentants du peuple tatar de Crimée (1^{er} juillet - 5 août 1969)). *Сборник документов с иллюстрациями*, Амстердам, 1976, p.23.

rejointe par la jeune génération, celle qui a grandi en déportation.

L'activité des membres du mouvement des années 1965-1967 était dense et variée.

En août 1965, les activistes ont réussi à obtenir une entrevue avec A. Mikoïan, à l'époque le chef nominal de l'État : président du présidium du Soviet suprême de l'URSS. Un des membres de la délégation, Riza Asanov, a exposé les exigences tatares : un retour organisé et une installation compacte sur les terres ancestrales, le rétablissement de l'autonomie, des écoles nationales, la création des conditions de préservations de la langue et de la culture tatar de Crimée. A. Mikoïan a promis de rapporter le contenu de l'entretien au Bureau politique. R. Asanov se souvient qu'il avait l'impression que Mikoïan avait « envie de régler la question ». Selon lui, après cette rencontre au Kremlin en 1965, les Tatars avaient commencé à connaître des avancements professionnels, le quota d'étudiants tatares était relevé, ce qui traduisait le souhait des autorités de « baisser l'intensité du mouvement national »². Les engagés du mouvement, au contraire, cherchaient à l'activer.

Quelques jours après la rencontre avec Mikoïan, le 27 août 1965, plus de mille Tatars de Crimée se sont réunis devant le bâtiment du Conseil municipal du parti de la ville de Bekabad, afin de demander à Ch. Rachidov, le Premier secrétaire du CC du PC d'Ouzbékistan, quand serait annoncée la décision du CC du PCUS sur la « question criméenne ». Les autorités ont employé la force pour disperser le rassemblement.³

² *Хроника текущих событий (ХТС)* №32. 17.07. 1974, p.126 ; pour plus de détails voir : Асанов Р., «Крымские татары на приеме у Председателя Президиума Верховного Совета СССР А.И.Микояна», *Голос Крыма*, 6.08.1999, №32 (299), p.4.

³ *Ташкентский процесс...*, op.cit., p.60-61.

Une semaine plus tard, on a arrêté les trois activistes de Bekabad – Khatidje Khaïretdinova qui a participé à la rencontre avec A. Mikoïan du 4 août 1965, Eskender Djemilev et Refat Seidametov – ils étaient accusés d'enfreindre l'article 204 du CP de la RSS d'Ouzbékistan (hooliganisme). Le tribunal réuni le 11 septembre 1965 les a reconnus coupables d'incitation au désordre et a condamné Kh. Khaïretdinova à six mois, E. Djemilev et R. Seidametov à un an d'emprisonnement. Au même moment a été exclu du parti un autre participant de la rencontre avec Mikoïan, l'activiste Arsen Altchikov, « pour le travail de désorganisation parmi les Tatars qui vivaient autrefois en Crimée et l'incitation au désordre »⁴.

Les 30 et 31 mai 1966, à Youjny Achlamyck de la région d'Andijan a eu lieu la rencontre avec Ya. Nasreddinova, candidate à la députation au Conseil suprême de l'URSS, chef du présidium du Conseil suprême de la RSS d'Ouzbékistan, dont les détails avaient été fixés dans l'Information publiée par le mouvement. A la question de savoir quand les Tatars de Crimée allaient rentrer dans leur patrie, Nasreddinova a répondu : « Les Tatars de Crimée ne rentreront pas en Crimée... Vous vivrez à jamais en Ouzbékistan... Nous ne voulons pas vous laisser partir. Même si le centre prend cette décision, nous allons réfléchir si on doit vous laisser vous en aller ou non. »⁵

Après cette discussion avec Nasreddinova, les représentants des groupes d'initiative du mouvement tatar ont envoyé une lettre à la *Pravda*, l'organe du PCUS, intitulée « Les déclarations anti-Parti d'un candidat à la députation ». Un membre de la rédaction, Kovalev, a traité cette déclaration d'un des responsables de l'Ouzbékistan d'« irresponsable et

⁴ РГАСПИ, ф.17, оп.102, д.1980, л.13.

⁵ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.402, л.86-87.

indécente » et a assuré qu'il allait faire remonter la lettre au rédacteur en chef. A la question de savoir s'il connaissait la situation des Tatars de Crimée, Kovalev a répondu : « Votre question était à l'ordre du jour, quant à savoir si elle en fait toujours partie, je ne saurai vous le dire. Probablement, les membres du Bureau politique ne sont pas unanimes sur le sujet, ce qui fait repousser la décision »⁶.

Le 27 septembre 1966 a eu lieu une conversation téléphonique des représentants du mouvement tatar avec un des responsables de l'appareil du CC du PCUS. Ce dernier a fait savoir au cours de l'entretien qu'un grand nombre de personnes travaillaient sur la question des Tatars de Crimée, que la question était à l'étude du Comité Central, faisait partie des questions parmi les plus importantes et serait réglée en 1966⁷.

Du 8 au 18 octobre 1966, pour marquer le 45^e anniversaire de formation de la République socialiste soviétique autonome de Crimée, des meetings et des rassemblements se sont déroulés en Ouzbékistan. Ils ont tous été dispersés par les autorités et ont été accompagnés d'arrestation de leurs participants. Des milliers de personnes rouées de coups, des centaines d'arrestations suivies de quinze jours de détention et 17 condamnés à des peines lourdes : tel était le bilan de ces « festivités ».

Un autre incident sérieux a eu lieu à Andijan le 22 avril 1967. Ce jour-là, les Tatars de Crimée des régions d'Andijan et de Ferghana ont organisé une marche vers le monument à Lénine, dont le nom était respecté parmi les Tatars, puisqu'il était associé à la création de la RSSA de Crimée en 1921. Le cortège était ouvert par les femmes et les enfants qui portaient

⁶ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.402, л.96.

⁷ *Ibid.*

les couronnes avec les bandes où on pouvait lire « À Vladimir Illitch Lénine de la part des Tatars expulsés ».

Selon la Parquet de l'URSS, « les employés de la police et leurs auxiliaires avaient prévenu que de pareilles inscriptions ne pouvaient pas être déposées au pied du monument à V. I. Lénine » et ils avaient barré le chemin.

À la suite de l'affrontement ont été arrêtés Aider Veliullaev, Qevzer Abdouldjemilev, Bosse Gouliev Ulvie Khodjaeva ainsi qu'Abdouveli Abliazizov qui était mineur au moment des faits (ce dernier, selon le Parquet, « offensait et usait de la violence à l'égard des policiers et de leurs auxiliaires », ce qui semble cocasse compte tenu de l'âge du « criminel »).

« Pour une participation à des actions qui portent atteinte à l'ordre public, la violence à l'égard des policiers et de leurs auxiliaires », Veliullaev, Abdouldjemilev et Gouliev ont été condamnés à trois ans de privation de liberté, alors qu'Abliazizov a écopé de six mois d'emprisonnement, et Khodjaev a été condamné à trois ans d'emprisonnement avec sursis »⁸.

Les autorités ouzbèques étaient inquiètes de la situation.

Le CC du PC d'Ouzbékistan rapportait à Moscou : « La situation parmi les résidents spéciaux de Crimée prend une tournure dangereuse... Ils ont organisé des « meetings » des Tatars de Crimée... et chaque manifestation rassemble entre 100 et 200 personnes dont les enfants en âge scolaire... Certaines personnes menacent, en cas de refus de régler la « question des Tatars de Crimée » de passer à des formes plus radicales de « combat » : faire appel à l'ONU, organiser les manifestations, organiser les grèves, etc. »⁹.

⁸ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.407, л.46-47.

⁹ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.640, л.6.

Selon les informations du Ministère de la Protection de l'ordre public de la RSS d'Ouzbékistan, « les organes de l'ordre public de la RSS d'Ouzbékistan, dans certains cas, lorsqu'ils étaient confrontés à la désobéissance ouverte, entreprenaient les mesures explicatives destinées à prévenir de pareilles actions, mais ont aussi usé de mesures contraignantes. Ainsi, le 10 octobre 1966, à Bekabad, la police a dû utiliser des matraques en caoutchouc »¹⁰.

En 1966-1967 ont eu lieu d'autres procès contre les activistes du mouvement tatar à Tachkent, Andijan, Bekabad¹¹. Au total, en 1966-1967, en Ouzbékistan, selon les données du Parquet de l'URSS, ont été traduits devant la justice « 59 Tatars de Crimée pour les manifestations antisociales sur fond nationaliste dont 55 pour hooliganisme, 3 pour calomnie, 1 pour incitation à la haine nationale. » Afin de prévenir les violations de l'ordre public, en 1966 et en janvier 1967, 766

¹⁰ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.640, л.7.

¹¹ Voici une brève énumération des procès de 1966 - 1967 contre ceux qui avaient participé aux manifestations (et qui ont été condamnés à différentes peines d'emprisonnement). 10-12 octobre 1966 le tribunal de Tachkent a jugé sept Tatars de Crimée interpellés lors du meeting de Bekabad : Lennara Gouseïnova, Adila Seitbekirova, Moustafa Sakhat, Ali-Riza Dagdjeva, Enver Karaev, Roustem Adamanov, Nouritdin Djepparov. On les accusait de violation des articles 192 et 191-6 du CP de la RSS d'Ouzbékistan (résistance aux dépositaires de l'autorité publique, organisation et participation active aux désordres de masse). Les 28 - 30 novembre, le tribunal de Tachkent écoutait les affaires des interpellés le 15 octobre 1966 à Angren : Mansour Abdouramanov, Djeppar Abdouldjemiev, Annaz Patel, Salikha Ousseïnova. Les 3 - 11 février on a jugé Amet Abdouramanov, Ridvan Gafarov, Lennar Tyzykov, Osman Tchokmar, Medine Karalïeva, Seïdamet Khalïbaev. Voir pour plus de détails : *Ташкентский процесс...*, *op.cit.*, p.69-88.

Tatars de Crimée ont été convoqués à la police pour prendre connaissance de la législation pénale »¹².

L'activité du mouvement ne se limitait pas aux actions à Moscou ou en Ouzbékistan.

Selon le rapport de N. Kyrytchenko, le premier secrétaire du comité du parti de la région de Crimée du 21 septembre 1967, à partir de 1965, l'arrivée des Tatars de Crimée a « sensiblement augmenté » dans la région : « Le but de l'arrivée en Crimée : découvrir les changements que la région a connu depuis 23 ans, rencontrer les personnes issues de mariages mixtes résidant en Crimée et sonder l'attitude des habitants sur le retour des Tatars en Crimée »¹³. (C'est monstrueux, mais c'est un fait : l'interdiction officielle de se rendre en Crimée, et encore, « pour les vacances », n'a été levée qu'en août 1966, en addition à l'Oukaze du 28 avril 1956 sur la levée de l'obligation de résidence spéciale pour les Tatars de Crimée !¹⁴)

Selon les informations des responsables du KGB, du Parquet et du Ministère de la protection de l'ordre public de la RSS d'Ukraine, fournies au premier secrétaire du CC du PCUS, depuis le moment de levée du régime de résidence spéciale en 1956 et jusqu'au début de 1967, « à titre exceptionnel » seuls 15 Tatars de Crimée ont obtenu l'autorisation de résidence en Crimée. En date du 29 juillet 1966, sur le territoire de la RSS d'Ukraine, excepté la Crimée, résidaient 247 Tatars de Crimée : 200 personnes dans la région de Zaporijjia, 18 – dans la région d'Odessa, 16 dans celle de Donetsk, 13 dans celle de Kharkiv. En 1965-1967, le Département de la protection de l'ordre public de la Crimée a étudié 343 demandes provenant des

¹² ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.640, л.7.

¹³ ЦДАГО України, ф.1, оп.24, д.6321, л.39.

¹⁴ ЦДАГО України, ф.1, оп.24, д.6166, л.56.

Tatars déportés avec la demande de revenir en Crimée : seules trois demandes ont été satisfaites¹⁵.

Ainsi, le retour en Crimée pendant les vingt premières années qui ont suivi la déportation était de fait impossible, ce qui était humiliant et absolument inacceptable pour la majorité de Tatars. Rien d'étonnant dès lors que l'activité des militants du mouvement nationale ait recueilli un grand soutien au sein de la population tatare de Crimée.

La campagne de pétitions a pris une ampleur considérable dans la deuxième moitié des années 1960.

Selon les calculs du secrétariat du Présidium du Soviet Suprême, entre 1965 et janvier 1967, le Comité Central du PCUS, le Conseil des Ministres de l'URSS et le Présidium du Soviet Suprême de l'URSS a reçu près de 53 000 lettres et télégrammes des Tatars de Crimée, dont un grand nombre étaient assorties de dizaines, centaines et même de milliers de signatures »¹⁶. Un « Appel populaire au XXIIIe Congrès du PCUS » (déposé au CC du PCUS le 28 mars 1966) a été signé par plus de 120 000 Tatars de Crimée de toutes les régions de résidence.

Cependant, malgré la montée en puissance et les nombreuses promesses des autorités de « résoudre la question des Tatars de Crimée », en 1965-1966 cette question n'a pas été réglée.

« C'était l'oukase le plus mensonger et le plus hypocrite des toutes les décisions prises concernant les Tatars de Crimée »

Au début de l'année 1967, l'activité intense du mouvement national a poussé les dirigeants de l'URSS à se pencher de près

¹⁵ ЦДАГО України, ф.1, оп.24, д.6321, л.15.

¹⁶ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.640, л.6.

sur le problème tatar, afin d'éviter des excès politiques l'année du 50 anniversaire de la révolution d'Octobre.

Bien évidemment, on a de nouveau « étudié » l'opinion des deux Républiques concernées – l'Ukraine dont la Crimée faisait partie en tant que région et l'Ouzbékistan où résidait la majeure partie des Tatars. Inutile de dire que l'avis des Tatars de Crimée n'intéressait personne.

Tout comme en 1954-1956, la direction politique de la RSS d'Ukraine s'est prononcée catégoriquement contre le retour des Tatar de Crimée, arguant que « en 22 ans qui se sont écoulés depuis le déplacement des Tatars, les lieux de leur ancienne résidence ont été repeuplés », alors que « le retour des Tatars vers leur lieu de résidence traditionnel et par conséquent, le déplacement d'un grand nombre de la population actuelle causerait un dommage considérable aux intérêts de l'Etat et constituerait une immense injustice à l'égard de centaines de milliers de citoyens de la Crimée d'aujourd'hui » (lettre du premier secrétaire du CC du PC d'Ukraine P. Chelest au CC du PCUS du 22 juin 1966)¹⁷.

Organisant les meetings le 27 août et le 2 septembre 1967 à Tachkent, où les participants de la rencontre au Kremlin devaient raconter les résultats, et qui se sont soldés par de nombreuses arrestations, les Tatars de Crimée ne savaient pas encore que, du fait de cette énième décision du PCUS, leur problème s'était retrouvé dans une impasse. Le 17 août 1967 a été adopté l'Arrêté du CC du PCUS¹⁸ où était formulé le principe

¹⁷ ЦДАГО України, ф.1, оп.24, д.6166, л.2-3.

¹⁸ Cet Arrêté du CC du PCUS est mentionnée dans l'Arrêté du CC du PC de l'Ouzbékistan sous l'intitulé « Sur la citoyens d'origine tatar ». РГАСПИ, ф.17, оп.103, д.1831, л.71). Губогло М., Червонная С., Крымскотатарское национальное движение. Москва, 1991. vol.1, p. 291 mentionnent à la même date, le 17 août 1967, l'Arrêté du Politburo du CC du PCUS « Sur le développement de la culture des

fondamental de l'attitude du pouvoir à l'égard du problème tatar : l'enracinement des Tatars de Crimée « dans leurs lieux de résidence actuelle ». Les décisions du parti étaient entérinées par l'Arrêté du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS du 5 septembre 1967 intitulé « Sur les citoyens d'origine tatare qui avaient vécu autrefois en Crimée ».

L'Arrêté, publié dans la presse locale et dans l'organe officiel, « Le courrier du Conseil Suprême de l'URSS », annulait les décisions étatiques précédentes contenant les accusations fallacieuses visant « les citoyens tatars qui avaient autrefois vécu en Crimée », mais affirmait que ces derniers « avaient déjà pris racine sur le territoire de l'Ouzbékistan et d'autres Républiques de l'Union ».

La décision du Présidium du Conseil Suprême n°494 qui a suivi l'Arrêté, intitulée « Concernant l'application de l'art. 2 de l'Arrêté du Présidium du Conseil Suprême du 28 avril 1956 », disait que « les citoyens d'origine tatare... ainsi que les membres de leurs familles jouissent de droits identiques à ceux des citoyens de l'URSS à vivre sur l'ensemble du territoire conformément à la législation en vigueur sur l'emploi et le régime des passeports »¹⁹.

La façon dont l'Arrêté devait être rendu public était inhabituelle. Lors des réunions du parti où étaient invités les membres du parti communiste d'origine tatare, on annonçait le contenu de l'Arrêté et le fait que la décision était définitive, menaçant ceux qui continueraient la lutte pour le retour en Crimée de répressions en tant que nationalistes. Pareilles

Tatars de Crimée dans les lieux de leur résidence spéciale ». Avec une grande dose de certitude on peut affirmer qu'il s'agit du même texte. L'Arrêté du CC du PCUS n'est probablement toujours pas déclassifié.

¹⁹ Cité d'après l'original de l'Arrêté conservé à ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.640, p. 1-3.

réunions se sont déroulées dans de nombreuses entreprises et établissements.

Voilà comment cette décision a été commentée par Petro Hryhorenko : « La plus grande abjection était le fait que par cet Arrêté les Tatars étaient privés du droit d'avoir leur propre nation. C'est bien ce qui était écrit : « les citoyens d'origine tatare qui avaient autrefois vécu en Crimée ». Avec le même succès on aurait pu écrire « les citoyens d'origine tatare qui vivent pour l'instant en Hongrie ». Mais le summum de l'hypocrisie était le fait que l'Arrêté, qui proclamait la réhabilitation politique des Tatars, fixait de manière irréversible la déportation des Tatars de Crimée. Cela a été fait avec bassesse, calomnie, en traître. La deuxième partie de l'Arrêté dit que les citoyens d'origine tatare, qui avaient autrefois vécu en Crimée, ont le droit de résider partout sur le territoire de l'Union Soviétique, en tenant compte des réglementations des passeports. Et cette réglementation des passeports, comme il s'est avéré, dit que les Tatars de Crimée n'ont pas le droit de s'installer en Crimée »²⁰.

Malgré une réhabilitation quelque peu étrange, avec une formulation suspecte sur « l'enracinement » et l'ethnonyme bizarre des « citoyens d'origine tatare qui ont autrefois vécu en Crimée », les Tatars de Crimée ont perçu l'Arrêté comme une voie ouverte pour le retour.

Cependant, avec l'arrivée des premiers revenants, la véracité des propos de P. Hryhorenko concernant « l'arrêté le plus mensonger et hypocrite »²¹ a été confirmée, tout comme

²⁰ Григоренко П., *В подполье можно встретить только крысы...*, Москва, Звенья, 1997, p. 463.

²¹ Les exclusions du parti des communistes qui participaient au mouvement national n'ont pas cessé, alors que ceux qui étaient exclus précédemment et qui ne s'étaient pas « repentis » n'étaient pas

l'étaient les pronostics les plus pessimistes des militants du mouvement national concernant les perspectives d'un retour massif du peuple en Crimée : les Tatars non seulement n'étaient pas enregistrés en vue d'une installation, mais comme vingt-trois ans plutôt, on les chassait hors de la péninsule.

Le Rapatriement : « la bataille de Perekop »

Une semaine après l'adoption de l'Arrêté du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS, le 13 septembre 1967, a eu lieu la réunion du bureau politique du CC du PC de l'Ouzbékistan et du PC de Crimée. Les deux ont adopté un arrêté « Sur les citoyens d'origine tatare », qui définissait les orientations de la politique des autorités républicaines à l'égard des Tatars de Crimée. Comme la plupart des décisions du parti, ces documents n'étaient pas rendus publics et leur contenu n'était connu que d'un cercle restreint de la nomenklatura du parti ; ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que le classement top secret a été levé²².

Hélas, les décisions de 1967 n'ont pas apporté de changements fondamentaux à la politique officielle à l'égard des Tatars de Crimée, mais ces décisions ont définitivement éclairci la position des autorités : « obtenir la pérennisation dans les lieux de résidence actuelle ».

réintégrés. Ainsi, peu de temps après l'Arrêté, en janvier 1968, le CC du PCUS de l'Ouzbékistan a confirmé la décision du comité de parti de la région de Fergana concernant l'exclusion du PCUS de Bekir Osmanov, pour « la calomnie contre les travailleurs soviétiques du parti, une falsification intentionnelle des faits et un travail d'incitation active parmi les Tatars qui vivaient autrefois en Crimée. » РГАСПИ, ф.17, оп.104, д. 2008, p.65.

²² L'exception constitue un nombre important des décisions du CC du PCUS qui concernent l'étude du problème tatar de Crimée et dont la majorité n'est toujours pas accessible aux chercheurs et reste classée.

Les dirigeants de la RSS d'Ouzbékistan et d'autres républiques d'Asie centrale (la RSS de Kirghizstan et la RSS de Tadjikistan) ont immédiatement pris des mesures supplémentaires afin d'exécuter les ordres de Moscou concernant « l'enracinement » des Tatars de Crimée dans les lieux de relégation.

Pour les autorités de la RSS d'Ukraine, l'Arrêté du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS du 5 septembre 1967 a servi de signal pour renforcer les mesures du régime des passeports, approfondir les tendances d'après-guerre en conférant à la Crimée le statut d'un territoire « fermé », en tant que « lieu de villégiature pan-soviétique », « zone frontalière », « lieu de rencontres internationales et de repos des responsables du parti et du gouvernement »²³.

Lors de la réunion du comité du parti de la Crimée du 13 septembre 1967, à laquelle ont participé les responsables régionaux, les premiers secrétaires du parti des villes et des districts de Crimée, des collaborateurs du KGB ukrainien et du Ministère de l'Intérieur ukrainien, le premier secrétaire du comité régional N. Kiritchenko a présenté un rapport au sujet de l'arrêté du CC du PCUS, l'Arrêté et l'arrêté du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS « Au sujet des citoyens d'origine tatare... ». Dans son rapport étaient « indiquées les mesures de larges explications parmi les travailleurs de la région de véritables décisions du parti et du gouvernement afin d'éviter les mauvaises interprétations, des humeurs malsaines et de possibles excès ».

Voilà le commentaire du général Hryhorenko qui s'est rendu en Crimée en été 1968 pour voir le retour en Crimée des Tatars, chers à son cœur : « Pour rendre impossible l'installation en Crimée, l'hypocrisie soviétique a usé même de

²³ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.1740, л.17.

mesures aussi humanistes que les normes sanitaires de surface vitale. Pour la ville de Moscou, cette norme (minimum) est de neuf mètres carrés par personne, dans d'autres endroits cela peut aller jusqu'à onze mètres. Pour les Tatars de Crimée, on a établi la norme à 13, 25 m². Et les familles tatares sont nombreuses, cinq six enfants ne sont pas rares. Plus les parents et souvent les grands-parents. Ce qui signifie une surface de cent-vingt, cent-quarante-six mètres carrés. Où trouver des maisons pareilles ?... Et les pauvres Tatares courent à travers la Crimée à la recherche de l'impossible »²⁴.

Les dirigeants de la région expliquaient leur position ainsi : « Si on autorise un à s'installer, il en viendra demain dix... Nous sommes une république et voulons décider nous-mêmes qui autoriser à s'installer. Nous nous dresserons toujours contre les tentatives de soulever la question de la réinstallation des Tatars de Crimée »²⁵.

L'expulsion des Tatars rentrés en Crimée hors de la presqu'île se déroulait avec une cruauté particulière. La *Chronique des évènements en cours* qui se basait sur les lettres et les informations communiquées par les Tatars en temps réel, depuis les lieux mêmes, a fixé de nombreux exemples dont celui-ci :

« Le 26 mai 1968, 98 Tatars de Crimée ont planté des tentes près du village de Maryino, à la lisière de Simferopol. Le 27 mai, à 16 heures, les tentes étaient encerclées par les policiers, les collaborateurs du KGB et leurs auxiliaires, au nombre de 250 personnes environ. Sur l'ordre du lieutenant-colonel Kosiakov, ils se sont mis à détruire les tentes, à attraper, à frapper les gens et à les mettre dans des autobus. Tous ceux qui étaient à

²⁴ Григоренко П., *В подполье можно встретить только крысы...*, op.cit., p.482.

²⁵ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д.443, л.134.

proximité, y compris les enfants, les femmes, les invalides de guerre, entassés dans un autobus, ont été conduits au poste de police de Simferopol. De là, le groupe de 38 personnes, sans pouvoir prendre de vêtements ou d'effets personnels, a été envoyé à Bakou. Le voyage a duré quatre jours, sans pain ni eau. A Bakou, en usant de la violence même à l'encontre des femmes, on les a mis sur le ferry « Le Turkestan soviétique ». A la foule rassemblée autour on disait qu'on convoyait des ennemis du peuple. Le 31 mai le ferry a été accueilli par la police à Krasnovodsk : les Tatars ont été mis dans des trains et, sous l'escorte du KGB, envoyés à Tachkent.

Le 26 juin 1968, un groupe de 21 Tatars de Crimée est venu à la permanence du président du Comité exécutif de Crimée, Tchemodourov, avec une plainte contre les administrateurs qui refusent d'enregistrer les Tatars de Crimée. Tchemodourov s'est enfermé dans son bureau et a appelé la police. Celle-ci a chassé les Tatars à coups de pied du bâtiment du Comité exécutif et les a conduits au poste. 11 d'entre eux ont été condamnés à 15 jours d'emprisonnement, et tous, y compris les femmes, ont déclaré une grève de la faim. Pour les 10 personnes restantes, avec l'argent trouvé lors de la fouille, on a acheté des billets d'avion à destination de Douchanbé, où aucun d'entre eux n'avait jamais mis les pieds. Contre l'un des condamnés à 15 jours d'emprisonnement, Mamedi Tchobanov, on a ouvert une instruction criminelle sous le chef d'inculpation de résistance à un dépositaire de l'autorité publique. Le 26 août 1968, Mamedi Tchobanov a été condamné à 3 ans de privation de liberté.

Le 27 août 1968, sous le même chef d'inculpation, ont été condamnés Moubein Youssouпов à un an et Fahri Ismailov à six mois de privation de liberté. Ils ont été arrêtés pendant l'attaque identique des Tatars de Crimée par la police près du Comité exécutif. Moustafa Tchebi, Kadyr Sarametov et

Mouniver Abiboullaev, qui tentaient de se présenter au tribunal en tant que témoins, ont été arrêtés et condamnés à 15 jours d'emprisonnement.

Le 4 septembre 1968, Zekeria Asanov a été condamné à un an d'emprisonnement suite à une provocation montée par la police »²⁶.

Voilà ce qu'a découvert P. Hryhorenko en été 1968 : « J'ai passé toute la journée avec les Tatars de Crimée. J'ai parlé avec eux, passant d'un endroit à l'autre. Mon cœur saigne à la vue de ces gens. Il n'est pas possible de le raconter. Il faut voir cette multitude d'enfants, sales et à moitié nus qui dorment sur le sol de ciment des gares et des aéroports. Mais ceux-là sont encore heureux. Et que dire de ceux qui dorment par terre dans les squares ?! Les nuits en Crimée du Nord sont fraîches, surtout à l'aube. Complètement gelés, les petits pleurent. Et comment les réchauffer ? La population aussi, sans même l'intervention du gouvernement, aurait pu aider les malheureux. Mais les habitants de Simferopol n'ont pas bougé le petit doigt. Et comment faire, puisque les autorités ont prévenu : « Ne pas aider les Tatars ! »... Un pouvoir cruel, inhumain. Dans tout pays démocratique, un gouvernement qui avait créé une pareille situation, serait tombé au bout de trois jours. Pour s'en sortir, il aurait usé de toutes les possibilités pour loger les gens... tant que je serai en vie, je n'oublierai pas ces images »²⁷.

Au printemps 1968, afin de briser un tant soit peu le flux non autorisé des revenants, les autorités furent contraintes d'introduire une sélection organisée (orgnabor) : une façon de régler les problèmes des Tatars de Crimée inventée dans les

²⁶ ХТС, № 2, 1968, p.135-137.

²⁷ Григоренко П., *В подполье можно встретить только крысы...*, op.cit., p.486.

tréfonds du KGB la veille de l'Arrêté du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS du 5 septembre 1967.

Selon les informations du chef du Comité sur l'utilisation de la main d'œuvre de la RSS d'Ukraine auprès du CC du PC ukrainien, A. Denyssenko, du 11 novembre 1969, le travail organisé de sélection des familles des Tatars de Crimée était mené par les organisations locales du parti et du gouvernement de la RSS d'Ouzbékistan, ce qui « a empêché les comités d'initiative (nationalistes) de présenter leurs candidats au rapatriement ».

La sélection des familles s'est déroulée de mars à octobre 1968 dans cinq régions : Tachkent, Fergana, Andijan, Samarkand, Namangan. Seules pouvaient passer la sélection les familles officiellement mariées et disposant d'au moins deux personnes valides pour être employés dans les travaux agricoles. Durant cette période, on a sélectionné 198 familles comptant 1209 membres dont 483 adultes aptes au travail²⁸.

En réalité, ce recrutement organisé n'était qu'une imitation de résolution du problème, bien qu'il faille reconnaître la clairvoyance de l'administration d'Andropov qui avait prévu des complications après la publication de l'équivoque Arrêté du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS « Sur les citoyens d'origine tatar... ».

Le rapprochement avec les dissidents de Moscou. Les répressions et les procès de 1968-1970

Au printemps 1968 a eu lieu un événement extraordinaire dans l'histoire du mouvement tatar de Crimée : le début de

²⁸ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.218, л.24-28.

collaboration avec le mouvement dissident de l'URSS²⁹.

Le principe d'actions ouvertes, les tentatives de dialogue avec les autorités, le légalisme - tout cela rapprochait les activistes tatars des défenseurs des droits de Moscou. Les contacts des membres du mouvement national tatar de Crimée avec les dissidents moscovites avaient déjà eu lieu par le passé. Mais on considère comme le point de départ de la coopération réelle des deux mouvements la fête organisée le 17 mars 1968 par les activistes du mouvement tatar au restaurant Altaï en l'honneur des 72 ans de l'écrivain Alekseï Kosterine. Son livre « Sur les petits et les oubliés », consacré aux peuples déplacés, ainsi que la lettre de son ami et collègue Sergeï Pissarev à la défense des Tatars de Crimée, leurs étaient bien connus, alors que les auteurs étaient aimés et respectés par tout le monde.

Kosterine ne pouvait pas être présent à la soirée pour des raisons de santé, mais il a demandé à Petro Hryhorenko, son proche ami, de le représenter. Dans le discours, devenu extrêmement populaire parmi les Tatars de Crimée, Hryhorenko a dit : « Commencez à exiger. Non pas une partie, un morceau, mais tout ce qui vous a été enlevé en toute illégalité... Ne limitez pas vos demandes aux pétitions. Renforcez-les par tous les moyens que vous accorde la Constitution : la liberté d'expression et de presse, de rassemblements, de réunions et de manifestations. Dans... votre lutte ne vous enfermez pas dans la coquille nationale. Établissez les contacts avec toutes les personnes progressistes

²⁹ Cela a contribué à rompre l'isolement où se trouvait le mouvement national jusque là. Voir à ce sujet Алексеева Л., *История инакомыслия в СССР*, Москва-Вильнюс, 1992, p.100.

d'autres nations... Demandez de l'aide à la communauté mondiale et les organisations internationales »³⁰.

Immédiatement après la soirée, se souvenait par la suite Petro Hryhorenko, « il a été décidé de soutenir... les exigences de retour en Crimée, de la renaissance de l'autonomie par ... une manifestation grandiose »³¹.

Le 21 avril 1968, dans la ville de Tchirtchik, région de Tachkent, les Tatars de Crimée ont tenté de célébrer la fête nationale de Dervise. Ce jour-là, dans le parc de la ville retentissaient la musique tatare, les chants traditionnels. Cependant, les autorités ont trouvé que cette manifestation de l'identité nationale de la part des Tatars de Crimée récemment « enracinés » par décret, était trop audacieuse... Les gens qui se promenaient paisiblement ont été agressés par la police et les militaires, battus et aspergés d'eau par les pompiers. Près de 300 personnes ont été arrêtées et dix ont été traduites devant la justice.

Tard le soir du 21 avril est arrivé à Moscou Aïder Bariev, un participant actif aux événements de Tchirtchik. Petro Hryhorenko se souvenait : « Il avait l'air de sortir droit de sous les canons à eau. Avec des taches indélébiles sur son costume. Bariev a apporté des photos, avec des canons à eau, des matraques policières. » Le lendemain, au cours de la conférence de presse organisée par P. Hryhorenko dans l'appartement d'A. Kosterine, les correspondants étrangers avaient découvert « le tabassage de Tchirtchik »³².

³⁰ Григоренко П., *В подполье можно встретить только крысы...*, op.cit., p.471.

³¹ *Ibid.*

³² Григоренко П., *В подполье можно встретить только крысы...*, op.cit., p.472.

Le 30 mai, les 2 et 4 juin 1968, au tribunal régional de Tachkent se sont déroulés les procès des interpellés lors des événements de Tchirtchik Refat Izmaïlov, Rechat Alimov et Sadi Abkhairov. Ils ont été condamnés à 3, 2,5 et 2 ans de privation de liberté. Les affaires des sept autres interpellés ont été étudiées entre le 18 et le 26 juillet 1968 à Tachkent.

Ils ont été accusés d'organisations de meetings des Tatars de Crimée à Tchirtchik le 24 mars et le 7 avril ainsi que des festivités populaires du 21 avril 1968, qualifiées par le tribunal d'« attroupements des Tatars de Crimée ». Le tribunal les a reconnus tous coupables de violation de l'article 121 p.4 et 6 du CP de la RSS d'Ouzbékistan, les condamnant à des peines de prison : 2,5 ans pour Ridvan Seferov, 2 ans pour Ibraïm Abiboullaev, 1,5 pour Enver Abdoulgaziev, 1 an pour Idris Zakeriaev, alors qu'Amet Molaev, Khalil Saledinov, Echref Akhmetov ont reçu 3 ans avec sursis³³.

Il convient de souligner que pour la première fois, des avocats moscovites avaient pris part à ces procès (à la demande de P. Hryhorenko). Il s'agit de Sofia Kallistratova, Léonid Popov, Youriy Pozdeev, Vladimir Romme³⁴. La pratique de faire appel à des avocats moscovites dans les procès visant les Tatars de Crimée a duré plusieurs années, mais lorsqu'il est devenu clair que les verdicts dans ces procès dépendaient fort peu de la qualité de l'avocat, alors que la position honnête de l'avocat pouvait lui causer de sérieux ennuis (jusqu'à l'exclusion du barreau), certains inculpés se sont mis à se défendre personnellement.

De l'avis de P. Hryhorenko, c'est précisément avec les événements de Tchirtchik que « le mouvement national des Tatars de Crimée... est devenu connu à travers le monde

³³ *Ташкентский процесс...*, op.cit., p.95-96.

³⁴ *Заступница. Адвокат С.В.Каллистратова*. Москва, 1997, p. 42.

entier »³⁵. Le document collectif moscovite des défenseurs des droits de l'Homme (un des premiers adressé en Occident) – la lettre au Congrès des partis communistes de Budapest de février 1968 – évoquait, parmi les violations les plus insupportables des droits civiques en URSS, l'interdiction de retour dans la patrie pour les Tatars de Crimée³⁶, alors que la deuxième édition de la *Chronique des événements en cours* (juin 1968) publiait l'Appel des Tatars de Crimée à la communauté internationale, sous forme d'un exposé d'histoire et de lutte des Tatars pour leurs droits nationaux après la déportation.

Le 14 novembre 1968, à l'enterrement d'Alekseï Kosterine qui s'est transformé, selon le témoignage du défenseur des droits de l'Homme Anatoliï Levitine-Krasnov, en une « manifestation émouvante » et, de fait, en un meeting politique, les mots d'adieu ont été prononcés par l'Ukrainien Petro Hryhorenko, le Russe Sergueï Kovalev, le Juif Petr Yakir, les Tatars de Crimée Rechat Djemilev, Mouarrem Martynov, Zampira Assanova, Ablamit Borseitov, Refik Mouzafarov.

Ayant signé la première lettre du « Groupe d'initiative de défense des droits de l'Homme en URSS » (le 20 mai 1969), Moustafa Djemilev en est devenu membre. D'après son témoignage, à partir de ce moment, « les dissidents et les défenseurs des droits de l'Homme les plus importants sont devenus en même temps aussi les activistes du mouvement tatar de Crimée... Leurs appartements accueillants étaient

³⁵ Григоренко П., *В подполье можно встретить только крысы...*, op.cit., p.472.

³⁶ Selon l'affirmation de L. Alekseeva, les premiers documents sur le mouvement tatar de Crimée se sont retrouvés en Occident en 1967 par le biais des militants des droits de l'Homme. Elle se base sur le fait que dans les Archives du samizdat de Radio Svoboda et en Occident, on ne trouve aucun document des années 1954-1966 : Алексеева Л., *История инакомыслия в СССР*, Москва-Вильнюс, 1992, p.100.

toujours ouverts pour nos délégués qui venaient à Moscou. Parallèlement, les activistes tatars se sont mis à soutenir le mouvement démocratique à caractère général, d'autres mouvements nationaux ou religieux dans la lutte contre un ennemi commun – le régime totalitaire »³⁷.

Pour le nouvel anniversaire de la déportation, les militants du mouvement national ont décidé d'organiser le 17 mai 1968 une grande manifestation des Tatars de Crimée à Moscou, statuant définitivement sur la position des autorités vis-à-vis du problème tatar. Le 16 mai, le télégramme au CC du PCUS et au Conseil Suprême de l'URSS disait : « Cette fois, le peuple ne demande aucun entretien, aucune promesse. Il exige... un retour en Crimée... immédiat et organisé... ».

Près de 800 représentants des Tatars de Crimée de toutes les régions ont afflué vers Moscou afin de participer à la manifestation. La plupart, y compris les femmes et les vétérans de guerre déjà âgés, ont été interpellés et battus par les policiers et les hommes du KGB, conduits aux postes de police, dans des salles de dégrisement, d'où sous escorte armée, ils ont été chargés dans des trains et renvoyés vers leurs lieux de résidence. Malgré la violente attaque des autorités, le 18 mai dans tous les lieux de résidence des Tatars de Crimée ont eu lieu des processions et des rassemblements commémorant cette date tragique³⁸.

Les événements du printemps 1968 ont dans une grande mesure déterminé la nouvelle attitude des Tatars de Crimée à l'égard des autorités, faisant disparaître les dernières illusions

³⁷ Rapport de D. Djemilev au II Kouroultai des Tatars de Crimée « Des étapes clefs du mouvement national des Tatars de Crimée », le 26 juin 1991 in Губогло М.Н., Червонная С.М., *Крымскотатарское национальное движение*, Москва, 1992, Т.2, p.262.

³⁸ Григоренко П., *В подполье можно встретить только крысы...*, op.cit., p.475.

concernant le règlement relativement rapide et pacifique de la situation. Ce moment de déclic dans la conscience nationale a été parfaitement saisi par P. Hryhorenko : « Le pouvoir a connu un échec cinglant. Un peuple, peut-être pas très nombreux, s'est entièrement détourné de lui, a basculé dans l'opposition »³⁹. Ceux des Tatars de Crimée, peu nombreux, qui acceptaient de collaborer avec le pouvoir, se heurtaient à la condamnation morale de la majorité de leurs compatriotes, alors que la campagne de contre-pétitions, organisée par le pouvoir, où étaient énumérés les « succès » des Tatars de Crimée pendant leurs années de vie en Asie Centrale et qui critiquaient les activistes du mouvement national, a connu un échec en raison du refus de la plupart des Tatars de Crimée de signer de pareilles lettres⁴⁰.

Ainsi, l'Arrêté de 1967 a apporté une clarification dans les relations entre le peuple et le pouvoir. Les autorités ont considéré la « question des Tatars de Crimée » comme réglée, alors que ceux qui n'étaient pas d'accord étaient traités d'« autonomistes » ou de « nationalistes ». Et puisqu'ils constituaient la majorité, le KGB avait ouvert des milliers de dossiers sur les Tatars de Crimée. Au fur et à mesure que le dossier s'épaississait, on passait à une nouvelle arrestation. Aucun Tatar de Crimée, à plus forte raison un militant du mouvement national, ne pouvait se sentir à l'abri d'une arrestation arbitraire ou d'un procès qui l'aurait reconnu coupable d'un crime fabriqué par les « forces de l'ordre » : les membres du Ministère de l'Intérieur ou du KGB.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Une des contre-pétitions qui n'a eu que dix-sept signatures a été accueillie par une protestation violente des compatriotes : dès qu'elle a été rendue publique, les organes du pouvoir ont été destinataires d'un appel « Réponse à 17 traîtres » avec 6947 signatures. ГАРФ. ф.7523. оп.101, д.443, л.43-49.

Nonobstant le fait que la première année après la promulgation de l'Arrêté semblait être un échec, remarquait Petro Hryhorenko, elle a eu une grande importance pour l'évolution du mouvement national : les Tatars de Crimée se sont « affirmés dans la prise de conscience de leurs droits... ont appris à faire appel à l'aide internationale... en s'installant sur de nouveaux territoires, ils ont pu obtenir une base plus large pour le soutien de leur juste cause par d'autres peuples »⁴¹. Les activistes du mouvement tatar dans l'édition des Informations du 1^{er} janvier 1969 portaient le même jugement sur cette année 1968 : « Le mouvement national du peuple tatar de Crimée... est entrée dans une nouvelle phase... Maintenant nous ne sommes plus seuls... 1969 doit être l'année d'une activité politique encore plus grande »⁴².

Les années 1968-1970 étaient riches en affaires judiciaires, lorsqu'en réponse à une activité qui ne s'éteignait pas sont venus les procès contre ceux qui critiquaient activement l'Arrêté de 1967 et les réactions du pouvoir aux événements de Moscou et de Tchirtchik, à l'encontre de ceux qui protestaient contre les répressions en Crimée et les falsifications de l'histoire des Tatars de Crimée : ils ont tous été condamnés à différentes peines de prison « pour la diffusion d'informations mensongères qui portent atteinte à l'Etat soviétique et à son système » (art.190-1, CP de la RSFS de Russie) et la « violation de l'égalité nationale et raciale » (art.74, CP de la RSFS de Russie). Les répressions ont également touché les défenseurs des droits de l'Homme qui apportaient une aide de toute sorte

⁴¹ Григоренко П., *В подполье можно встретить только крыс...*, op.cit., p.486.

⁴² Информация №82 ("Новогодняя") представителей крымскотатарского народа в Москве. 1 января 1969. - Архив НИПЦ "Мемориал". Ф.1, д."А.П. Лавут".

et un soutien moral au mouvement des Tatars de Crimée : Petro Hryhorenko, Ilia Gabay.

Parallèlement, en Crimée continuait la campagne d'expulsion et se déroulaient des procès pour violations du régime des passeports : l'art. 196 du CP de la RSS d'Ukraine dans l'interprétation de la justice soviétique visant les Tatars de Crimée avait pris une interprétation véritablement sinistre.

Les 23 - 29 avril 1969, à Simferopol, a eu lieu le procès contre Homer Baev, accusé de diffuser « des informations mensongères qui portent atteinte à l'Etat soviétique et à son système » (art.187-1 CP de la RSS d'Ukraine). Le contenu de l'accusation était standard : les lettres des Tatars de Crimée dans les instances officielles qui n'auraient pas été signées mais distribuées par Baev, ainsi que les lettres de Baev sur la situation des Tatars de Crimée.

L'avocat de Baev, Nikolai Monakhov, avait adopté la ligne de défense suivante : les faits exposés dans les documents sont irréfutables, ils comportent des lignes excessivement émotionnelles, des expressions abruptes, mais cela ne peut pas être considéré comme de la calomnie. Le défenseur demandait au tribunal d'acquitter Baev en raison d'absence de faits délictueux.

Dans son dernier mot, Baev a parlé de la déportation de son peuple de Crimée, des morts de faim et de froid, de la lutte des Tatars pour le rétablissement de l'égalité nationale.

Le tribunal l'a considéré coupable en vertu de l'article 187-1 du CP de la RSS d'Ukraine et l'a condamné à deux ans de camps⁴³.

⁴³ ХТС, № 7, 30.04.1969, p. 123-124. Les documents de l'affaire ont été publiés in Бекірова Г., Чубаров Р., «Процес Гомера Баєва 1969 року», *Кримські студії*, 2003, № 3-4, p.59-93.

Début mai 1969 se préparait le procès des dix activistes du mouvement tatar. Les Tatars de Crimée se sont adressés à Petro Hryhorenko pour endosser le rôle de défenseur public lors de ce procès. Les audiences étaient sans cesse repoussées, et peu avant de s'envoler de Moscou, le 7 mai, Hryhorenko a été arrêté.

En prévision du procès des Tatars de Crimée, P. Hryhorenko a préparé un grand discours de défense, rédigé après avoir pris connaissance à Tachkent des conclusions de l'accusation. Il n'a pas eu la possibilité de le lire, mais ce texte a été par la suite publié en Occident et a eu une large diffusion dans le samizdat, sous le titre « Qui est le criminel ? ».

Ce discours est une véritable dénonciation du régime. On peut imaginer son impact émotionnel s'il avait été prononcé dans la salle d'audience lors du procès.

Existe-t-il une question nationale tatar, demande P. Hryhorenko, avant de répondre par l'affirmative : oui, elle existe. Mais « elle n'a pas été créée par les Tatars de Crimée, mais par ceux qui les avaient calomniés, qui avaient dépouillé ce peuple et l'avaient chassé sauvagement de sa Patrie. »

Hryhorenko qualifie de génocide ce que le régime soviétique a infligé au peuple tatar : « On voulait détruire les Tatars de Crimée en tant que nation, d'abord physiquement, puis par la voie de l'assimilation. C'est dans cette intention qu'on les a privés de leur Patrie... On a liquidé l'autonomie nationale tatar, la langue des Tatars de Crimée, la littérature, la vie spirituelle du peuple, ses croyances, traditions, fêtes... Pendant plus de dix ans s'est déroulé le plus sauvage des meurtres de cette nation : le cantonnement dans les réserves qu'on appelle dans notre pays des kommandanturs. Avec la mort de Staline, les réserves n'ont pas été démantelées. On n'a fait que modifier le régime interne. Depuis 1956 on a levé le

statut de résidents à régime spécial dont étaient frappés les Tatars de Crimée, mais on a maintenu l'interdiction de quitter les lieux de relégation. On les a attachés comme des serfs aux endroits où on les a déportés sauvagement depuis leur terre natale. »

L'arrestation du général insoumis a provoqué de violentes protestations auprès des Tatars de Crimée et dans les milieux dissidents. Elle a eu aussi une résonance dans le monde, mais Hryhorenko n'a pas été libéré.

Sur décision du juge d'instruction, on lui a imposé une expertise psychiatrique qui a eu lieu à Tachkent, le 18 août 1969. Les membres de la commission se sont montrés unanimes : « P. Hryhorenko ne manifeste pas au moment de l'observation de signes de maladies psychiques, tout comme il n'en était pas atteint pendant la période ... de commission des crimes qui lui sont incriminés, lorsqu'il était conscient de ses actes et pouvait les diriger. Il est parfaitement responsable de ses actes. »

Pendant, les résultats de l'expertise de Tachkent n'ont pas satisfait les enquêteurs : une nouvelle expertise psychiatrique a été fixée au 13 octobre 1969, cette fois dans le tristement célèbre Institut de psychiatrie punitive Serbsky, où on a produit un verdict qui arrangeait les autorités. La commission des experts moscovites a contredit la conclusion de ses collègues de Tachkent et, le 30 décembre 1969, une instruction pénale à l'encontre de P. Hryhorenko a été envoyée au tribunal pour « la prise de mesures à caractère médical ».

Le 27 février 1970, le tribunal de la ville de Tachkent a produit une décision indiquant : « Considérer comme établis les crimes commis par P. Hryhorenko, prévus par l'art. 70, 1^{ère} partie, l'art. 190-1 du CP de la RSFS de Russie et l'art. 191-4 du CP de la RSS d'Ouzbékistan, en état d'irresponsabilité ». Sur la

base de cette décision, le 26 mai 1970 P. Hryhorenko a été placé dans « l'hôpital psychiatrique spécial du Ministère de l'Intérieur » dans la ville de Tcherniakhovske de la région de Kaliningrad⁴⁴.

Des événements remarquables dans l'histoire du mouvement tatar de Crimée ont eu lieu le 6 juin 1969. Le lendemain du Congrès international des partis communistes et ouvriers, en plein centre de Moscou, sur la place Maïakovski s'est déroulée une manifestation des Tatars de Crimée. Aujourd'hui on peut dire sans exagérer que ces quelques minutes de manifestation étaient un véritable acte d'héroïsme.

Ont participé à la manifestation : Enver Ametov, Zampira Assanova, Rechat Djemilev, Aïder Zeïtoullaev, Ibraïm Kholapov et la fille du défenseur des droits de l'Homme Petr Yakir, Irina. A midi quinze, près du monument à Maïakovski, ils ont déroulé leurs banderoles : « Vive la politique nationale léniniste », « Communistes, rendez la Crimée aux Tatars de Crimée », « Assez de persécutions à l'encontre des Tatars de Crimée », « Liberté au général Hryhorenko ». La dernière était assortie d'une photographie de P. Hryhorenko. Quelques minutes plus tard, ils ont été interpellés et conduits 38, rue Petrovka, où ils ont été interrogés par le juge d'instruction du département de l'Intérieur de la ville de Moscou. Z. Asanov, E. Ametov, A. Zeïtoullaev et I. Kholapov, accompagnés de membres de la police et du KGB, ont été envoyés dans le village de Novoalekséïvka de la région de Kherson, d'où ils étaient venus, R. Djemilev a été envoyé à Nijnebakansky de la région de

⁴⁴ Voir à ce sujet Бекирова Г., *Роль Петра Григоренко в крымскотатарском национальном движении*, Симферополь, 2007.

Krasnodar. Les participants à la manifestation ont réussi à éviter l'arrestation, probablement, en raison de la tenue du Congrès communiste international.

Un des participants à la manifestation des six, Rechat Djemilev, avait par la suite écrit : « Je ne doutais pas que le pouvoir soviétique ne nous pardonnerait pas une action aussi effrontée... Nous avons ouvertement exprimé à la face du monde l'hypocrisie de sa politique qui ignore non seulement les accords internationaux sur les droits de l'Homme qu'il a adoptés et ratifiés, mais aussi sa propre Constitution... Je n'avais pas le moindre doute que j'allais être arrêté très prochainement »⁴⁵. Rechat Djemilev avait raison : il fut rapidement arrêté.

Enfin, du 1^{er} juillet au 5 août s'est déroulé un retentissant procès des Tatars de Crimée qui est entré dans l'histoire comme le « procès des dix » ou le « procès de Tachkent ».

Les prévenus – Svetlana Ametova, Rechat Baïramov, Aïder Bariev, Ridvan Gafarov, Rollan Kadyev, Riza Umerov, Izzet Khairov, Muniré Khalilova, Ruslan Eminov, Ismail Yazydjiev – étaient accusées de « s'être engagés activement dans la résolution de la soi-disant question tatare... ils fabriquaient et diffusaient toutes sortes de documents, contenant des affirmations manifestement fausses, collectaient des signatures sous ces documents, organisaient des rassemblements illégaux... et copiaient des documents mensongers. »

Reconnaissant pratiquement tous les faits qui avaient eu lieu – les informations, les lettres qu'ils avaient rédigées à

⁴⁵ Voir au sujet de la manifestation Джемилев Р., *Некоторые документы, факты и комментарии о национальном движении крымскотатарского народа при советском режиме в СССР*, Симферополь, 1997 ; Архив НИПЦ "Мемориал" (Москва) (Ксерокопия, лл. 30-35); ХТС, N° 9, 31.08.1969, p. 165-167.

l'intention de tous les établissements et personnes privées – , les prévenus avaient nié catégoriquement le caractère calomnieux de ces documents, considérant qu'ils n'avaient fait qu'exposer la vérité. En prenant la parole lors du procès, ils essayaient d'attirer l'attention de la communauté sur les problèmes des Tatars de Crimée, alors que cette communauté au fond ne savait rien de la tragédie du peuple tatar qui durait toujours.

Le procès, comme la plupart des procès des Tatars de Crimée, s'est déroulé dans une atmosphère de secret. Le 5 août 1969, le collège des juges des affaires pénales de la Cour suprême de la RSS d'Ouzbékistan, ayant reconnu tous les prévenus coupables de tous les chefs d'accusation des articles 190-1 du CP de la RSFS de Russie et des CP analogues des républiques d'Ukraine et de Tadjikistan, a condamné R. Baïramov et I. Khairov à un an et demi, R. Gafarov et I. Yazydjiev à un an de réclusion de régime général. R. Eminov a été condamné à six mois des travaux de correction, alors que R. Oumerov a été condamné avec sursis, compte tenu de la gravité des actes commis et le fait qu'il s'agissait de son premier passage devant le juge ainsi que le fait que « sa femme a été dans la résistance ». S. Ametov et M. Khalilov, condamnés à dix mois de privation de liberté ont été libérés ayant purgé leur peine durant la détention préventive⁴⁶.

Le 5 août, après l'annonce du verdict, les Tatars de Crimée, massés près du tribunal, entre 500 et 700 personnes, se sont dirigés vers le parquet et, ensuite le bâtiment du CC du PC d'Ouzbékistan. Alors que devant le parquet on a pu

⁴⁶ *Ташкентский процесс...*, p. 680-682. Voir également au sujet du « procès des dix » les mémoires de l'avocat de A. Bariev et R. Gafarov, Nikolai Safonov: Сафонов Н., *Записки адвоката. Крымские татары*, Москва, 1990, p. 52-105.

organiser un sit-in, aux abords du bâtiment du Comité central les marcheurs ont été attaqués par un grand détachement de police. Une partie a été dispersée, une autre – interpellée. Après 24h passées à la police, ils ont été libérés, excepté quatre personnes qui avaient été condamnées à 15 jours de détention⁴⁷.

Quelques mois plus tard, un autre grand procès a eu lieu à Tachkent, du 12 au 19 janvier 1970 : l'affaire d'Illia Gabay et Moustafa Djemilev.

I. Gabay a été arrêté le 19 mai 1969 à Moscou. Entre octobre 1968 et mai 1969, il a subi quatre perquisitions. Le 7 mai, le jour où on a arrêté à Tachkent Petro Hryhorenko, Gabay a subi une dernière perquisition, à l'issue de laquelle on a emporté les archives du mouvement tatar de Crimée.

En septembre 1969, à Goulistan, a été interpellé Moustafa Djemilev. Son affaire a été réunie à celle de Gabay. Les deux étaient accusés de diffusion de fausses informations portant atteinte au pouvoir soviétique et à son système. Illia Gabay était défendu par Dina Kaminskaïa, une avocate de Moscou, alors que Moustafa Djemilev assumait seul sa défense.

Les accusés n'avaient pas reconnu leur culpabilité. Au cours du procès, les deux accusés et l'avocate exigèrent la vérification des faits exposés dans les documents, niant la présence des affirmations calomnieuses. Le tribunal a évité de le faire, se contentant d'établir les auteurs, les circonstances de rédaction et de diffusion des documents.

Dans son dernier mot, Illia Gabay a dit que l'un des pires crimes du stalinisme était la corruption des hommes. Il s'est prononcé contre les répressions politiques, contre les poursuites à l'encontre des dissidents, car il ne souhaitait pas

⁴⁷ XTC, N° 9, 31.08. 1969, p. 207-209.

ressembler aux représentants de la génération qui n'a pas « remarqué » la disparition de 14 millions de leurs concitoyens dans les années 1930 – 1940.

Dans son plaidoyer de défense, Moustafa Djemilev a parlé du combat des Tatars de Crimée pour rentrer chez eux et rétablir la République tatare. Il a présenté au tribunal la liste des publications contenant des calomnies visant les Tatars de Crimée ; il a parlé des persécutions que subissaient les Tatars de la part des autorités locales et des forces de l'ordre lorsqu'ils tentaient de retourner en Crimée.

Le tribunal a condamné I. Gabay à trois ans de privation de liberté dans un établissement pénitentiaire à régime général. Moustafa Djemilev a été condamné à trois ans de privation de liberté dans un établissement pénitentiaire de régime sévère. 406 Tatars de Crimée avaient envoyé à la Cour Suprême de l'URSS une lettre de protestation en leur défense⁴⁸.

Les années 1960, riches en événements, avaient apporté aux Tatars de Crimée un Arrêté de compromis qui ouvrait un « chemin étroit » de retour. Cependant, les décisions prises en 1967 n'ont pas changé la politique officielle à l'égard des Tatars de Crimée : tout comme par le passé, elle visait à conserver et à approfondir la situation de l'après guerre.

Pour les Tatars de Crimée, si les années 1960 n'ont pas rempli les promesses de retour, la décennie suivante a été marquée par de nouvelles tendances.

⁴⁸ ХТС, № 12, 28.02.1970. Les documents du procès ont été reproduits in *Шесть дней. Белая книга. Судебный процесс Ильи Габая и Мустафы Джемилева*, Нью-Йорк, Фонд "Крым", 1980.

Chapitre V

Règlement du problème des Tatars de Crimée dans les années 1970 et la première moitié des années 1980

Décisions officielles des années 1970

A l'ère soviétique, le processus de prise de décision concernant la question des Tatars de Crimée étant entouré de mystère. Le voile du secret ne s'est entrouvert légèrement qu'à l'époque post-soviétique, au fur et au mesure que l'on ouvrait les fonds d'archive auparavant « réservés ». Les Tatars de Crimée ayant entrepris dans les années 1970 et au début des années 1980 de s'installer dans leur patrie historique ne comprenaient pas pourquoi après la réhabilitation, prononcée par l'Arrêté du 5 septembre 1967, ils ne pouvaient toujours pas vivre en Crimée. Chaque fois qu'ils essayaient de se faire expliquer par les fonctionnaires criméens sur la base de quels documents on leur refusait la domiciliation, ils recevaient toutes sortes de réponses inconsistantes, dans le meilleur des cas on leur citait des dispositions de l'Arrêté de 1967. Tout cela conditionnait la circulation parmi les Tatars de Crimée de versions et de supputations quant à l'existence d'instructions secrètes, censées ne pas leur permettre le retour en Crimée.

En réalité, comme on le sait aujourd'hui, de telles « instructions » existaient. Il s'agissait en premier lieu de documents rédigés à tous les niveaux des organes du Parti, qui n'étaient pas publiés dans la presse et portaient le sceau « strictement confidentiel ».

Certaines dispositions contradictoires de l'Arrêté du Présidium du Soviet Suprême de l'Union Soviétique du 05.09.1967, laissant le champ à diverses interprétations

possibles, définissaient la nouvelle direction de la politique des autorités à l'égard du rapatriement des Tatars de Crimée. Du reste, le document n'apportait pas grand chose de nouveau aux Tatars de Crimée. Comme auparavant, le but principal du pouvoir était d'empêcher une installation dense de Tatars en Crimée et, par conséquent, la possibilité pour eux de restaurer une autonomie nationale.

Bien que la politique des années 1970 et du début des années 1980 ne connût pas de changements qualitatifs, de nouveaux actes législatifs furent adoptés, orientés vers un règlement de la question des Tatars de Crimée. Si l'on voulait caractériser les traits les plus marquants de l'activité législative de cette période, on pourrait assurément dire que les décisions adoptées visaient à figer le cours d'une « Crimée sans Tatars de Crimée » et à le doter ensuite de l'arsenal législatif nécessaire.

En 1975-76 fut rétabli pour une courte période le recrutement organisé (*orgnabor*) pour les Tatars de Crimée. D'après les informations du Président du Comité d'État pour l'utilisation de la maind'œuvre O. Denissenko du 28 novembre 1975, il fut organisé le transfert de 30 familles de Tatars de Crimée à partir de trois régions de l'Ouzbékistan.

La situation concernant le transfert des Tatars de Crimée, qui déjà était compliquée, ne fit qu'empirer à partir de l'année 1977.

En septembre 1977, suivant près d'une année d'interruption, les expulsions reprirent ainsi que de nouveaux procès pour violation de la réglementation sur les passeports. En mars 1978 un dossier du Cabinet du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS mettait le doigt sur « l'acuité particulière de certaines lettres de Tatars, ayant vécu auparavant en Crimée, et

le fait que beaucoup d'entre elles fussent signées par plusieurs centaines de personnes »¹.

Au même moment en mars 1978 le président du gouvernement régional de Crimée T.N. Tchemodourov informait le Présidium du Soviet Suprême de l'URSS de la nécessité de « renforcer le travail d'explication parmi les Tatars vivant en République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan, et aussi régler la question de la prise de mesures administratives plus strictes à l'égard des personnes enfreignant les règles de domiciliation en Crimée »².

Le point de rupture, de toute évidence, est venu d'une lettre adressée par le premier secrétaire du Comité Central du Parti communiste d'Ukraine V. Chtcherbytsky au Comité Central du PCUS, symboliquement datée du 18 mai 1978, jour tragique pour le peuple tatar de l'anniversaire de leur déportation :

« Nous considérons nécessaire d'informer le Comité Central du PCUS de ce que ces derniers temps l'afflux de citoyens d'origine tatar venant s'implanter durablement dans la région de Crimée a significativement augmenté. Si en 1973 il en est arrivé 32 personnes, en 1977 ce chiffre s'est élevé à 2975. Aujourd'hui vivent en Crimée environ 10 000 Tatars de Crimée, dont un tiers sans domiciliation officielle.

L'implantation accrue de la population tatar dans la région de Crimée est une conséquence de l'activité subversive, soutenue depuis l'étranger, des soi-disant autonomistes tatars, visant à promouvoir un déménagement massif des Tatars de

¹ ГАРФ, ф.7523, оп.117, д.628, л.154.

² *Ibid.*

Crimée qui leur permettrait par la suite de pousser des revendications d'autonomie »³.

A cette lettre était joint le projet de décret N°700 « Concernant les mesures de renforcement du régime des passeports en région de Crimée », qui fut adopté le 15 août 1978 et signifiait une nouvelle étape dans l'attitude du pouvoir face au problème des Tatars de Crimée.

Ce décret ne fut pas publié, toutefois on en lisait des extraits aux Tatars qui tentaient de se domicilier en Crimée. Après l'oukase du 5 septembre 1967 c'était le premier document juridique « public » (au moins en partie), régulant la question des Tatars de Crimée.

En vertu de ce document, à commencer du 15 octobre 1978,

« - les personnes arrivant en région de Crimée en dehors d'un cadre organisé et y résidant sans passeport, ou bien avec des passeports non valables, sans domiciliation ni enregistrement, malgré la sanction administrative leur étant imposée pour violation de la réglementation sur les passeports, par décision des autorités municipales, régionales, régionales dans les villes des Conseils des députés du peuple, seront expulsées de la région par les organes des affaires intérieures ;

- Les citoyens propriétaires de maisons, locataires ou sous-locataires de locaux résidentiels ou vivant dans des foyers, autorisant le séjour chez eux d'autres personnes n'ayant pas de passeports ou ayant des passeports non valides, sans domiciliation ou enregistrement, dans le cas où ces violations auront fait l'objet deux fois dans l'année d'une sanction

³ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.1740, л.1-2.

administrative, seront déportées hors des frontières de la région de Crimée pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans sur décision des autorités municipales, régionales, régionales dans les villes des Conseils des députés du peuple »⁴.

De la sorte, le décret légalisait les déportations administratives de leurs maisons et l'« expulsion » des familles non domiciliées de Crimée sans décision de justice. Les autorités locales renforcèrent leur campagne de poursuite et de déportation des Tatars sans domiciliation officielle.

En mars 1979 le chef du département des organes administratifs du Comité Central du Parti communiste d'Ukraine A. Tchoumak informa avec une évidente satisfaction le premier secrétaire du Comité Central du Parti communiste d'Ukraine V. Chtcherbytsky que suite à l'adoption du décret du Conseil des Ministres de l'URSS N°700 « l'arrivée pour une installation durable dans la région en dehors d'un cadre organisé de citoyens d'origine tatare avait ralenti de manière remarquable »⁵.

En Ouzbékistan dans les 1970 et pendant la première moitié des années 1980 s'était poursuivie la politique d'« enracinement », pour le développement et la justification de laquelle fut adoptée une série de décrets du Parti.

En préambule du Décret du Comité Central du Parti Communiste de la République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan « Concernant la poursuite de l'amélioration du travail politico-idéologique parmi les Tatars, vivant auparavant en Crimée », adopté en 1975, on énumérait à nouveau les

⁴ ХТС, N°52, Москва, Самиздат, 1.03.1979. Reprint : *Хроника*, Нью-Йорк, 1979, p.81-82.

⁵ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.1940, л.10.

succès obtenus par les Tatars de Crimée : « on en a élu 128 dans les comités de régions, les comités municipaux et les comités de quartier du Parti Communiste d'Ouzbékistan, 8 sont des députés du Comité Suprême de l'URSS et de la République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan, 861 sont députés des Conseils locaux et plus de 1800 personnes ont été promues à des postes de direction du Parti, du Conseil ou de l'économie. On anime des émissions de radio en langue tatare, on édite le journal « Lénine bayragy », on a créé le groupe de chanteurs et de danseurs tatars « Khaytarma », il existe une section de littérature des Tatars de Crimée dans l'Union des écrivains d'Ouzbékistan ».

Plus loin étaient répétés les clichés disant qu' « une certaine catégorie de Tatars, ayant vécu auparavant en Crimée, se conduit de manière inappropriée... mène une action subversive, dirigée vers l'incitation aux sentiments nationalistes, compose et répand au nom de la population tatare des lettres et des déclarations calomnieuses », ce pourquoi le Comité Central du Parti communiste d'Ouzbékistan a décrété « le renforcement du travail politico-idéologique parmi la population tatare, ayant précédemment vécu en Crimée, l'associant étroitement avec l'éducation internationale et l'explication approfondie de la théorie marxiste-léniniste et des dispositions programmatrices du Parti concernant la question nationale »⁶.

Les projets d' « enracinement » ne se limitaient pas à des mesures de « stimulation » de la culture et de l'art dans les lieux d'exil. Il y eut aussi des tentatives de création d'une sorte d'autonomie dans la République Socialiste Soviétique

⁶ РГАСПИ, ф.17, оп.143, д. 33, л.17-18.

d'Ouzbékistan – le lieu de séjour de la plupart des Tatars de Crimée déportés.

Dans la seconde moitié des années 1970 on entreprit en Ouzbékistan de nouvelles tentatives de création d'entités administratives pour un peuplement densifié des Tatars de Crimée : en septembre 1978 dans la région de Moubarek, et en avril 1979 – dans la région du Bakhoristan.

Comme le faisait remarquer en 1983 le bulletin du Groupe d'initiative des Tatars de Crimée portant le nom de Moussa Mamout : « Les autorités ne cachent pas leur intention de créer à l'avenir dans ces deux régions une sorte d'entité territoriale et administrative pour les Tatars de Crimée. La réalisation de ce plan serait, apparemment, une énième « règlement final » de la question nationale des Tatars de Crimée... Il est prévu qu'en installant dans ces régions une certaine quantité de Tatars de Crimée, en leur ouvrant quelques écoles dans leur langue natale, des journaux, etc. et aussi en créant une administration locale composée de personnes d'origine tatare, on pourra déclarer que les Tatars de Crimée sont pleinement satisfaits et n'ont plus aucune exigence. Ce projet est assez naïf et dépourvu d'intelligence, mais il semble toutefois que l'on se soit attelé sérieusement à sa réalisation »⁷.

En outre, malgré la propagande massive et, de toute évidence, quelques espoirs du pouvoir que le projet d'« enracinement-fixation » des Tatars de Crimée aboutisse, « Moubarek » n'a pas eu de succès.

Ainsi, les principales tendances de la politique des années 1970 et de la première moitié des années 1980 à l'égard des

⁷ Информационный бюллетень инициативной группы крымских татар им. Мусы Мамута. Август 1983. Симферополь-Ташкент.

Tatars de Crimée n'ont pas changé de manière cardinale : en Ouzbékistan – lieu de résidence de la plupart des Tatars de Crimée – on a poursuivi la politique d'enracinement ; en Crimée on a pris des mesures pour restreindre le régime de domiciliation des Tatars de Crimée. La domiciliation à petite dose de Tatars de Crimée portait un caractère exceptionnel.

Au cours de ces années la politique contre les Tatars de Crimée a reçu le renfort d'un arsenal législatif supplémentaire. Le *status quo* des Tatars de Crimée suite à la déportation satisfaisait pleinement tant les autorités centrales que celles des républiques – et tout se serait bien passé pour eux s'il n'y avait eu l'action continuelle du mouvement national, trouvant du soutien auprès d'une écrasante majorité des Tatars de Crimée.

Le mouvement des Tatars de Crimée: les temps difficiles (tendances, évènements, tentatives d'analyse)

Comme dans les années 1960, les groupes d'initiative restaient l'une des formes d'organisation du mouvement des Tatars de Crimée, leur travail continuait de trouver un écho dans le samizdat des Tatars de Crimée – « Informations », « Rapports », « Messages d'information », dont des exemplaires étaient envoyés aux organes du Parti et du gouvernement et à diverses institutions d'État. Les décisions clefs étaient prises lors de réunions au niveau des Républiques ou de l'Union, rassemblant les groupes d'initiative des activistes du mouvement.

Les groupes d'initiative se chargeaient d'informer la population tatare, de la préparation et de la tenue des assemblées, des réunions, des diverses manifestations

nationales, de la collecte des signatures et des moyens financiers pour l'envoi de délégués à Moscou, de l'aide aux familles des prisonniers politiques, etc. Toutefois l'ampleur de cette activité n'était déjà plus aussi importante que dans les années 1960, ce qui a permis aux chercheurs de qualifier cette période de développement du mouvement tatar de « crise » (L. Alekseeva) ou de « nouveau cycle dans les conditions de la réaction » (M. Gouboglo).

Véritablement, dans les années 1970 le mouvement ne se présentait déjà plus comme un organisme aussi massif et monolithique, et il y avait des raisons tout à fait objectives à cela. En voici quelques unes :

- Les tentatives infructueuses de la majorité des Tatars de Crimée de s'installer en Crimée, le renforcement des répressions contre les activistes du mouvement ont imprimé chez beaucoup un sentiment d'échec de la lutte contre la machine étatique. Ceci a encouragé le retrait d'une partie significative des activistes du mouvement actif dans les années 1960 ;

- La politique d'« enracinement » qui se poursuivait en Ouzbékistan, comprenant des mesures de « corruption sociale » (selon l'expression de L. Alekseeva), telles que la promotion de carrière, la levée des interdits non officiels, liés à l'accès à l'enseignement de spécialités jusqu'alors inaccessibles aux Tatars (administration publique et une partie des disciplines humanitaires), l'implication dans le travail du Parti et de l'administration, ont obtenu certains résultats ;

- Un rôle non négligeable fut joué par la stratégie efficace des forces de l'ordre dans leur lutte contre le mouvement national. Hormis la tenue régulière de procès contre les participants les plus actifs du mouvement, d'autres mesures plus douces étaient utilisées ayant pour but de détruire l'unité

du mouvement, de créer une couche de Tatars de Crimée loyaux envers le pouvoir, indifférents à l'idée de rapatriement et favorisant la mise en œuvre de « la politique du Parti et du gouvernement concernant la question nationale ». S'exerçait en outre un effort constant de renforcement des rangs des informateurs des différents mouvements et actions du mouvement.

En vérité, comme le montrent des documents récemment déclassés, les organes compétents n'étaient pas mal informés des actions du mouvement et utilisaient ces informations dans leurs propres buts. Le niveau d'information des organes compétents leur permettait de prendre des mesures préventives pour neutraliser les leaders du mouvement des Tatars de Crimée et d'empêcher les actions les plus dangereuses du point de vue du pouvoir.

Les activistes firent un bilan intermédiaire de l'activité du mouvement dans « L'enquête publique du peuple tatar de Crimée », envoyée au Bureau Politique du Comité Central du Parti Communiste de l'Union Soviétique en 1973 (transmis au CC du PCUS avec 7238 signatures) : « Pendant la période 1956-1973 ont été transmis aux plus hautes instances 66 documents de dimension nationale avec 4 millions de signatures, englobant toute la population adulte... 32 exclusions du Parti et environ 100 du Komsomol, quelques milliers de fouilles, des dizaines de milliers d'interrogatoires et de « conversations » au KGB, plus de 20 « tabassages » sérieux par les forces de police et militaires avec l'usage de tuyaux, de bombes fumigènes, de matraques, 8 grandes rafles et expulsions en convoi de Moscou de représentants des Tatars de Crimée, 32 expulsions de masse

(environ 6000 personnes) de Crimée, la propagande antitatarare en Crimée, plus de 50 procès, plus de 200 condamnés »⁸.

Une grande partie des documents du mouvement à cette période était composée des lettres envoyées par les Tatars de Crimée ayant entrepris sans succès de s'installer en Crimée aux organes centraux du pouvoir. On y trouvait recensé un arsenal de mesures strictes, et même parfois de moyens raffinés, utilisés par les autorités pour empêcher à tout prix l'implantation en Crimée de ses habitants d'origine. Déportations, procès, rasage des maisons achetées, refus d'employer même pour les spécialités manquant le plus de personnel, répression contre les propriétaires, à qui les Tatars achetaient des logements, refus d'enregistrement des mariages des Tatars de Crimée lorsque l'un des époux n'était pas domicilié en Crimée, ce n'est pas loin s'en faut la liste exhaustive des mesures utilisées pour empêcher la domiciliation des Tatars de Crimée.

Ces lettres étaient lues, on en tenait registre et... - rien de plus.

Une des caractéristiques importantes du mouvement fut la crise évidente de stratégie qui se dessina dans les années 1970 et au début des années 1980.

La stratégie de résistance civilisée propre aux années 1960 et 1970 ne se justifiait plus. Ce type d'interaction entre le mouvement des Tatars de Crimée et le pouvoir avait épuisé ses ressources et il était devenu clair que la tentative de dialogue avait échoué.

⁸ ХТС, №31, 17.05.1974, p.40. Ce document est conservé à ГАРФ : Всенародный запрос крымскотатарского народа в Политбюро ЦК КПСС (1973) (ф.7523, оп.106, д.529, л.94-97 (с 7238 подписями сдан в ЦК КПСС)).

Une des caractéristiques des années 1970 et du début des années 1980 est le déplacement de l'arène de la résistance nationale en Crimée, dans laquelle les Tatars de Crimée revenaient en secret. Ces gens, que j'appellerais des héros malgré eux, ne cherchaient pas du tout d'entrer en conflit avec le pouvoir. Ils voulaient seulement vivre dans leur patrie et fournissaient des efforts obstinés pour s'installer en Crimée. Pourtant à leur retour dans la patrie, ils entraient inévitablement en conflit avec le régime et étaient rapidement déclarés criminels : telles étaient les « règles du jeu » concoctées par le pouvoir.

Dans les années 1970 et au début des années 1980, les activistes du mouvement continuèrent de faire le siège des hautes instances soviétiques dans l'espoir de rencontrer les premières personnes de l'État. Ces tentatives furent vaines.

Dans les années 1970 et la première moitié des années 1980 le mouvement traversa une période difficile. Cependant, il ne faut pas comprendre cette appréciation comme un constat de diminution du rôle du mouvement national. Malgré les processus de stagnation et le développement extensif qui affectaient le mouvement à cette époque, l'activité de ses militants continuait d'irriter le pouvoir, l'obligeant à revenir sans cesse au problème national des Tatars de Crimée et à concevoir de nouveaux modèles pour « calmer le jeu ».

Le mouvement des Tatars de Crimée dans les années 1970 et la première moitié des années 1980 conservait encore son unité, quoique des tendances centrifuges évidentes apparussent déjà, témoignant d'une scission imminente.

Répressions judiciaires des années 1970 et de la première moitié des années 1980 (passage en revue des procès politiques)

L'histoire du mouvement national des Tatars de Crimée est un véritable drame. Les activistes du mouvement – des personnes d'âges et de générations divers, unis par un même but – faire revenir leur peuple en Crimée, - se sont confrontés au système répressif soviétique – féroce, sournois et rusé – de très près.

Le procès d'E. Seferov et Ch. Abdourakhmanov en 1961 a ouvert la série des procès politiques intentés aux Tatars de Crimée dans l'ère post-stalinienne. Les articles du Code Pénal les plus populaires au moyen desquels on jugeait les Tatars de Crimée étaient le tristement connu article 190 du Code Pénal de la République Fédérative Socialiste Soviétique de Russie et ses équivalents dans les législations des Républiques (« propagation d'affabulations sciemment mensongères... ») et l'article 196 du Code Pénal de la République Socialiste Soviétique d'Ukraine (violation du régime des passeports). Il y avait, c'est vrai, d'autres articles pour des actes falsifiés (par exemple, hooliganisme), mais quel que soit l'article utilisé pour juger les activistes du mouvement, il s'agissait toujours de répressions politiques.

Le procès à l'encontre d'Aïcha Seitmouratova et Lenour Ibraïmov (1971)

Arrêtée en juin 1971, la professeure de l'université de Samarkand Aïcha Seitmouratova avait déjà été jugée en 1967.

Ayant passé 9 mois dans la prison du KGB de Lefortovo, elle fut condamnée à une peine de prison avec sursis⁹.

Malgré cela, Aïcha Seitmouratova ne quitta pas le mouvement. A peine deux mois après le procès, le 21 juillet 1967, elle participa au nombre des représentants du peuple à la rencontre au Kremlin avec le président du KGB Y. Andropov, le Procureur général de l'URSS R. Roudenko, le ministre de l'intérieur de l'URSS N. Chtchelokov. En septembre de la même année, Seitmouratova remit pour la quatrième fois un dossier d'inscription à l'École doctorale de l'Institut d'histoire de l'Académie des Sciences de l'URSS pour poursuivre ses études supérieures, mais elle fut admise à la place à l'Institut d'histoire de l'Académie des Sciences de la République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan.

Peu de temps avant de soutenir sa thèse, le 15 juin 1971, Seitmouratova fut arrêtée à nouveau. Lors de sa fouille on lui préleva un cahier avec des vers, des documents du mouvement national et aussi le verdict accusatoire et la condamnation de son premier procès. Son cas fut réuni avec celui du professeur Lenour Ibraimov, arrêté en mai de la même année.

Lenour Ibraimov était né en 1939 à Simferopol. Il échappa à la déportation car sa mère était russe. Néanmoins, alors que suite à l'Arrêté du 5 septembre 1967 débuta le retour massif des Tatars de Crimée dans leur patrie (si cruellement interrompu par les autorités), il devint l'un des activistes les plus actifs du mouvement. Ibraimov sillonnait la Crimée en établissant des faits de rafles et de déportation des Tatars de

⁹ Voir pour les détails de ce procès mon article : Бекирова Г., «Если бы можно вычеркнуть год моего морального падения из жизни» http://mejlis.org/index.php?option=com_content&task=view&id=57&Itemid=27

Crimée, et prépara un dossier pour les « Informations », écrivit des vers.

Le 9 octobre 1968, les employés de la direction du KGB attachée au Conseil des Ministres de la RSS d'Ukraine procédèrent à une fouille dans l'appartement de L. Ibraimov « dans le but de découvrir des documents, des lettres, des notes et autres objets ». Furent prélevés les documents et les cahiers de poésie personnels d'Ibraimov, ainsi qu'une machine à écrire. Le 20 mai 1971 Ibraimov quitta Simferopol pour Tachkent, où il fut arrêté à son arrivée.

L. Ibraimov et A. Seitmouratova étaient accusés de préparation et diffusion de documents calomniant le régime politique soviétique (article 191-4 du CP de la RSS d'Ouzbékistan – équivalent de l'article 190-1 du CP de la RSFS de Russie). A la fin juillet 1971, un tribunal de Tachkent condamna Lenour Ibraimov à 2 ans d'emprisonnement et Aïcha Seitmouratova à 3 ans d'emprisonnement, bien que le procureur eût réclamé pour elle 6 ans.¹⁰

A. Seitmouratova purgea sa peine en Mordovie dans les camps de Barachevo et Yavas, L. Ibraimov - dans un camp près de Tachkent.

Ayant entièrement purgé sa peine, Aïcha sortit de camp le 15 juin 1974 et revint à Samarkand. Après sa libération elle fut partout marquée du sceau de l'infâmie. Elle fut renvoyée de l'École doctorale immédiatement après son arrestation, en juin 1971, elle ne put donc pas terminer ses études : elle ne fut pas réintégrée en doctorat. Elle n'eut plus accès à l'enseignement

¹⁰ ХТС, №23, 5.01.1972 ; *Хроника текущих событий*. № 16-27. Москва, Самиздат, 1968 - 1970. Reprint : Амстердам, Фонд имени Герцена, 1979, p. 333.

car il s'avéra soudain qu'elle ne maîtrisait pas les bases du marxisme-léninisme. On ne la prit même pas comme femme de ménage à l'école parce qu'elle avait une éducation supérieure.

Toutefois, elle continua de participer au mouvement national : elle se rendait souvent par avion en Crimée depuis l'Ouzbékistan, recueillant de l'information sur les familles tatares persécutées alors qu'elles tentaient de se domicilier en Crimée. Ces messages servirent de matériau pour les « Informations », diffusées parmi les Tatars de Crimée par les activistes, et aussi étaient transmis aux dissidents moscovites pour la *Chronique des évènements en cours*, un bulletin de défense des droits, établissant des faits de violation des droits de l'Homme en URSS.

En 1979 Aïcha Seitmouratova fut forcée à l'émigration sous le menace de nouvelles arrestations, d'où, en qualité de correspondante de radio étrangère, elle ne ménagea pas ses efforts pour informer la communauté mondiale du sort de ses compatriotes en URSS¹¹.

La vie de Lenour Ibraïmov connut aussi une issue dramatique. Après avoir purgé sa peine d'emprisonnement (il fut libéré le 28 février 1973) il retourna en Crimée, où il fut privé du droit d'enseigner et soumis au harcèlement ; sa femme le quitta avec son fils. Le 12 mars 1986 Lenour Ibraïmov mourut à Simferopol¹².

¹¹ Voir pour les détails : *У микрофона Айше Сеитмуратова. Репортажи по Радио Свобода*, Сост. Бекирова Г., Муслимова Э., Симферополь, ИД «Тезис», 2007.

¹² Des renseignements biographiques sur A. Seitmouratova et L. Ibraïmov ont été puisés dans les notes biographiques préparées par le groupe de recherches de la fondation "Initiative des Tatars de Crimée" (Simféropol) dans le cadre du projet « Dictionnaire des dissidents des pays d'Europe Centrale et Orientale ».

Le procès de Djeppar Akimov (1972)

Djeppar Akimov était l'une des personnes dans le mouvement national dont l'autorité morale était reconnue tant par les représentants de l'ancienne génération du mouvement que par la jeunesse. A l'heure de son arrestation en 1972, c'était un homme assagi par la vie et repéré depuis bien longtemps par les organes compétents.

Djeppar (Djebbar, Djabar) Akimov est né en 1909 en Crimée, dans le village de Touak près d'Alouchta. Pédagogue de formation, il travaillait avant la guerre dans les écoles du Comité Populaire à l'Enseignement de la République Socialiste Soviétique Autonome de Crimée, puis comme rédacteur au KrymGIZ et au journal « Kyzyl Kirym » (Crimée Rouge). Dès 1939 il devint membre du Parti.

Avant l'arrivée dans la péninsule des armées allemandes, il fut évacué par décision des organes du Parti avec une nomination comme rédacteur en chef du journal « Kyzyl Kirym » en évacuation. En 1942 D. Akimov fut envoyé chez les résistants, où il organisa la production de dossiers de propagande en langue tatare. Pourtant, tous ces services rendus à la patrie ne lui épargnèrent pas, tout comme aux autres Tatares de Crimée acteurs politiques en vue, décorés ou héros de la guerre, la déportation.

Avec sa famille il fut déporté à Bekabad, où en 1944-1948 il travailla comme responsable adjoint chargé des questions politiques de la construction de la voie de chemin de fer de Farkhad et ensuite, jusqu'à la retraite, comme économiste planificateur dans divers établissements.

De l'avis général, D. Akimov était de ceux qui furent à l'origine du mouvement national des Tatares de Crimée. En

1966, il était parmi les 65 représentants ayant reçu le mandat de remettre leur requête au XXIIIe congrès du Parti communiste de l'Union Soviétique ; il participa plusieurs fois aux réunions des représentants populaires en Asie Centrale et à Moscou, ce qui par la suite, en parallèle avec le fait qu'on le soupçonnait d'être l'auteur de quelques requêtes, lui fut incriminé au tribunal.

En octobre 1966, D. Akimov fut exclu du Parti – « pour propagande nationaliste parmi les Tatars de Crimée et incitation à la haine ethnique ». Dans la note du Cabinet du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS (janvier 1967), Akimov fut nommé parmi les plus « actifs partisans du retour en Crimée » : « Dans une conversation au conseil municipal de Bekabad en avril 1966 Akimov déclara qu'il continuerait d'agir tant qu'il n'obtiendrait pas le retour organisé des Tatars en Crimée »¹³.

On apprend d'un message spécial du président du KGB attaché au conseil des ministres de la République Socialiste Soviétique d'Ukraine V. Fedortchouk au Comité Central du Parti communiste d'Ukraine que : « Selon les données opérationnelles que nous avons reçues, il s'est tenu les 7-8 mai 1972 à Marguilan en République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan un soi-disant conseil républicain des chefs des « initiateurs » tatars, auquel étaient présents jusqu'à 40 « représentants » de diverses villes d'Ouzbékistan... A cette réunion fut discutée la question de la célébration à venir du cinquantenaire de la formation de l'URSS et, à cette occasion, des nouvelles exigences des Tatars de Crimée concernant le « rétablissement de leurs droits nationaux ». Les dirigeants de cette assemblée, Akimov Djeppar et Osmanov Mouksim, ont

¹³ ГАРФ, ф.7523, оп.101, д. 640, л.117.

proposé de préparer de nouveaux documents dans les instances gouvernementales, d'organiser une collecte de signatures et aussi de l'argent pour l'envoi de « représentants à Moscou ».

Le message spécial de V. Fedortchouk se terminait ainsi : « Les organes de sécurité nationale de la République prennent les mesures nécessaires pour empêcher l'activité antisociale des nationalistes et « autonomistes » tatars de Crimée »¹⁴.

Il n'y a pratiquement aucun doute quant au fait que l'une de ces mesures fut l'arrestation de Djeppar Akimov. Comme prétexte pour lui intenter un procès on lui opposa la suspension le 18 mai 1972 de drap noir portant l'inscription « 18 mai – jour de déportation des Tatars de Crimée de leur patrie ».

L'arrestation de D. Akimov suscita des lettres de protestation collectives. L'une d'elles, adressée à N. Podgorny et R. Roudenko, était intitulée : « Liberté pour notre compatriote Djabar-aga ». Dans la lettre il était écrit que la suspension du drap noir avait été mise en scène par le KGB pour fouiller et arrêter Akimov.

Le procès commença le 21 novembre 1972. Dans ses dépositions D. Akimov parla de la situation tragique des Tatars de Crimée, du fait que même après le XXe congrès du PCUS ils restaient dans des lieux de peuplement spéciaux. Selon ses paroles, les documents signés par lui « expriment la souhait et la volonté des Tatars de Crimée, leur contenu ne déforme pas la

¹⁴ Publié in *Кримські татари: шлях до повернення. Кримськотатарський національний рух (друга половина 1940-х – початок 1990-х років)*, Упорядники О. Бажан, Ю. Данилюк, С. Кокін, О. Лошицький. 2 vol., Київ, 2004. vol.1, p. 299-300.

réalité soviétique, mais reflète seulement la situation ayant réellement cours dans la question nationale », et que le mouvement des Tatars de Crimée est « légal et inévitable », aussi il considère l'accusation formulée à son encontre comme infondée et illégale.

Le tribunal conclut le 28 novembre par une condamnation en vertu de l'article 190-1 du CP de la RSFS de Russie, l'article 190-4 du CP de la RSS d'Ouzbékistan et l'article 203-1 du CP de la RSS du Tadjikistan à 3 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de régime général. Le tribunal a prononcé la peine maximale en considération du fait que « le délit commis est systématique et socialement dangereux et qu'il a été commis avec l'implication d'autres personnes ».

Il ne fut libéré qu'en 1975.

Le procès contre Rechat Djemilev (1973 et 1979)

Né en 1931 l'ingénieur en bâtiment Rechat Djemilev fut à partir de la fin des années 1960 l'un des membres les plus actifs du mouvement national. A partir de 1965 il se rendit chaque année à Moscou en qualité de représentant du peuple des Tatars de Crimée. Il participa à la rencontre au Kremlin le 21 juillet 1967 avec les plus hautes instances dirigeantes du pays.

R. Djemilev devint l'un des organisateurs du meeting du 27 août 1967 à Tachkent, dispersé par les autorités. Le 2 septembre fut fixé une nouvelle action de protestation, mais ceux qui essayèrent ce jour-là de gagner le bâtiment du Comité Central du Parti communiste de la République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan furent arrêtés en chemin (on arrêta environ 130 Tatars de Crimée, parmi lesquels R. Djemilev). Le procès de douze membres du mouvement tatar ayant tenté

d'organiser l'action de protestation se tint au tribunal municipal de Tachkent en décembre 1967. R. Djemilev fut condamné en vertu de l'article 191-6 (analogue à l'article 190-3 du CP de la RSFS de Russie) et 192-1 partie II du CP de la RSS d'Ouzbékistan (résistance à un officier de police, assortie de violence ou menace de recourir à la violence) à 1 an de travaux forcés.

Au printemps 1968 Refat Djemilev échoua dans sa tentative de déménager en Crimée. C'est alors qu'il fit la connaissance et se rapprocha des dissidents moscovites Petro Hrygorenko (Piotr Grigorenko), Pavel Litvinov et Petr Yakir. A la demande de P. Hryhorenko il observa le 25 août 1968 sur la Place Rouge à Moscou le déroulement de la manifestation contre l'envoi des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie ; en décembre 1968 il signa une requête adressée aux députés du Soviet Suprême de l'URSS et de la République Fédérative Socialiste Soviétique de Russie en soutien aux manifestants condamnés.

En 1969 il déménagea avec sa famille dans le village de Nijnebakansky dans la région de Krasnodar. Le 6 juin 1969, il participa à une manifestation sur la place Maïakovsky à Moscou contre la persécution des Tatars de Crimée et en soutien à P. Hrygorenko ; il fut arrêté et expulsé vers son lieu de résidence. Le 15 juin 1969, il fit l'objet d'une mise aux arrêts administrative de 15 jours, après sa libération il se cache avec sa famille au Daghestan.

Le 12 octobre 1972 R. Djemilev fut arrêté à nouveau. L'enquête s'acheva par une accusation au titre des articles 190-1, 190-3 du CP de la RSFS de Russie (et des articles correspondant du CP de la RSS d'Ouzbékistan) de la fabrication de documents compromettant le régime soviétique et de violation de l'ordre public – participation à la manifestation du 6 juin 1969 sur la place Maïakovsky, où Djemilev tenait la

pancarte « Liberté pour le général Hryhorenko – l’ami des Tatars de Crimée ».

Le procès de R. Djemilev se tint le 12 avril 1973 en secret des parents et des amis de l’accusé. R. Djemilev, ayant refusé l’aide d’un avocat, demanda le retrait du juge, invoquant une enquête biaisée et les verdicts injustes prononcés par le tribunal régional de Tachkent dans les affaires des Tatars de Crimée. Le retrait ne fut pas accepté et Djemilev refusa de fournir son témoignage.

Le tribunal régional de Tachkent condamna le 12 avril 1973 R. Djemilev en vertu des articles 190-1, 190-3 du CP de la RSFS de Russie (et des articles correspondant du CP de la RSS d’Ouzbékistan à trois ans de camp. Il purgea sa peine dans un camp de la région de Krasnoïarsk. Le 11 octobre 1975 R. Djemilev fut libéré.

Immédiatement après sa libération, il prit l’avion pour Moscou pour organiser une campagne de soutien à Moustafa Djemilev : on préparait son énième procès. Là, avec P. Hryhorenko, R. Djemilev tint plusieurs conférences de presse pour les journalistes occidentaux. Il signa également avec l’académicien A. Sakharov, P. Hryhorenko et d’autres défenseurs moscovites des droits une lettre adressée à l’ONU avec la prière de conduire une enquête publique sur l’affaire de M. Djemilev, il recueillit des signatures pour son soutien en Crimée, dans les régions de Kherson et de Krasnodar.

En 1977, il remit un dossier pour émigrer aux États-Unis sur l’invitation de son cousin mais on lui refusa. En 1978-79 R. Djemilev se manifesta à plusieurs reprises par l’intermédiaire de lettres ouvertes : « A tous les hommes de bonne volonté » appelant à sauver Moustafa Djemilev ; en relatant l’immolation par le feu de Moussa Mamout ; en s’adressant au triple

champion du monde de boxe Mohammed Ali à l'occasion de sa visite en URSS.

Le 4 avril 1979, après une énième fouille, R. Djemilev fut arrêté pour la quatrième fois. En décembre 1979 le tribunal municipal de Tachkent le condamna en vertu de l'article 191-4 du CP de la RSS d'Ouzbékistan (et l'article analogue 190-1 du CP de la RSFS de Russie) à 3 ans de privation de liberté. R. Djemilev purgea cette peine dans un camp de Norilsk, où il fut plusieurs fois mis à l'isolement. Il fut libéré le 3 avril 1982.¹⁵

Les Procès de Moustafa Djemilev (1974, 1976, 1979, 1984, 1986)

Moustafa Djemilev est l'un des membres du mouvement des Tatars de Crimée au sujet desquels les « forces de l'ordre » soviétiques ont manifesté le plus vif intérêt. Bien sûr, cet « intérêt » n'était pas fortuit, du point de vue des autorités il était même logique : les deux procès précédents n'avaient aucunement « rééduqué » M. Djemilev, qui défendit toujours le droit de son peuple à vivre dans sa patrie.

Le 22 juin 1974 il fut arrêté pour la troisième fois, dans la ville de Goulistan en République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan. Auparavant, le 13 mai, quelques jours avant le trentième anniversaire de la déportation des Tatars de Crimée, on avait tenté de provoquer M. Djemilev dans une rixe. De toute évidence, cette mesure était liée à l'activité traditionnelle des organes compétents à la veille de dates importantes pour les Tatars de Crimée et avait pour but de neutraliser un des membres « dangereux » du mouvement.

¹⁵ Бекирова Г., "Я не могу своим бездействием и пассивностью потворствовать мерзостям, творимым в нашей стране", D:\KIRIMTATAR.COM\Chronics\rdjimilev.html

Bien que M. Djemilev eût fait preuve de retenue au cours de cette situation provoquée, comme ce fut confirmé par quatre lettres de témoignages, il fut condamné à 15 jours de prison « pour hooliganisme ». En réaction M. Djemilev annonça une grève de la faim, et bout de neuf jours on le laissa sortir dans un état grave.

Un mois plus tard, alors que Moustafa ne s'était pas encore totalement rétabli, il fut appelé pour le service militaire et la commission médicale le déclara apte. On ne permit pas à Djemilev de passer un second examen à Tachkent ni de présenter une attestation de la polyclinique de Tachkent, où on le soignait. On lui ordonna de se présenter avec ses affaires au bout de 2 heures. M. Djemilev n'exécuta pas cet ordre et le jour d'après fut arrêté comme déserteur du service militaire. Moustafa reprit sa grève de la faim. La vraie raison de son arrestation était constituée par des « renseignements opérationnels » parvenus au KGB au sujet de la prétendue intention de M. Djemilev de se rendre à Moscou pour transmettre au président des États-Unis R. Nixon une pétition sur le problème des Tatars de Crimée.

Le 19 juillet 1974 M. Djemilev fut reconnu coupable par un verdict du tribunal populaire de la ville de Goulistan au titre de l'article 199 partie 1 du CP de la RSS d'Ouzbékistan et condamné à 1 an d'internement dans une colonie pénitentiaire de régime sévère. Il purgea sa peine à partir du 19 septembre 1974 dans la colonie pénitentiaire N°3 de la ville d'Omsk.

A l'approche de la fin de sa peine il devint évident que les organes s'étaient donné pour but de fabriquer coûte que coûte une nouvelle affaire pour incriminer M. Djemilev. Ainsi, en mai 1975 les surveillants et les inspecteurs de la colonie procédèrent à un examen de ses affaires, prélevant à cette occasion quelques lettres personnelles, des papiers et des

cahiers avec des notes en anglais et en allemand et quelques manuscrits en russe, dont les textes ne comportaient rien qui fût interdit par la réglementation du camp.

En définitive, le 4 juin 1975, quelques jours avant le terme de sa peine, une nouvelle charge pénale fut incriminée à M. Djemilev au titre de l'article 190-1 du Code Pénal de la République Fédérative Socialiste Soviétique de Russie, basée sur des témoignages du détenu V. Dvoriansky. En signe de protestation M. Djemilev annonça une nouvelle grève de la faim.

Le général P. Hryhorenko pria l'avocat Chveïsky de transmettre à Moustafa la prière de tous ses amis – cesser sa grève de la faim. M. Djemilev répondit qu'en principe il était lui-même contre l'automutilation, mais qu'il considérait la grève de la faim non seulement comme une forme de protestation, mais comme une protection contre d'autres faux-témoins – ses voisins de cellule. Pendant qu'il faisait la grève de la faim, on le gardait dans une chambre individuelle.

A la mi-novembre 1975 la mère et le frère de Moustafa furent autorisés à lui rendre visite. Il était très faible, il perdit même connaissance. Le 3 décembre 1975 les parents, les quatre sœurs et les deux frères de M. Djemilev s'adressèrent à la Croix Rouge Internationale, à « Amnesty International », aux dirigeants des partis communistes avec un appel à sauver Moustafa.

Sa grève de la faim se prolongea sous alimentation forcée à l'aide d'une sonde pendant 303 jours entiers. A cette époque le nom de M. Djemilev conquiert une large célébrité au-delà des frontières de l'URSS. Ce cas véritablement unique et héroïque de résistance fit de Moustafa Djemilev une légende des mouvements tatar et de défense des droits de l'URSS. Les autorités ne parvinrent finalement pas à mater M. Djemilev.

Cette fois le pouvoir perdit à double titre – non seulement il ne parvint pas à détruire Moustafa, mais, grâce au large écho suscité dans le monde autour du nom de M. Djemilev, le problème national des Tatars de Crimée obtint une publicité inédite au-delà des frontières de l'URSS.

On incriminait aussi à M. Djemilev l'écriture et la diffusion (ou l'intention de diffuser) de « documents calomnieux » (lettre d'Iلمي Ametov avec la critique d'un article de journal sur les Tatars de Crimée, projet de « Déclaration des principes du mouvement des Tatars de Crimée », lettre et cartes postales suspectes reçues par Djemilev en détention, dans lesquelles l'accusation voyait un esprit nationaliste).

Le tribunal régional d'Omsk condamna M. Djemilev à deux ans et demi de privation de liberté dans un camp de travail et de redressement de régime sévère.

Ce même jour on accorda aux parents de Moustafa une visite, qui eut lieu derrière une double cloison en verre. Les parents dirent à Moustafa que tous ses amis, parmi lesquels la famille de Hryhorenko et la famille de Sakharov le priaient de lever sa grève de la faim. Tout fut fait pour que cette affaire devînt publique. La levée de la grève de la faim allègerait aussi le recours en cassation. La mère de Moustafa sut en particulier se montrer persuasive, en son nom et en celui de son père malade. Moustafa accepta de cesser sa grève de la faim.

Malgré les nombreuses intercessions en soutien de M. Djemilev, il fut envoyé purger sa peine en Extrême Orient, dans le camp de régime sévère « Primorsky »¹⁶.

Fin octobre – début novembre 1977 Petro Hryhorenko et Andrei Sakharov firent une déclaration quant à la possible instigation d'une procédure pénale contre M. Djemilev. A la mi-

¹⁶ ХТС, № 42, 8.10. 1976, Хроника, Нью-Йорк, 1976, p. 30-31.

novembre ils envoyèrent avec Rechat Djemilev un télégramme au Procureur Général de l'URSS Roudenko et au Ministre de l'Intérieur de l'URSS Chtchelokov, demandant de ne pas laisser passer un nouveau procès falsifié contre M. Djemilev¹⁷.

Le 8 février 1979 M. Djemilev fut convoqué par la police, soi-disant du fait de sa déclaration d'abandon de nationalité. Ici il fut arrêté au motif d'accusation de « violation malveillante des règles de surveillance administrative ».

L'inspecteur Strajev boucla l'enquête en cinq jours. Il déclina les demandes de M. Djemilev et de ses parents de les interroger, déclarant qu'il avait suffisamment de preuves de la part d'un policier et des personnes l'accompagnant.

Les témoignages écrits livrés par Izzet et Khatidje Khairov et Edie Djemileva (épouse de son frère Assan) selon lesquels, dans la nuit du 19 au 20 janvier ils étaient ensemble avec M. Djemilev dans l'appartement d'Assan Djemilev furent ignorés des enquêteurs.

Le 18 février M. Djemilev, protestant contre ces accusations délibérément mensongères, annonça une nouvelle grève de la faim¹⁸.

Un nouveau procès contre Moustafa Djemilev fut organisé le 1 mars 1979. Le tribunal le condamna à une peine d'internement de 1 an et 6 mois. Néanmoins, ayant requis l'application contre Djemilev de l'article 24, 42 du CP de la RSS de l'Ouzbékistan, une peine plus légère fut retenue – un exil de 4 ans.

On traîna Moustafa avec peine – c'était son dixseptième jour de grève de la faim – dans le fourgon pénitentiaire.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ ХТС, № 52, 1.03.1979, Москва, Самиздат, р. 94.

Le 11 mars ses parents obtinrent enfin de lui rendre visite, comme prévu après le procès. Moustafa était très faible, il avoua dans la conversation avec ses parents qu'il souffrait en permanence de douleurs au cœur. Il n'avait pas encore à ce moment-là reçu le verdict du jugement (la loi stipule que le verdict est transmis au condamné dans les 3 jours suivant sa proclamation). Au bout d'une demi-heure la visite fut interrompue car Moustafa et ses parents prononcèrent par habitude quelques mots en langue tatare, alors qu'ils avaient ordre de ne parler qu'en russe. Ce jour-là Moustafa cessa sa grève de la faim¹⁹.

Le recours en cassation fut rejeté par le tribunal régional de Tachkent le 22 mars 1979. Le verdict resta inchangé.

Début avril on annonça à ses parents que Moustafa était envoyé en exil dans la région de Oust-Maï de la République Autonome Socialiste Soviétique de Yakoutie (Yakoutie du Sud). Néanmoins le 31 mai 1979 on le conduisit à la Kolyma, dans le hameau de Zyryanka dans la région de la Haute Kolyma de la République Autonome Socialiste Soviétique de Yakoutie. Compte tenu du « manque sévère de logements » dans le hameau, il fut logé dans un premier temps dans le hall d'un hôtel local. Très rapidement M. Djemilev trouva du travail et reçut une place dans un foyer.

Le 5 juin M. Djemilev envoya une déclaration au Procureur Général de l'URSS (copie au chef de la police locale le major Massalov V.F.) dans laquelle il priait (cette sollicitation faisait aussi partie de sa plainte en cassation) de revenir en arrière et convertir ses quatre ans d'exil en un an et demi d'emprisonnement. L'un des motifs d'une telle prière : dans ce

¹⁹ ХТС, N° 53, 1.08.1979, Москва, Самиздат. Reprint : Хроника, Нью-Йорк, 1980, p. 9-14.

cas ses chances de revoir en vie son père de 82 ans après avoir purgé sa peine augmentaient significativement. Au pire M. Djemilev demanda qu'on le transférât dans une autre région, où le problème du logement n'était pas aussi aigu, et où il pût vivre avec l'un de ses proches.

Après avoir purgé sa peine en 1982 il partit avec son épouse Safinar et leur enfant pour la Crimée²⁰, d'où ils furent déportés en famille au bout de trois jours et on l'envoya sous surveillance administrative publique du Ministère de l'Intérieur dans la ville de Yangiyoulé dans la région de Tachkent. Il travailla comme mécanicien polyvalent.

En novembre 1983 M. Djemilev fut arrêté pour la sixième fois. Avant son arrestation Djemilev se trouva pendant plusieurs mois sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire. On l'arrêta pendant un énième interrogatoire sur accusation de violation de l'article 191-4 du CP de la RSS d'Ouzbékistan (analogue à l'article 190-1 du CP de la RSFS de Russie).

Cette fois on lui incrimina l'envoi de cartes postales « calomnieuses » à des amis de New York, et aussi le fait qu'il avait essayé, « dans un but provocateur », d'enterrer en Crimée son père, décédé dans la ville d'Abinsk dans la région de Krasnodar dans la famille de sa fille, mais ayant laissé l'instruction posthume de l'enterrer en Crimée ; l'enregistrement au magnétophone d'émissions de radio étrangères, une lettre à la compagnie de radiodiffusion

²⁰ Les repressions contre les activistes du mouvement national étaient aussi une dure épreuve pour les familles. La perfidie du pouvoir était sans limite s'agissant des enfants et des proches des Tatars de Crimée qui se retrouvaient sous une surveillance constante, on leur créait des difficultés pour effectuer les études supérieures ou un avancement professionnel.

japonaise NHK où il approuvait la position du Japon dans sa dispute territoriale avec l'URSS.

En février 1984 le tribunal régional de Tachkent l'accusa de « fabriquer et diffuser des documents calomniant l'État soviétique et son système politique », et aussi d'organiser des désordres de masse lors de sa tentative d'enterrer son père sur le territoire de la Crimée, et le condamna à 3 ans d'emprisonnement dans des camps de régime sévère. Il purgea sa peine dans le camp « Ouptar » de la région de Magadan en RSFSR²¹.

Avant la fin de sa peine d'emprisonnement fut engagée une nouvelle poursuite pénale contre M. Djemilev au titre de l'article 188-1 du CP de la RSFSR (« Insubordination manifeste aux exigences légales de l'administration de son lieu d'emprisonnement »). Lors d'un procès tenu à huis-clos à Ouptar en décembre 1986 il fut reconnu coupable, mais le verdict qui fut délivré ne prévoyait pas le prolongement de sa peine, grâce au développement dans le monde de la campagne de soutien aux prisonniers politiques soviétiques et à un certain relâchement de l'attitude du pouvoir soviétique à leur égard. Il fut condamné à une peine de 3 ans d'emprisonnement avec sursis avec une période probatoire de 5 ans et libéré de la salle du tribunal.

L'affaire Youri Osmanov (1983)

En décembre 1982 fut arrêté dans la ville de Ferghana en République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan un vétéran du

²¹ Les dossiers de l'instruction, du procès et de l'acte d'accusation ont été publiés in *Шестой процесс Мустафы Джемилева. Материалы следствия и запись судебного процесса. 1983-1984*. Ташкент - Симферополь, 2001, 496 p.

mouvement tatar, l'ingénieur physicien Youri (Youssouf) Osmanov – fils de Bekir Osmanov, résistant célèbre, l'un de leaders de l'ancienne génération du mouvement.

Père et fils étaient profondément, si ce n'est fanatiquement voués à l'idée du retour de leur peuple dans leur patrie historique – ils adhéraient à des convictions marxistes-léninistes solides mais cela n'évita pas à Osmanov-père une exclusion du Parti communiste d'Union Soviétique pour sa participation au mouvement national, et à Osmanov-fils, une seconde arrestation. Et dans les documents des organes du Parti et du KGB le père et le fils étaient de plus en plus présentés comme des « nationalistes radicaux », des « extrémistes »...

La première fois Youri Osmanov fut arrêté en janvier 1968 avec Enver Memetov, Seïdamet Memetov et Sabri Osmanov. Selon le témoignage d'Aïcha Seïtmouratova, à la question, depuis quand fait-il partie du mouvement national, Youri Osmanov répondit : « Depuis le jour où l'institutrice a dit : « Pas de lait pour les enfants tatars de Crimée », et à la réplique, selon laquelle on fournissait aux Tatars de Crimée l'assistance économique nécessaire et on leur accordait une terre dans les lieux de peuplement spécial, Osmanov déclara : « Tout à fait, les Tatars de Crimée ont reçu une terre – un mètre et demi au cimetière »²². Alors, en 1968, Youri Osmanov fut condamné à 2,5 années de colonie pénitentiaire à régime renforcé.

En 1982 on l'accusa au titre du même article – 191-4 du CP de la RSS d'Ouzbékistan (analogue à l'article 190-1 du CP de la RSFSR) – au cours des années passées ses convictions n'avaient pas changé.

²² У микрофона Айше Сеитмуратова., op.cit., p.168.

Un nouveau procès contre Y. Osmanov commença le 3 mai 1983 et dura une semaine. L'affaire fut traitée par le tribunal municipal de la ville de Ferghana. Le premier jour l'audition fut reportée au lendemain car Y. Osmanov refusa de prendre part au procès tant qu'on ne laissait pas ses proches accéder à la salle d'audience. Le jour suivant on laissa rentrer dans la salle ses parents et quelques unes de ses connaissances.

Y. Osmanov assura sa défense lui-même. Il ne reconnut pas sa culpabilité. Le verdict du tribunal prononça 3 ans de camp de régime sévère.

Le 12 juillet 1983 la Cour de cassation examina le recours de Y. Osmanov et laissa le verdict inchangé. Y. Osmanov purgea sa peine en Yakoutie.

Le 26 mai 1983, aussitôt après le procès contre son fils, mourut le père de Y. Osmanov – Békir Osmanov. Selon un message du samizdat « Bulletin d'information des Tatars de Crimée Moussa Mamout » (N°2, août 1983, Simferopol-Tachkent), le jour suivant la mort de Békir Ousmanov des représentants des autorités locales firent irruption dans sa demeure. Ils proposèrent à son fils Artem de l'aider avec les produits pour les funérailles à condition que l'enterrement se fit « dans la paix et le calme », sans discours sur des sujets désagréables pour le pouvoir et avec le moins de gens possible. Ce pacte ne fut pas conclu.

Les funérailles de B. Osmanov eurent lieu sous la surveillance très attentive de la milice et du KGB – ils photographièrent les participants aux funérailles et notèrent les plaques des automobiles²³. Le 28 mai 1983 B. Osmanov fut enterré dans le village de Donskoïe (ex Bech-Terek) de la

²³ *Бечму уз СССР*, №1/2, 31.1. 1984, p. 410-411.

région de Simferopol, près de la tombe de Moussa Mamout, lequel s'était immolé par le feu cinq ans auparavant.

« La Crimée sera débarrassée des Tatars de Crimée... »
(Expérience soviétique de discrimination ethnique)

Lorsque l'on étudie les aspects répressifs de la politique d'État de l'URSS dans les années 1970, on ne peut pas ne pas remarquer une des pages honteuses et, malheureusement, peu connues de l'histoire soviétique. Il s'agit du harcèlement et des persécutions des Tatars de Crimée qui tentaient de revenir en Crimée après les actes législatifs de réhabilitation. Jusqu'à maintenant cette page de l'histoire soviétique n'a pas été estimée à sa juste valeur du point de vue tant du droit que de la science historique et de la morale. En définitive de nombreux Tatars ont connu deux fois la déportation – en 1944 et dans les années 1960-80 – lorsqu'ils essayaient de revenir dans leur patrie historique même après la fameuse réhabilitation de la fin des années 1960.

Dans les années 1970 et la première moitié des années 1980 l'application de l'article sur la violation des règles des passeports a pris un caractère massif : presque tous les Tatars de Crimée essayant de revenir dans leur patrie de manière autonome ont connu la déportation et les procès. Les documents officiels taisent honteusement l'arbitraire des autorités, les actions d'une sévérité sans précédent de déportation et de persécution à l'égard des Tatars de Crimée tentant de se réinstaller dans leur patrie après la proclamation formelle des oukases de réhabilitation. En revanche, la *Chronique des évènements en cours* tenue par les défenseurs des droits de l'Homme a consigné dans les années 1970-80 de nombreux exemples de violations des droits de l'Homme,

devenant une chronique authentique de la persécution des Tatars en Crimée.

Presque tout Tatar de Crimée, revenant dans sa patrie « hors d'un cadre organisé » et essayant de s'y établir se heurtait à des difficultés identiques.

Notons que les Tatars de Crimée ne revenaient pas dans leurs propres maisons, ils n'essayaient pas d'en expulser ceux qui y vivaient. Les rapatriés tatars achetaient de nouvelles maisons sur leurs propres deniers, cependant les autorités locales refusaient d'enregistrer ces acquisitions et de les y domicilier. Après quoi il s'ensuivait de cruelles expulsions des maisons ainsi acquises.

Une multitude de ces faits ont pu être constatés par la *Chronique des événements en cours*. Ainsi, faisant référence à des documents du mouvement national, elle relatait : « En 1967-68, la famille de Fevza Posk a été expulsée de Crimée 5 fois, la famille d'Assan Tchobanov (9 personnes) – deux fois. Devant le Tatar de Crimée s'efforçant de revenir dans sa patrie se dresse un mur « administratif » : domiciliation, travail, contrat d'achat de la maison... D'après le document « Enquête populaire... », depuis 1968 en Crimée ont eu lieu 32 déportations en convoi, concernant environ 6 000 personnes et une série de procès, en particulier, « pour contournement des règles de domiciliation »...

Le 12 juillet 1968, 12 familles furent expulsées du sovkhose « Bolchevik » à destination de Tachkent... On fait part également de la déportation le 30 novembre 1972 du village de Bech-Terek (aujourd'hui Donskoïe) de trois familles vivant dans des maisons qu'elles avaient achetées et dont l'acte d'achat n'avait pas été enregistré : Djemil Kourseitov avec sa femme et leurs deux enfants, Esmer Mazinov avec sa femme et leurs trois enfants, Fatima Goubanova et ses quatre enfants

(son mari E.P. Goubanov se trouvait incarcéré pour ce même et malheureux article 196 du CP de la RSS d'Ukraine)...

L'expulsion fut supervisée par un détachement de 52 personnes : des miliciens et des volontaires, des huissiers de justice. La lettre de protestation dit que malgré l'émoi et les prières des habitants du village, « les gardiens de l'ordre continuèrent de fourrer dans des voitures des enfants, des femmes et leurs affaires ». Furent soumises à un traitement brutal même Kourseitova alors qu'elle était enceinte et Goubanova alors qu'elle était alitée car souffrante de tension. On lui fit une piqûre et on la traîna dans un bus. La nuit, on amena les déportés à la station Partisans (région de Kherson), dont les habitants leur donnèrent l'abri et, réunis le matin sur la place, protestèrent contre les actions des autorités. Grâce à ceci, comme le raconte Kourseitova, le jour suivant on les ramenait tous à la maison. Le représentant du comité de région Chabalov reconnut l'illégalité de cette action (« commise par des personnes sans éducation ») et proposa à nouveau de « faire les démarches pour obtenir l'enregistrement administratif des maisons »²⁴.

Le récit de cette histoire de la déportation des familles Goubanov, Mazinov et Kourseitov est l'un des rares à avoir connu une large diffusion.

Selon un message du directeur du département des organes administratifs du Comité Central du PC d'Ukraine Opanassiouk au premier secrétaire du Comité Central du PC d'Ukraine V. Chtcherbytsky, il fut procédé à une enquête de vérification des circonstances de cet incident ; « après intervention des comités régionaux de Kherson et de Crimée du PC d'Ukraine et du Ministère de l'Intérieur de la République Socialiste Soviétique

²⁴ ХТС, № 37, 30.09.1975, Хроника, Нью-Йорк, 1975, p. 118-120.

d'Ukraine, les familles susnommées furent renvoyées le jour même en Crimée et logées dans leurs maisons ».

L'hypocrisie et le souci de comment leurs actions seraient jugées par les Occidentaux ont toujours été indissociables des autorités soviétiques. Les événements en Crimée n'ont pas fait exception : « Le 30 septembre (ou le 1^{er} octobre) 1975 au conseil municipal du village de Goloubenko se réunirent les dirigeants du sovkhoze et les représentants du Parti. Deux employés du KGB expliquèrent que bien que chez nous les nations aient des droits identiques, il ne fallait pas pour autant autoriser le retour des Tatars de Crimée dans leurs villages. D'un autre côté, suite à la Réunion européenne, on ne peut pas les déporter »²⁵. Voici le dilemme qui surgit devant les « forces de l'ordre ».

Mais aucune Réunion Européenne ne pouvait arrêter les exécutants, sadiquement abreuvés de pouvoir et d'impunité. De nombreux faits d'actes de déportation sans précédent par leur brutalité furent consignés dans la *Chronique* : « Le 21 octobre, dans le village de Grouchevka de la région de Kirov on expulsa par décision du tribunal la famille de Roustam Nafiev (vétérans de la guerre ayant participé à la défense de Sébastopol). L'opération fut menée par un détachement de 30 policiers avec à leur tête le chef de la police de la ville de Sary Krym le major Volochtchenko. Sur ordre de la présidente du conseil municipal Volkova on leur adjoignit l'aide de 20 travailleurs du sovkhoze, prélevés pour ce faire sur la taille des vignes. Les travailleurs refusèrent d'abord de mettre les affaires dehors sous la pluie, mais Volkova menaça de leur compter ce jour comme jour d'absence. On prévint les voisins

²⁵ ХТС, № 38, 31.12.1975, Хроника, Нью-Йорк, р.64.

des Nafiev que ceux qui les accueilleraient pour dormir recevraient 15 jours d'arrêt »²⁶.

Le 9 août à 3 heures du matin la police et les volontaires prirent d'assaut la maison de Moustafa Abilev dans le village de Bogatœ et à 5 heures du matin, la maison d'Enver Ametov dans le village de Koursk. Abilev a ainsi décrit les détails de cette déportation : « Le commissaire de quartier Khartchenko a défoncé les portes. Des volontaires ivres ont fait irruption dans la maison et ont commencé d'attraper les enfants en train de dormir. La famille fut chargée dans l'autobus avec des dommages corporels. Alors qu'il essayait de s'enfuir par la fenêtre de l'autobus, on coinça le cou d'un enfant avec la vitre. Les affaires personnelles furent jetées en vrac dans les fourgonnettes. Les meubles et les ustensiles ménagers furent disloqués à la hache pour les charger plus rapidement. Pendant l'acte de déportation, des maraudeurs subtilisèrent aux Abilev 1000 roubles. Le dommage matériel se monta à 2210 roubles. »

La déportation des Ametov était dirigée par ce même Khartchenko. Là aussi, ils volèrent de l'argent et cassèrent des affaires. Enver lui-même n'était pas à la maison. Ils emmenèrent Aïcha Ametova et son fils de deux ans avec leurs affaires loin dans la steppe. Ensuite ils amenèrent un bulldozer, mais les voisins les empêchèrent de détruire la maison. Auparavant, le 11 mai, dans un autre village, ils avaient détruit une maison qui venait d'être achetée²⁷.

Les humiliations auxquelles étaient soumis ces gens, dont la seule faute était leur ambition de vivre dans leur patrie, ne laisse pas de surprendre.

²⁶ XTC, N° 37, 30.09.1975, p.118-120.

²⁷ XTC, N° 42, 8.10.1976, p.71.

Voici extrait d'une lettre de Resmie Younousova, adressée à l'académicien A.D. Sakharov (publiée dans la *Chronique*) :

« ... le 13 mai 1976 a fait irruption chez moi une bande sous la conduite du secrétaire de l'organisation du Parti du kolkhoze « Gorny » Sidorov. Sans présenter le moindre document, ils m'ont poussée et ont commencé de jeter nos affaires dans la rue. Il était 9.30 du matin. Ma fille était couchée dans son lit et en voyant ce qui se passait elle a commencé à hurler de toutes ses forces, s'est effrayée suite à quoi elle a commencé à saigner du nez. J'ai tout abandonné et suis partie avec ma fille demander de l'aide. A ce moment le secrétaire en a profité pour amener un bulldozer et ils ont rasé la maison, jeté tout ce qu'il y avait dedans dans la rue, où nous nous trouvons depuis avec ma famille et notre enfant malade et paralysé. Tous les quatre frères de mon mari ont péri de la mort des braves à la guerre en défendant notre grande patrie, et plus que tout leur petit pays natal, leur maison, leurs proches et leurs parents. On a même érigé un monument à l'un d'eux – Berber Assan, commandant d'escadrille, à Gelendjik. Berber Enver commandait un bataillon et il est mort près de Briansk. Berber Edem a participé à la défense de Sébastopol. En lisant leurs lettres, nous n'avons ni vu ni entendu des horreurs telles que celles auxquelles nous avons été confrontés chez nous sur notre terre natale de Crimée »²⁸.

Dans les lettre des Tatars de Crimée il est fait plusieurs fois état de propos insultants et de menaces de la part des représentants des autorités suggérant que pour les Tatars de Crimée « ce sera la répétition de 1944 ». Ainsi la *Chronique* cite le président du conseil municipal Kroutov : « Organes du Parti, police et organes du KGB étudient la question d'une nouvelle

²⁸ XTC, № 40, 20.05.1976, p.103.

déporation de Tatars revenus en Crimée », « N'oubliez pas 1944 ».

En effet, pour beaucoup de familles de Tatars de Crimée c'était comme si l'année 1944 se répétait à nouveau.

En janvier 1978, une escouade de police et d'infanterie de marine a expulsé la famille Abdouline, installée dans la région de Krasnogvardeïsk : « Un des soldats a pointé sur Aboulaver Abdouline sa mitraillette et lui a ordonné de ne pas bouger pendant qu'ils frappaient sa femme. Ils ont emmené les Abdouline avec leurs affaires dans un dépôt de containers et les ont retenus là-bas dans la rue avec leur enfant (ce jour-là il faisait moins douze) jusque tard dans la soirée, jusqu'à ce qu'ils acceptent de faire repartir un container avec leurs affaires en Asie Centrale. L'opération était menée par le chef de la police du département Lissogorsky »²⁹.

La *Chronique* relate l'histoire d'expulsion de la famille Khalilov, qui avaient acheté une maison dans leur village natal près de Bakhtchisarai et essayé sans succès de s'y installer : « Un colonel (de la police) a ordonné à toute la famille de s'asseoir immédiatement dans un autobus. La belle-mère de Khalilov a montré un certificat de décès de son mari au front pendant la défense de Sébastopol... et a demandé qu'on la laissât passer ne serait-ce qu'une journée dans sa patrie, où elle n'était pas revenue depuis 1944. Les anciens propriétaires de la maison se sont offusqués de la brutalité de la police, le fils du propriétaire de la maison a dit : « Vous chassez les gens comme le faisaient les fascistes ». Les familles ont été conduites à Novoalekseevka (hameau dans la région de Kherson) »³⁰.

²⁹ XTC, N° 48, 14.03.1978, p.102.

³⁰ XTC, N° 38, 31.12.1975, p.64.

L'un des principaux obstacles mis en place par le pouvoir était le fait qu'en l'absence de domiciliation il était impossible d'obtenir un emploi fixe.

La *Chronique* a consigné une multitude d'exemples similaires. En voici quelques uns : « Elmira Zinedinova décrit dans une lettre à Brejnev les brimades subies par sa famille depuis trois ans. En septembre 1973 elle a été condamnée à deux ans d'exil. En mai 1974 la police l'a conduite dans la steppe. Quand sa fille est née le 5 septembre 1975, on ne lui a délivré le certificat de naissance qu'au bout de 8 mois. Lors de l'élection des jurés populaires, on ne les a laissés voter qu'après l'envoi d'un télégramme à Moscou. Dans cette lettre, il est notamment écrit que : « Ils domicilient toutes sortes d'alcooliques, de voleurs, de meurtriers, qui n'ont déjà plus de place dans leurs passeports pour y ajouter un tampon, qui ne peuvent que causer des nuisances alors que nous nous voulons travailler et nous rendre utiles au kolkhoze. Ils ne nous reconnaissent pas, ne nous prennent pas en considération, alors que toutes sortes de cas sociaux ont leur place attribuée, pas nous. J'ai quatre enfants, 2 fils et 2 filles. Mes fils sont de futurs défenseurs de la Patrie, le moment venu on ne nous demandera pas si on doit les prendre ou pas dans les rangs de l'armée Soviétique... Mon époux a servi 3 ans, protégeant la vie paisible des Soviétiques, il a prêté serment, a eu entre les mains une mitraillette (soviétique), et maintenant il n'est plus un homme, bien que ce soit un bon spécialiste, dont le kolkhoze a besoin, mais étant donné qu'il est Tatar de Crimée, on ne le reconnaît pas ».

Les époux médecins Omerov, installés dans le village de Voïinka, ne peuvent pas enregistrer leur maison ni se domicilier, bien que la région souffre d'un manque criant de médecins. Omerov s'est plaint au Parquet Général de l'URSS.

Dans le village de Novonikolaevka, le professeur en biologie Taira Ablamitova, arrivée dans le cadre d'une sélection organisée, et donc domiciliée, ne peut pas non plus trouver de travail dans sa spécialité bien qu'il y ait des places à pourvoir dans les écoles »³¹.

« L'ingénieur Nariman Bechevine, travaillant comme chef de chantier en Ouzbékistan, lauréat d'une prime d'État, ne peut pas trouver de travail en Crimée. Dans la même situation se trouve l'ingénieur en mécanique Redvan Djemilev, prêt à accepter n'importe quel travail, par exemple, chauffeur »³².

Et voici un autre cas, déjà en 1979. Quelques Tatars de Crimée sont arrivés dans le sovkhoze « Vinogradny » (village de Koltchougino dans la région de Simféropol) qui, d'après une annonce du journal *Troud* du 5 mai 1979 manquait cruellement de travailleurs agricoles. Le directeur du sovkhoze a discuté avec l'un des Tatars de Crimée, Ennar Ibragimov. Il lui a dit ouvertement : « Nous avons un grand besoin de travailleurs, mais votre question n'est pas encore résolue. Lorsque l'on autorisera les Tatars à vivre en Crimée, je vous prendrai volontiers. Mais pour le moment je ne peux pas »³³.

Il était tout à fait courant pour les représentants des autorités locales de recourir à des insultes grossières et humiliantes, d'associer sans raison les gens à des faits de trahison : « Sadykh Kharakhady et Chevket Kemalov, ayant acheté une maison à Stary Krym, ont rédigé le 30 septembre 1976 une note à N.V. Podgorny. Ils disent que lorsqu'ils se sont adressés à la police le 23 septembre pour se faire domicilier, le chef du département des passeports a dressé un procès-verbal

³¹ ХТС, N° 41, 3.08.1976, p.58-59.

³² ХТС, N° 47, 30.11.1977, p. 64.

³³ ХТС, N° 53, Москва, Самиздат, 1.08.1979. Reprint : Хроника, Нью-Йорк, 1980, p.118.

pour les poursuivre en justice. Le major I.V. Volochtchenko, chef de la police municipale, a pris part à la discussion. Il leur a lu une lettre sur les « brutalités des Tatars de Crimée » et a dit : « Il ne fallait pas vous déporter, mais vous fusiller l'un après l'autre. Le sang des Russes fusillés par vos pères n'a pas encore séché que vous vous êtes déjà enrichis et venez ici pour acheter illégalement des maisons ». Dans la lettre à Podgorny, il était écrit plus loin : « Nikolaï Viktorovitch, mon père Kharakhady Ali est parti au front en 1941 et en est revenu invalide en 1946, il est mort en 1952 en exil dans la République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan. Mon frère Kemalov Abdourafi... est mort à la guerre, mon père et ma mère sont morts de faim en République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan... Maintenant... Le major Volochtchenko ternit la mémoire de nos parents et de nos proches »³⁴.

Même les Tatars qui avaient pu s'installer avec la caution des autorités – par sélection organisée – et qui étaient par conséquent considérés comme des citoyens exemplaires, étaient soumis à des brimades lors de leur arrivée en Crimée. Ils étaient « attachés » comme les serfs russes aux endroits que leur avait désignés la Patrie. Ils n'avaient pas le droit de changer de lieu de résidence : « Les Tatars de Crimée, même lorsqu'ils sont domiciliés en Crimée, subissent des brimades lors de leur déménagement dans un autre lieu. Outre la famille Assanov, il y a encore plusieurs cas similaires connus. Niazi Dagdji, domicilié dans le département Razdolnensky, ayant déménagé dans le village de Kurskoe, n'a pas pu se domicilier pendant un an et, en octobre 1976, il a été condamné à 2 ans d'exil. Ousseïn Konsoul ne peut pas obtenir l'enregistrement de sa maison dans le village de Nikolaevka, où il est domicilié.

³⁴ XTC, N° 44, 16.03.1977, p.88.

Refidé Alieva, veuve avec trois enfants, ayant déménagé dans le village voisin, ne peut pas se domicilier depuis déjà deux ans.

Le caractère ethnique des « épurations » de Crimée dans les années 1970 s'est manifesté de manière particulièrement vive dans les cas des mariages mixtes.

Dans les années 1970 on refusait obstinément de domicilier le professeur de langues Refik Mouzafarov, Tatar de Crimée, chez sa femme russe, domiciliée à Théodosia.

Le responsable des ressources humaines de la ferme aviaire de Donouzlavsky (région de la Mer Noire) a déclaré à l'Ouzbek Rakhim Ichmatov en automne 1983 : « Je ne te domicilierai pas et je ne te prendrai pas au travail car ta femme est une Tatare »³⁵.

Mme Pankratova a acheté une maison à Simferopol en 1978. Elle a enregistré l'acte d'achat chez le notaire et s'est domiciliée. Mais quand elle a essayé de domicilier dans la maison son mari Nazym Memetov, Tatar de Crimée, on lui a immédiatement annulé sa domiciliation à elle, et le 10 mars une plainte a été déposée au tribunal pour invalider l'acte d'achat-vente de sa maison. L'audition a été annoncée pour le 23 mars 1978. N. Memetov, ayant travaillé 20 ans dans le développement des steppes désertes et arides d'Asie Centrale, a contracté la tuberculose et est parti en Crimée sur la recommandation du médecin³⁶.

Il n'était pas rare de voir les autorités de Crimée refuser d'enregistrer les mariages des Tatars de Crimée³⁷.

Ont été consignées par la *Chronique* d'autres manifestations retentissantes, impensables dans un pays civilisé (mais pas

³⁵ XTC, N° 32, 17.07.1974, p.32.

³⁶ XTC, N° 48, 14.03.1978, p.107.

³⁷ XTC, N° 32, 17.07.1974, p.33.

pour le « socle de la démocratie, le modèle de l'internationalisme et de l'égalité des droits nationaux » tel que se positionnait l'URSS !): « Les enfants des Tatars non domiciliés ne sont pas admis à l'école. Beaucoup – pas tous, loin de là – vont à l'école, mais ils ne sont pas enregistrés dans les registres scolaires. Seit-Osmanov Seit-Ibragim (hameau Tchernopolié, région de Biélogorsk) a deux enfants qui ne vont pas à l'école depuis déjà plus de six mois. Le directeur de l'école de Tchernopolié Lichak a traîné Seit-Osman Seit-Osmanov, élève de quatrième, hors de la classe à deux reprises en lui distribuant des coups de pied, et ensuite il a fait le guet pendant une semaine devant le terrain de sport, pour que nul pied d'enfants tatars ne foule cette zone protégée, en criant à chaque fois : « Hé les Tatars, dégagez ! »³⁸.

La vie des enfants des Tatars, revenus en Crimée pendant cette période, est un sujet à part. Combien d'injustice et de cruauté auront-ils dû affronter dès leurs jeunes années...

Dans les archives d'État de Crimée est conservée la lettre adressée le 2 mars 1976 par le sous-directeur à l'éducation populaire N.E. Potekhine à la vice-présidente du gouvernement régional de Crimée R.N. Tchepourina et au chef du département des sciences et des établissements d'enseignement au comité régional du Parti communiste de Crimée N.V. Bagrov, où il est écrit que : « La section régionale de l'éducation populaire informe, que dans les écoles de la région le nombre d'enfants de Tatars de Crimée augmente d'une année sur l'autre. A la date du 1^{er} mars 1976, leur nombre se monte à environ 1300... ».

La plupart des enfants, poursuivent les auteurs, « sont renfermés sur eux-mêmes, en règle générale ne prennent pas

³⁸ XTC, N° 32, 17.07.1974, p.32.

de part active à la vie collective dans l'école, se font des amis majoritairement entre eux, créant ainsi des petites sociétés fermées. Parfois ils déclarent ouvertement leur mécontentement, la plupart du temps concernant les questions de politique nationale pendant les cours d'histoire, d'études sociales, de géographie et de littérature. Un grand nombre des parents de ces élèves n'est pas domicilié. Par exemple, parmi les 237 habitants dans le quartier Sovietsky seulement 39 sont enregistrés... Il y a des écoles dans lesquelles on observe une concentration d'enfants de Tatars de Crimée : Kormovskaïa dans la région de Pervomaïsk – 104 élèves, dans cinq autres écoles de cette région – entre 30 et 50 élèves, Voïnskaïa dans la région de Krasnoperekop – 63 élèves, Lgovskaïa et Jouravskaïa dans la région de Kirov – 25 élèves chacune, Mazanskaïa dans la région de Simferopol – 24 élèves »³⁹.

Qu'est-ce, sinon une politique de discrimination et de ségrégation, ce dont on a tant parlé en URSS, ayant à l'esprit non pas le Pays des Soviets, mais les pays du capitalisme. Les représentants de toute une nation et même leurs enfants se trouvaient sous contrôle et faisaient l'objet d'une surveillance stricte. A quel titre les distinguait-on ? Mais pour un seul et unique motif – leur origine ethnique.

Les mesures de coercition à l'égard des propriétaires de maisons essayant de les vendre à des Tatars de Crimée se sont largement répandues dans les années 1970. L'adoption du Décret du Conseil des Ministres de l'URSS N°700 a rendu légales ces mesures, quoiqu'elles étaient déjà été appliquées « avec succès » jusqu'en août 1978.

Mais toutes ces mesures draconiennes n'ont rien pu faire contre le désir ardent des Tatars de Crimée de vivre dans leur

³⁹ ГААРК, ф. Ф.1, оп.4, д.1451, л.20-21.

patrie. Toutefois, avec le temps la résistance contre le pouvoir est devenue de plus en plus désespérée.

En Juin 1978, en signe de protestation contre les persécutions des Tatars en Crimée s'est immolé par le feu Moussa Mamout, que l'on avait menacé d'un nouveau procès sur invocation de l'article 196 du CP de la RSS d'Ukraine. Le décès de M. Mamout a ébranlé non seulement la communauté tatare, mais aussi les représentants du mouvement de protection des droits de l'URSS.

L'académicien André Sakharov a écrit quelques jours après ce drame dans une lettre au Secrétaire Général L. Brejnev : « Indépendamment de ... circonstances concrètes, l'immolation par le feu de Moussa Mamout a pour cause véritable la tragédie nationale du peuple des Tatars de Crimée, qui s'est retrouvé en 1944 victime d'un épouvantable crime perpétré par Staline et ses sbires, et en 1967-78, après la réhabilitation des Tatars de Crimée par l'Arrêté du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS – redevenu à nouveau victime d'une discrimination prolongée et d'injustice ».

Les autorités de la République Socialiste Soviétique d'Ukraine considéraient aussi ce drame avec indifférence. La note d'information de V. Chtcherbytsky au PCUS du 9 juillet 1978 dit, dans la langue de bois habituelle d'une circulaire du Parti :

« Le Comité Central du Parti Communiste d'Ukraine a informé le Comité Central du PCUS au sujet des questions concernant les citoyens d'origine tatare, arrivant dans la région de Crimée pour s'y installer de manière permanente.

Le 23 juin 1978, dans le village Donskoïe de la région de Simferopol, Mamout Moussa, né en 1931, a versé de l'essence sur ses vêtements et s'est immolé par le feu dans la cour de la maison qu'il avait achetée en contravention de la loi. A la suite

de ses brûlures il est... décédé. Mamout était arrivé en Crimée avec sa femme et leurs trois enfants en 1975 et tout ce temps il a vécu sans domiciliation, ce pour quoi il a été condamné en 1976. En juin 1978, après de multiples applications des mesures administratives de contrôle, il a de nouveau été poursuivi au pénal pour violation manifeste du règlement des passeports...

Durant les funérailles de Mamout le 30 juin de cette année, auxquelles se sont rendues près de 450 Tatars de Crimée, il a été procédé parmi eux à une collecte de signatures sur des feuilles de papier blanches. Au cimetière ils ont déployé une banderole sur un drap blanc et trois rubans noirs avec des inscriptions à caractère nationaliste : « Il s'est immolé par le feu en signe de protestation contre la discrimination dans sa Patrie », « A notre cher Moussa Mamout – victime de l'injustice, de la part du peuple des Tatars de Crimée » et autres. Pendant la descente du cercueil dans la fosse, quatre personnes sont intervenues, et l'une d'elles, en particulier, a dit : « Moussa est mort pour une cause juste. Nous jurons de poursuivre son combat et nous obtiendrons que la Crimée, notre patrie, devienne nôtre ».

Les extrémistes ont l'intention d'envoyer aux organes du Parti, soviétiques et administratifs du pays et aussi aux organisations internationales des lettres, dans lesquels ils prévoient de présenter les faits ci-dessus comme manifestation d'une protestation contre la persécution des Tatars...

Les organes du Parti, soviétiques et administratifs de la région de Crimée, le département du KGB au Conseil des Ministres de la RSS d'Ukraine et le Ministère de l'Intérieur de la RSS d'Ukraine mènent une enquête prophylactique pour dénoncer et prévenir les attaques des extrémistes tatars, et

prennent les mesures nécessaires pour éviter des actions indésirables de leur part »⁴⁰.

Ce satrape à l'apparence bienveillante terminait sa lettre sur la mort monstrueuse de M. Mamout par cette phrase, caractérisant de manière plus qu'explicite le caractère antitatare de la politique des autorités : « Nous avons introduit au Comité Central du PCUS le 18 mai de cette année des propositions pour renforcer le régime des passeports dans la région de Crimée compte tenu de sa spécificité et pour contenir un afflux de masse et non organisé de Tatars en Crimée »⁴¹.

Les « propositions » mentionnées par V. Chtcherbytsky furent implémentées par le décret du Conseil des Ministres de l'URSS N°700, compliquant au-delà du possible la situation concernant le retour des Tatars de Crimée dans leur patrie.

Pendant de nombreuses années s'est prolongée cette « guerre de Crimée inconnue », qui était en fait une vraie guerre civile déclenchée par l'État contre ses propres citoyens, les habitants historiques de la péninsule, déportés sans pitié en mai 1944. Beaucoup des participants et des victimes de cette « guerre » vivent encore aujourd'hui à côté les uns des autres.

⁴⁰ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.1668, л.50.

⁴¹ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.1668, л.51.

Chapitre VI

« Nous sommes revenus vers toi, Patrie adorée... »¹ (1985-1991)

Le mouvement tatar de Crimée

Pendant des décennies, le pouvoir a affirmé que la question nationale était réglée en URSS, avec succès et de façon définitive. Les problèmes nationaux, repoussés vers la périphérie de la vie politique, étaient soigneusement cachés et tus : le pouvoir préférait minimiser leur importance ou tout simplement les ignorer. Cependant, avec le changement des temps, ces problèmes se sont manifestés avec une nouvelle force et pratiquement dans toutes les régions, même là où ils n'auraient jamais existé et ne pouvaient pas exister.

Le problème des Tatars de Crimée faisait partie des problèmes anciens, des maladies chroniques du régime. On préférait ne pas en parler ouvertement, ce qui ne veut absolument pas dire que les autorités de tous les niveaux n'étaient pas au courant. En témoigne toute une masse de documents des instances soviétiques déclassés aujourd'hui et des tonnes d'autres qui restent toujours inaccessibles.

Les coryphées dans la « question des Tatars de Crimée » étaient bien évidemment le KGB et le Ministère de l'Intérieur, grâce à qui les activistes du mouvement tatar de Crimée ont enrichi pendant des décennies les listes de prisonniers politiques. Mais il ne faut pas minorer ici le rôle des organes du

¹ Lignes du poème « Une torche au-dessus de la Crimée » composé en 1978 par Grigoriy Aleksandrov en réaction à l'immolation de Mousa Mamout. NdT

parti : rien ne se passait dans le pays sans leur autorisation et leur doigt vengeur.

Vers le début de la pérestroïka, dans les prisons et les camps, il restait des militants condamnés encore à l'époque de la stagnation : Moustafa Djemilev, Ismail Bilalov, Youri Osmanov, Djeljal Tchelebiev. Mais il y a eu aussi de nouveaux prisonniers.

A la fin de l'année 1985, ont été arrêtés à Tachkent Rechat Ablaev et Sinaver Kadyrov, sur une accusation standard de fabrication et de diffusion de documents portant atteinte à l'Etat soviétique et à son système (art. 191-4 du CP de la RSS d'Ouzbékistan, identique à l'art. 190-1 du CP de la RSFS de Russie). Les documents incriminés concernaient la « question nationale » des Tatars de Crimée.

Le verdict a été prononcé en mars 1986 par le tribunal de la ville de Tachkent : les deux ont reçu la peine maximale prévue par cet article, trois ans de camps de régime général².

Youri Osmanov n'a pas été libéré de son lieu de détention, comme prévu, en décembre 1985. Il a été transféré à l'hôpital psychiatrique de Blagovechtchensk³.

Moustafa Djemilev, dont la peine était déjà purgée le 10 novembre 1986, n'est pas sorti non plus. Il s'est vu présenter une nouvelle accusation – art.188-3 du CP de la RSFS de Russie « Désobéissance aggravée aux injonctions légitimes de l'administration pénitentiaire ». L'expertise psychiatrique l'a reconnu responsable. A partir du 30 novembre 1986, M. Djemilev était en grève de la faim. Les amis et la famille ont déclaré que par solidarité avec Djemilev, ils allaient eux aussi

² Attestation concernant les activistes emprisonnés du Mouvement national des Tatars de Crimée. Вестник национального движения крымских татар. 1988. №1-2. Ч.7. Archive de Moustafa Djemilev.

³ Вестн из СССР, №24-6, 31.12.1986, p.284.

être en grève de la faim, à tour de rôle, chaque jour de la nouvelle peine⁴. La cour réunie à Magadan les 17 – 18 décembre 1986, avait statué sur 29 épisodes. Djemilev a été condamné à trois ans de privation de liberté avec sursis avec un délai de probation de cinq ans. Il a été libéré dans la salle du tribunal⁵.

Le changement politique proclamé par le pays a eu peu d'incidence sur les questions d'enregistrement (*propiska*) des Tatars en Crimée. Bien au contraire, comme l'écrivait le bulletin de défense des droits de l'Homme, « Courrier de l'URSS » : « En Crimée, les persécutions visant les Tatars qui cherchent à retourner en Crimée se sont intensifiées. L'administration refuse d'enregistrer les mariages si l'un des futurs conjoints vit en dehors de la Crimée. On continue à expulser les Tatars hors de la région. En août 1985, la famille Asanov, composée de cinq personnes dont trois enfants, a été expulsée de la région de Krasnogvardeïsk ; la famille Djafarov composée de quatre personnes dont deux enfants a été expulsée du village de Ligovka dans le district Sovetsky. La maison achetée par les Djafarov a été détruite. Dans la ville de Sary Krym, depuis plus de dix ans, on continue à persécuter la famille de Fakhri Mizidov, avec deux enfants : on ne les enregistre pas dans la maison qu'ils avaient achetée et d'où on les a chassés à plusieurs reprises. Depuis plus de dix ans, on refuse l'enregistrement à Simferopol à Mme Bakhtacheva, une personne âgée »⁶.

Cependant, une nouvelle étape a commencé pour le mouvement des Tatars de Crimée.

⁴ *Becmu uz CCCP*, №22/23-21, 15.12. 1986, p.277.

⁵ *Becmu uz CCCP*, №24-7, 31.12.1986, p.284-285.

⁶ *Becmu uz CCCP*, №1/2-5, 31.01.1986, p.149-150.

Les 11 et 12 avril 1987, à Tachkent, dans la maison de Moustapha Khalilov, l'un des plus vieux militant du mouvement tatar s'est déroulée la première réunion pan-soviétique des groupes d'initiatives du mouvement. Les participants avaient adopté un texte de l'Appel du peuple tatar de Crimée au secrétaire général du CC du PCUS Mikhaïl Gorbatchev, qui contenait la liste de seize représentants populaires délégués pour rencontrer les responsables du pays afin de discuter de la situation des Tatars de Crimée.

Il a été décidé d'envoyer l'Appel à Gorbatchev, assorti des signatures des participants à la réunion, puis de commencer à collecter les signatures d'autres compatriotes. On envisageait également d'envoyer à Moscou une grande délégation populaire dans le cas où, un mois après la transmission du texte de l'Appel, les délégués énumérés ne seraient pas appelés à Moscou pour être reçus au plus haut niveau et s'il n'y avait pas de changements substantiels dans le règlement du problème des Tatars de Crimée. On a également établi les objectifs des délégués dans la capitale: ils devaient non seulement obtenir d'être reçus par les responsables du Comité Central du PCUS, mais aussi informer largement le public des problèmes nationaux des Tatars de Crimée⁷.

Pour créer les groupes de coordination du mouvement national et organiser le travail sur place, ont été choisis encore vingt représentants qui, avec seize délégués choisis précédemment, ont constitué le Groupe Central d'Initiative. (Ce dernier s'est transformé en organe suprême du mouvement national lors de la deuxième réunion des représentants des groupes d'initiatives les 13-14 juin 1987)⁸.

⁷ Джемилев М., «Кримські татари в Москві. Літо 1987 року», *Кримські студії*, №5-6 (17-18), 2002. p.137.

⁸ *Ibid.*

Le 18 mai 1987, l'anniversaire de la déportation, Bekir Oumerov, résident du hameau de Krymskaïa dans la région de Krasnodar, a déclaré une grève de la faim en exigeant que Gorbatchev reçoive la délégation des 36 représentants des Tatars de Crimée élus lors de la réunion de Tachkent en avril 1987⁹. D'après les souvenirs d'Oumerov, sa décision de mener une grève de la faim, qui a duré un mois, avait été précédée par le voyage de la délégation des représentants tatars à Moscou en mars 1987, où ils avaient une nouvelle fois rappelé aux autorités leur problème¹⁰.

Les délégués tatars ont commencé à arriver à Moscou à partir du 20 juin 1987.

Dès les premiers jours, ils se sont rendus quotidiennement dans les rédactions de presse et à la télévision centrale, à l'Union des écrivains soviétiques et dans autres organisations où auparavant avaient été envoyés de nombreuses lettres et appels concernant la question des Tatars de Crimée. Ils leur demandaient une réponse. Dans la majorité des cas, on leur répondait que toute la correspondance avait été renvoyée « pour étude » sur place ou à des organes supérieurs. Les demandes des délégués de publier les lettres et les appels des Tatars, de discuter cette question dans les pages de la presse, se heurtaient aux objections des rédactions qu'elles ne pouvaient pas le faire faute d'ordres venant d'en haut¹¹.

Le 26 juin 1987, la délégation des Tatars de Crimée a été reçue par P. Demitchev, l'adjoint du président du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS. Cette rencontre a été jugée par les

⁹ *Вестн из СССР*, №11/12-20, 30.06.1987, p.71.

¹⁰ "Самый непримиримый среди крымскотатарских националистов". Интервью с Бекиром. Умеровым (Беседа провела Л.Джалилова), *Голос Крыма*, 25.07.1997, №29, p.2.

¹¹ Джемілев М., « Кримські татари в Москві. Літо 1987 року », *Кримські студії*. №5-6 (17-18), 2002, p.137.

représentants tatars comme insuffisante : Demitchev n'a fait que promettre de transmettre les exigences tatars à M. Gorbatchev et leur a proposé de repartir.

Le 6 juillet 1987, environ 120 Tatars avaient organisé une manifestation sur la place Rouge, près du mausolée de Lénine. A midi, ils avaient levé des pancartes : « Ramenez notre peuple dans sa Patrie », « Rétablissez les droits des Tatars de Crimée », « La démocratie et la glasnost pour les Tatars aussi ». Les agents du KGB en civil ont récupéré les pancartes et tenté de disperser les manifestants, mais ceux-ci se sont assis par terre et ont refusé de partir, en criant des slogans. La police est arrivée 45 minutes plus tard et a ordonné à tout le monde de quitter la place Rouge. Alors, les manifestants se sont déplacés vers le bâtiment du CC du PCUS sur la Vieille place. Là aussi, on a tenté de les disperser, sans succès.

Comme on l'a appris plus tard, le 9 juillet 1987, a été créée une commission « pour étudier les questions soulevées par les Tatars de Crimée », dirigée par le président du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS, A. Gromyko. Elle était composée du chef du KGB V. Tchebrikov, le chef du Conseil des Ministres de la RSFS de Russie V. Vorotnikov, le premier secrétaire du PC d'Ukraine V. Chtcherbytsky, le premier secrétaire du CC du PC d'Ouzbékistan I. Ousmankhodjaïev, l'adjoint du président du Présidium du Conseil Suprême de l'URSS P. Demitchev, le membre du Bureau politique du CC du PCUS A. Yakovlev, les secrétaires du CC du PCUS A. Loukianov et G. Razoumovsky. Malgré la composition en apparence très élevée de la commission – elle était dirigée par le numéro deux de l'Etat – elle ne comprenait aucun représentant des Tatars de Crimée.

On dispose du sténogramme de la réunion du Bureau politique du CC du PCUS, qui a eu lieu peu de temps après la constitution de la commission, et qui permet de comprendre

que les idées du nouveau pouvoir démocratique étaient tout aussi concentrées sur la préservation dans la question tatare du *statu quo* d'après-guerre. La principale préoccupation du pouvoir demeurait toujours d'empêcher les manifestations des Tatars de Crimée dans la capitale. Seul le libéral Aleksandr Yakovlev s'est prononcé au cours de cette réunion pour le bien-fondé de lever les limitations à l'entrée des Tatars en Crimée, il est vrai, « individuellement »¹².

Le 23 juillet 1987, près de 100 Tatars de Crimée se sont réunis devant le CC du PCUS, exigeant de rencontrer Gorbatchev. Ils n'ont eu droit qu'au responsable de l'accueil du CC du PCUS, A. Molokoïedov. A quatorze heures, les Tatars se sont dirigés de façon organisée vers la place Rouge. Ils ont été arrêtés par la police près de la cathédrale de Basile le Bienheureux. Alors les manifestants, qui étaient près de 600, se sont installés par terre en refusant de quitter la place avant que leur demande ne soit satisfaite.

A 21h00, la télévision centrale a diffusé l'information de TASS sur la création d'une Commission d'Etat présidée par A. Gromyko et chargée d'étudier « l'ensemble des problèmes soulevés dans les lettres des Tatars de Crimée ». La tonalité du message du TASS et, en particulier, le préambule historique où était de nouveau évoquée l'accusation de « collaboration d'une partie de la population tatare avec les occupants fascistes allemands », a provoqué un tollé parmi les représentants tatars. Les activistes avaient rédigé une « Protestation ouverte » en contredisant les passages les plus odieux.

Le lendemain, le 24 juillet, les manifestants ont de nouveau fait leur apparition devant le bâtiment du CC du PCUS. On leur a proposé de rencontrer une nouvelle fois P. Demitchev, ce qu'ils avaient refusé.

¹² РГАНИ, ф.89, перечень 42, док.17, лл.4-5.

Le 25 juillet 1987 a eu lieu une manifestation des Tatars de Crimée sur la place Rouge. Près de 500 manifestants scandaient « Patrie ! Patrie ! » et « Gorbatchev ! Gorbatchev ! », en soulevant leurs poings. Ils tenaient les pancartes en exigeant le retour en Crimée et le rétablissement de l'autonomie nationale, mais aussi des portraits de Lénine et de Gorbatchev. Les manifestants criaient aussi « Honte à TASS ! » en protestant contre l'annonce de l'agence du 23 juillet 1987.

Le matin du 26 juillet, les Tatars de Crimée ont repris leurs slogans. Ils ne se sont dispersés qu'après avoir obtenu l'assurance d'être reçu le lendemain par A. Gromyko. Cette proposition a été transmise par le ministre de l'Intérieur A. Vlasov en personne.

Le 27 juillet 1987, A. Gromyko a reçu un groupe de 21 délégués des Tatars de Crimée au Kremlin. P. Demitchev et A. Vlasov ont également assisté à l'entretien.

Après de brefs discours prononcés par les envoyés tatars, A. Gromyko a pris la parole. Son discours consistait à appeler les Tatars à la patience, parce que la question était trop complexe (« Oubliez l'idée que vous pouvez tout régler d'un coup de baguette magique. Cela aurait été bien, mais c'est impossible ! »). Gromyko n'a donné aucune réponse concrète aux exigences des Tatars de Crimée, tentant de les persuader d'attendre la décision de la commission¹³.

Le lendemain, les délégués se sont réunis au parc Izmailovsky afin d'entendre l'enregistrement de la rencontre et de discuter du plan d'actions. Le nombre de personnes réunies a dépassé le millier. Il a été décidé à l'unanimité de rester à

¹³ La transcription du discours d'A. Gromyko et un compte rendu détaillé de la rencontre ont été publiés in Джемилев М., « Кримські татари в Москві. Літо 1987 року », *Кримські студії*. №5-6 (17-18), 2002, p.177-189.

Moscou, de continuer les actions de protestation et de faire appel aux chefs d'Etat du monde avec une demande de soutien.

La police a informé les Tatars de Crimée qu'ils étaient autorisés à poursuivre les manifestations, à condition qu'elles ne se déroulent pas sur la place Rouge et que les autorités en soient informées à l'avance. Au matin du 30 juillet 1987, la police a visité quelques appartements où dormaient les Tatars, en particulier celui de la dissidente Larissa Bogoraz, où dormaient trois Tatars. Ils ont été prévenus des peines encourues pour la violation du régime des passeports et on a exigé qu'ils quittent Moscou, mais aussi renoncent à se rendre à la manifestation prévue ce jour devant le siège de TASS.

Le 30 juillet, près de deux cents Tatars de Crimée ont organisé une manifestation sur la place Pouchkine à Moscou. La police n'a pas empêché le rassemblement qui s'est dispersé en raison de l'orage. Un peu plus tard, neuf cents Tatars se sont réunis une nouvelle fois au parc Izmaïlovsky.

Le même jour, la télévision centrale a déclaré que la police de Moscou, « en raison des circonstances exceptionnelles », avait reçu « des prérogatives spéciales » pour le maintien de l'ordre à Moscou. Le matin suivant, l'appartement où se trouvait la majorité des membres du Groupe d'initiative a vu arriver les policiers avec le procureur Iouri Sidorov. Les membres du groupe sont sortis un par un, ont été battus dans l'ascenseur, puis placés dans les véhicules de police. Les interpellés, au nombre de 23, ont été conduits au poste de police, puis à l'aéroport et renvoyés sous l'escorte à Tachkent. Au poste de police du quartier Frounzé de Tachkent, on les a prévenus de leur responsabilité dans le cadre de l'article 190-3 du CP de la RSFS de Russie (« actions collectives qui violent l'ordre public »).

Après les membres du Groupe d'initiative, on a commencé à expulser de Moscou d'autres participants aux manifestations des Tatars de Crimée. Fin juillet – début août, la majeure partie en a été déportée. Le meeting du parc Izmaïlovsky du 3 août 1987 n'a pu réunir que 200 personnes. L'adjoint au ministre de l'Intérieur, Eliseïev, a pris la parole pour exhorter les Tatars a regagner leurs maisons en les assurant que leur « problème serait réglé ». Après ce meeting, un nouveau groupe de Tatars de Crimée a été déporté de Moscou, dont les nouveaux membres du Groupe d'initiative. Il a été décidé que la majorité des participants allait quitter Moscou ne laissant sur place qu'un nouveau – troisième – Groupe d'initiative.

Les actions à Moscou, malgré l'apparent échec, ont démontré la capacité de mobilisation sans précédent des Tatars de Crimée. Comme l'écrivait à l'époque Serguey Grigoriants, le rédacteur en chef du magazine moscovite *Glasnost*, « Dans la situation de ce peuple qui a perdu plus que d'autres peuples de l'URSS, jusqu'à la terre de ses ancêtres, de ce peuple devant lequel nous avons tous une dette, commencent à poindre des changements positifs. »¹⁴

« Nous estimons utile de prendre des décisions pour résoudre le problème des Tatars de Crimée » (automne 1987-hiver 1988)

Les actions à Moscou ont démontré que le mouvement national prenait son essor, et que cette fois le peuple était déterminé à aller jusqu'au bout, sans compromis ni marche arrière. Les événements suivants n'ont fait que confirmer l'accélération.

¹⁴ Cité d'après *У микрофона Айше Сеитмуратова... op.cit., p.188.*

Le 4 août 1987 à Ouzbékistan a été créée une commission de travail composée de 11 personnes (son objectif était de contribuer au travail de la commission A. Gromyko), présidée par le membre du CC du PCUS d'Ouzbékistan Fikret Seferachev. Faisaient partie de la commission également d'autres personnes de confiance des autorités. En signe de protestation contre cette composition, un meeting réunissant près de 2000 personnes¹⁵ s'est déroulé le 9 août à Bekabad.

D'autres meetings ont eu lieu les 13 et 17 septembre 1987 à Ferghana. Le deuxième a été dispersé à l'aide de canons à eau.¹⁶

Une telle réaction des autorités est facile à expliquer. Les documents officiels des années 1980, accessibles aujourd'hui, démontrent avec éloquence que les autorités n'avaient pas l'intention de prendre des décisions pour régler le problème tatar.

Ainsi, le 16 septembre 1987, le CC du PCUS a reçu une Note avec la proposition des membres de la Commission d'Etat chargée des questions soulevées par les Tatars de Crimée, ainsi que le projet de résolution du CC du PCUS. Les Archives d'Etat ukrainiennes (CDAGO) conservent un exemplaire de ce document, envoyé à un des membres de cette commission, le premier secrétaire du CC du PCU V. Chtcherbytsky.

Ce document de la « nouvelle époque historique » reproduisait les thèses habituelles sur le haut niveau de « bien-être » de la population tatare de Crimée et, bien évidemment, sur les autonomistes-extrémistes, les prétendus principaux initiateurs du retour des Tatars en Crimée.

Une des questions clefs du problème tatar, celle de l'autonomie, était traitée de façon assez

¹⁵ *Becmu uz CCCP*, №15/16, 31.08.1987, p. 95-96.

¹⁶ *Becmu uz CCCP*, №17/18-3, 30.09.1987, p.101-102.

traditionnelle : « Aujourd'hui en Crimée vivent 2,5 millions de personnes dont plus de deux tiers sont les Russes, un quart – des Ukrainiens, 2% représentent les Biélorusses et 0,4% sont les Tatars. Aucun des peuples qui bénéficiait de l'autonomie par décret de 1921, exception faite des Tatars de Crimée, n'exprime le souhait de sa restauration. Compte tenu de la composition de la population actuelle et de l'avis de la société soviétique, il apparaît que la décision de création d'une formation autonome en Crimée, quelle qu'elle soit, n'est pas justifiée. La création d'une autonomie en d'autres endroits semble peu probable comme l'a démontré l'échec de la tentative de 1978 ».

Le 15 octobre 1987 est arrivée l'annonce officielle de la réunion au Kremlin de la commission sous la présidence d'A. Gromyko. Elle disait qu'il y était beaucoup question de la nécessité « d'une meilleure satisfaction des demandes culturelles des Tatars de Crimée » et « d'une approche plus équilibrée des questions posées », mais ne mentionnait aucunement le retour des Tatars en Crimée ni le rétablissement de l'autonomie nationale¹⁷.

Le 7 octobre 1987 a commencé une marche pacifique des Tatars de Crimée de Taman à Simferopol, qui devait se terminer le 18 octobre, le jour du 66^e anniversaire de la création de la République autonome de Crimée. Les participants de la marche (près de 2 000) personnes, devaient parcourir en douze jours près de 250 kilomètres sur le territoire de la région de Krasnodar et de Crimée.

Au 7^e kilomètre de la marche, la route a été barrée par la police qui a encerclé les manifestants. Seules 200 personnes sont parvenues à rompre l'encerclement. Les personnes interpellées ont été frappées, puis enfermées au club de

¹⁷ *Вестник из СССР*, №19/20-4, 31.10.1987, p.111-113.

Primorsk. Beaucoup ont été menottées. Près de 1500 Tatars de Taman et des villages alentours étaient venus exprimer leur soutien. Tous les interpellés ont été relâchés au bout de quelques heures et renvoyés dans leurs lieux de résidence (y compris en Ouzbékistan). 14 personnes ont été condamnées à des peines administratives courtes.

Sept postes policiers avec des portiques métalliques ont été installés sur le chemin de Taman jusqu'au port du Caucase. Le territoire du district de Temriouk dans la région de Krasnodar, où passe le chemin menant vers le port du Caucase, était surveillé en hélicoptère. Le 16 octobre 1987 a été interrompue la liaison téléphonique entre Tachkent et la Crimée ; on a coupé la liaison avec la Crimée, en interdisant l'entrée et la sortie de la presqu'île pour les voitures et limité « le déplacement et la concentration des groupes touristiques ». Les véhicules étaient arrêtés, on vérifiait les papiers des conducteurs ; les Tatars de Crimée étaient extraits des véhicules et interpellés¹⁸.

Les militants avaient fixé les meetings dans les villes de Crimée à 11h00 le 18 octobre 1987. Seules quelques personnes ont pu se rendre à Simferopol, les autres étant préventivement retenues chez elles ou interpellées sur leurs lieux de travail.

Le dernier mois de l'année fut marqué par une nouvelle vague de meetings dans la région de Krasnodar. Le 13 décembre 1987 à Novorossiïsk, Krymsk, Taman, dans les hameaux de Nijniebakanskaïa et Sennaïa, les Tatars de Crimée avaient organisé des meetings à l'occasion de la Journée des droits de l'Homme. La police a tenté d'étouffer les discours avec les haut-parleurs. Le lendemain, certains participants aux meetings ont été convoqués à la police, où on a dressé les

¹⁸ *Вестник из СССР*, №19/20-4, 31.10.1987, p.112.

procès-verbaux « pour la violation des règles d'organisation des meetings »¹⁹.

La Commission de travail des représentants des Tatars de Crimée résidents dans la RSS d'Ouzbékistan (l'officielle), a produit fin décembre 1987 le bilan de son activité quant à l'information envoyée à la Commission d'Etat à Moscou.

Même cette information, composée par un organe hautement loyal à l'égard des autorités sur la base des sondages auprès des Tatars de Crimée résidant en Ouzbékistan, constatait le souhait de retour largement partagé parmi les Tatars²⁰.

En réponse à la lettre de la commission d'Ouzbékistan était arrivée la lettre envoyée en janvier 1988 à la même adresse par le premier secrétaire du CC PCU et membre de la commission d'Etat V. Chtcherbytsky.

Au présidium du Conseil suprême de l'URSS

Camarade Gromyko A.A.

N°315-AG du 14 janvier 1988

L'étude des propositions exposées dans l'information reçue de la commission de travail des représentants des Tatars de Crimée vivant en RSS d'Ouzbékistan montre qu'elles répètent les prétentions des « autonomistes » tatars et ne peuvent pas être acceptées pour des raisons suivantes.

1. Les propositions de déménagement organisé de la population tatare de Crimée qui en exprime le souhait, en

¹⁹ *Вестн из СССР*, №24-29, 31.12. 1987, p.150.

²⁰ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.3271, л.70-73

particulier dans les régions souffrant de manque de la main d'œuvre, sont inacceptables puisque la région ne manque pas de main d'œuvre.

Qui plus est, en raison du passage à l'autofinancement, l'introduction de nouveau système de paiement, la réduction du personnel de gestion de l'économie locale en 1988-1989 libérera près de 18 000 personnes. Par conséquent, le problème d'emploi dans certaines régions sera plus aigu.

2. La question de lever des limitations d'enregistrement en Crimée des citoyens d'origine tatare n'est pas justifiée, car la législation actuelle ne prévoit pas ce genre de limitation.

L'arrêté du Conseil des Ministres de l'URSS du 24 décembre 1987 n°1476 « Sur la limitation de l'enregistrement des citoyens dans certaines localités de la région de Crimée et de Krasnodar » concerne tous les citoyens, indépendamment de leur appartenance ethnique.

3. Les exigences de création d'une autonomie pour les Tatars de Crimée ne sont pas valables du point de vue tant historique que judiciaire.

Le poids des Tatars dans la région de Crimée s'élève actuellement à 0,6% (13,5 mille personnes). Ils ne constituaient pas non plus la majorité de la population avant la guerre. A l'époque leur part s'élevait à 19% de la population totale.

De même, la question des terres et des logements libres est du domaine de l'imagination. La région de Crimée dispose de 2694 milles hectares de terre. Selon le recensement de novembre de l'année dernière, il n'y a pas de terre libre pour créer de nouveaux sovkhozes.

Le problème de logement reste très aigu dans la région. 137 000 familles sont sur la liste d'attente, y compris pour le

logement autofinancé (coopératives), la liste d'attente est de 40 000 familles. L'attente est de 6 à 15 ans.

4. Le souhait d'organiser des équipes de construction constitués de jeunes Tatars afin de créer en Crimée la base matérielle est également inacceptable, étant donné la suffisance des ressources locales.

5. Il n'est pas non plus possible de satisfaire à la proposition de transférer à la RSS d'Ouzbékistan le plan de recrutement de la main d'œuvre à envoyer dans la région de Crimée.

Le déplacement organisé des familles en Crimée a pris fin dès 1977. Actuellement, on n'envisage pas d'organiser le déplacement de la main d'œuvre en Crimée, faute de besoin. Qui plus est, durant les deux dernières années, 237 personnes ont quitté la Crimée et 101 familles ont été déplacées.

6. En ce qui concerne les propositions exposées dans les points 6 et 7, portant sur l'information concernant le déménagement prioritaire dans la région des vétérans de guerre et de travail et des meilleurs travailleurs, la création de conditions favorables pour aider les Tatars à acquérir des maisons, à échanger des logements, etc., elles ne peuvent pas être acceptées car le règlement de ces questions sur la base de l'origine ethnique conduira en pratique à violer le principe de justice sociale. Ces questions sont réglementées par la législation sur le logement et le travail, ainsi que d'autres lois et dispositifs du régime des passeports.

A ce jour, la situation politique au sein de la population de la région de Crimée en matière de relations inter-ethniques est globalement saine. Conformément à l'arrêté du CC du PCU du

11 août 1987 sont menées des actions supplémentaires afin de pleinement satisfaire les demandes de tous les groupes nationaux, y compris tatar de Crimée.

Signé : V. Chtcherbytsky

Le 23 janvier 1988²¹

La lettre de Chtcherbytsky est sans équivoque : le dirigeant de la RSS d'Ukraine a fait clairement comprendre que les Tatars de Crimée n'étaient pas les bienvenus. Toutes les propositions concernant le rapatriement, sans exception, ont été rejetées résolument et sans appel.

Cette position intraitable des responsables de l'Ukraine soviétique ne semblait présager rien de bon. Et le début de l'année 1988 a confirmé ces craintes.

La force de la résistance du peuple (1988)

En hiver 1988, l'enregistrement des Tatars de Crimée demeurait toujours extrêmement difficile.

Voici l'un des nombreux cas fixés dans le bulletin « Courrier de l'URSS » : « Au début de janvier 1988, un Tatar de Crimée, Kazym Khalilov, a acheté une maison à Mitchourinsk, dans le district de Belgorod de la région de Crimée. Il s'y est installé le 9.01.1988. Cependant, on lui a refusé l'enregistrement à sa nouvelle adresse, et la direction du kolkhoze où il s'était installé lui a proposé de quitter la Crimée. Le 16.01.1988, la maison de Khalilov a été rasée par un bulldozer et ses biens chargés sur un camion et emportés dans une direction inconnue. Le lendemain, Khalilov a été expulsé de Crimée. Le procureur du district de Belgorsk et l'adjoint du

²¹ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.3368, л.1-4.

président du comité régional Ovtchinnikov ont approuvé les agissements du pouvoir à l'égard de K. Khalilov. »

Le 24 janvier 1988 s'est déroulée à Belogorsk une manifestation de 2 000 Tatars de Crimée, venus de tous les coins de la péninsule. Les manifestants exigeaient de punir les responsables des violences commises à l'égard de K. Khalilov et portaient des banderoles avec des exigences d'égalité des peuples et d'autonomie pour les Tatars de Crimée. La police ne s'en mêlait pas. Lorsque la colonne s'est approchée du comité local du PCUS, le secrétaire du comité Kolesnitchenko qui était sorti à leur rencontre a promis que justice serait rendue à K. Khalilov et que ce genre de méfaits ne se reproduirait plus... Plus tôt, le 21.01.1988, le tribunal avait accepté la plainte de K. Khalilov contre la direction du kolkhoze où il demandait des dédommagements »²².

Selon les données du conseil du parti de la région de Crimée, au 10 mars 1988, en Crimée vivaient 14188 Tatars de Crimée. Sachant que durant les six mois du second semestre 1987 ont été enregistrées 1331 personnes, cela signifie qu'en deux mois de 1988 on a enregistré 1133 personnes. La confrontation de ces chiffres prouve que, sous la pression des Tatars de Crimée désireux de rentrer, les pouvoirs étaient obligés de céder quelque peu.

Il a été également décidé d'organiser une sélection d'ouvriers et de spécialistes qualifiés parmi les Tatars de Crimée « pour des travaux dans les kolkhozes et les sovkhoses de la partie steppique de la région ». Il était question de sélectionner en 1988 300 familles. Pour ce faire, le premier adjoint au chef du comité exécutif régional de Crimée P. Fedoulitchev s'est rendu en Crimée. Tout comme à la fin des années 1960 et au début des années 1970, la sélection a été

²² *Вестник УЗ СССР*, №22-39, 30.11.1987, p.134.

organisée par les « organes du Comité d'Etat de travail » et s'étendait aux Tatars de Crimée « les plus dignes, ceux qui se sont bien fait remarquer dans le travail et dans la vie sociale », sur « la recommandation des collectifs et des commissions de travail de la République »²³.

Il ne fait pas de doute que ces mesures du pouvoir, bien que très prudentes, résultaient de l'activité du mouvement national.

Malgré la résistance des autorités, durant le seul mois de mars 1988, près de 1000 Tatars ont été enregistrés en Crimée, et ce fait ne laisse pas d'étonner. Souvenons-nous de la position en apparence intraitable des autorités ukrainiennes exposées dans la lettre de V. Chtcherbytsky datant de mi-janvier 1988 !

Les 23-24 avril 1988, au village de Pakhta, dans le district de Tchinz de la région de Tachkent, s'est déroulée la quatrième réunion des représentants des groupes d'initiative du mouvement des Tatars de Crimée : 112 délégués, venus de différents coins d'Ouzbékistan, de Tadjikistan, de Kirghizistan, de Kazakhstan, de la région de Krasnodar, de la région de Kherson, de Moscou et de Crimée. Des représentants des autorités et des forces de l'ordre assistaient également à la réunion.

Moustafa Djemilev a présenté un rapport intitulé « Le mouvement national des Tatars de Crimée aujourd'hui ». Il y a fait le bilan de l'activité du mouvement durant les premières années de la pérestroïka. Moustafa Djemilev a prêté une attention particulière à l'analyse des erreurs des actions de Moscou de juin-août 1987. Il a souligné que les événements de Moscou ont contribué à modifier la tactique du mouvement :

²³ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.3368, л.18.

« Si, auparavant, l'essentiel du travail consistait en pétitions, c'est-à-dire en rédaction des appels et des pétitions, collecte des signatures et envoi des délégations à Moscou chercher la réponse, maintenant, avec le travail des pétitions, nos compatriotes ont commencé à recourir de plus en plus aux meetings publics et manifestations, qui sont devenus possible dans les conditions de la nouvelle politique de la démocratisation et de la glasnost »²⁴. Lors de la réunion a été élu le nouveau groupe d'initiative central.

La veille des actions de mai, les autorités ont adopté de nouveau des « Mesures de neutralisation de l'influence néfaste des extrémistes sur la population tatare et de prévention des actions antisociales en préparation ». Ce document du CC du PCU, daté de 4 mai 1988, prouve que les autorités étaient conscientes de la force du mouvement et se préparaient sérieusement aux actions des Tatars de Crimée.²⁵

Les actions des Tatars de Crimée se sont déroulées sans discontinuer pendant plusieurs mois. Elles ont pris une acuité particulière en Crimée.

Le 20 mai 1988, près de 80 Tatars de Crimée, qui essayaient d'obtenir une autorisation de s'installer en Crimée, ont commencé les manifestations dans la ville de Saki. Elles ont duré plusieurs jours.

Le 22 mai, à Bakhtchisarai, a eu lieu un meeting avec la participation de 2000 personnes, y compris 300 Tatars de Crimée.

²⁴ *Вестник национального движения крымских татар*. 1988. №1-2. Часть 7, p.1-16. Archive de Moustafa Djemilev.

²⁵ ЦДАГО України, ф.1, оп.25, д.3368, л.66-67.

Le 26 mai, des Tatars venus d'Ouzbékistan, qui avaient obtenu leur autorisation de résidence en Crimée, ont planté un camp de tentes près du village de Zouïa (55 tentes environ). Le 29 mai, près de mille soldats et autant de policiers ont entouré le campement en coupant son approvisionnement. De nombreux interpellés ont été emmenés en autobus. L'un des organisateurs du camp, Abdourecht Djepparov, s'est vu accuser de hooliganisme aggravé²⁶.

« Compte tenu du regain de tension au sein des Tatars de Crimée, leur tentative de créer un camp de tentes près de Simferopol sur l'axe Simferopol – Novorossiïsk », les autorités ont élaboré un « plan de prévention des manifestations antisociales de la part des Tatars de Crimée pour la période jusqu'au 15 juin. »

Le camp de tentes de Zouïa a existé jusqu'au 3 juin 1988. Au-dessus du camp entouré d'un cordon policier, flottait le drapeau de la République autonome de Crimée. Les habitants du camp ont été dispersés de force dans différentes localités de la Crimée.

De juin à août 1988, de puissantes actions ont touché toutes les régions de résidence des Tatars de Crimée. Le 9 juin a eu lieu une manifestation en Ouzbékistan, dans les villes de Ianguïoulé (5000 personnes) et Tchirtchik (2000 personnes)²⁷ ; une autre a eu lieu le 12 juin à Tachkent (près de 2000 personnes). Un meeting avec la participation de près de mille personnes s'est déroulé à Bekabad, dans la région de Tachkent.

La célébration de la fondation de l'autonomie criméenne en 1921 a été marquée par de nouveaux meetings en Ouzbékistan,

²⁶ *Вестник УЗ СССР*, №10-3, 31.05.1988, p.207.

²⁷ *Вестник УЗ СССР*, №11-3, 15.06.1988, p. 215.

dans la région de Krasnodar, en Crimée, la ville de Léninabad en RSS du Tadjikistan²⁸.

Cependant, malgré les manifestations qui ne faiblissaient pas, en décembre 1988, l'adjoint au chef du comité exécutif de la région de Crimée P. Fedoulitchev a déclaré aux représentants du Groupe d'initiative des Tatars de Crimée que la Commission du Conseil des Ministres de l'URSS et du Parquets de l'URSS qui s'était rendue en Crimée avait imposé une interdiction absolue d'enregistrer les Tatars de Crimée en Crimée, se référant à l'arrêté du Conseil des Ministres de l'URSS n°1476.²⁹

Ainsi, l'année 1988, qui s'est déroulée sous le signe des actions sans précédent de par leur participation et leur constance, n'a pas apporté aux Tatars de Crimée les changements souhaités.

L'institutionnalisation du mouvement national des Tatars de Crimée ; l'activité des commissions ; le processus de retour. La préparation et la tenue du premier Kouroultai (1989-1991)

Le pays continuait sur la voie de la démocratisation. Le chemin parcouru en quatre ans – ce qui est court à l'échelle de l'histoire – entre le début de la pérestroïka en avril 1985 et les élections à l'organe représentatif du pays (le Congrès des députés du peuple) en mars 1989, était immense.

Cette période a été aussi marquée par un événement dans l'histoire du mouvement tatar de Crimée. Lors de la cinquième Réunion des représentants des groupes d'initiative qui s'est déroulée du 29 avril au 2 mai 1989 à Ianguïoulé, la décision de

²⁸ *Becmu uz CCCP*, №21-6, 15.11.1988, p. 304.

²⁹ *Ibid.*

créer sur la base des groupes d'initiatives existants une Organisation du mouvement national tatar de Crimée (OKND) a été adoptée à la majorité des voix.

La nouvelle organisation a pris la succession du Groupe d'initiative central (CIG), qui entre 1987 et 1988 avait le statut d'un organe permanent entre les réunions et était reconnu par la majorité des groupes d'initiative.

La création de l'OKND a été motivée dans le préambule des Statuts par la nécessité de passer à une forme plus organisée de lutte politique pour les droits nationaux et la démocratie.

On peut considérer qu'une raison substantielle de la création de l'OKND était la transformation démocratique du pays, dont la conséquence naturelle était l'apparition de nombreuses organisations politiques, fronts populaires, partis qui formulaient leurs objectifs, tâches et principes afin de réformer le pays. Comme on sait, c'est la présence de pareilles structures qui différencie les sociétés démocratiques des sociétés totalitaires.

L'OKND avait un nombre fixe de membres, des statuts et un programme. Lors de la première réunion, par vote à bulletins secrets, pour la durée d'un an, ont été élus le Conseil central de 27 personnes, la Commission de révision de 6 personnes et le Président de l'OKND – Moustafa Djemilev³⁰.

Avec l'adoption du Plan d'action ont été créées les sections du Conseil central (de religion et de culture, d'économie et des questions sociales, des questions juridiques et sociologiques, de lien et de coordination avec différents courants du mouvement national, des relations avec les mouvements

³⁰ *Говорит Мустафа Джемилев. Доклады на сессиях и конференциях Курултая крымскотатарского народа. 1991-2001, Симферополь, 2001, р.8.*

démocratiques et nationaux-patriotiques en URSS, des relations avec les compatriotes à l'étranger, technique et rédactionnelle). Par la suite, les congrès et les réunions du Conseil central de l'OKND se sont déroulés en Crimée³¹.

La création de l'OKND, qui a marqué une nouvelle étape et un progrès dans le développement du mouvement national, a en même temps conduit à sa scission.

Les divergences idéologiques, qui se sont manifestées dans les années 1970, ont pris fin avec la création de l'OKND, qui de fait constituait un parti politique. Ne sont pas entrés dans l'Organisation politique du mouvement national tatar de Crimée les partisans de Youri Osmanov (« groupe de Ferghana » et le NDKT – Mouvement national des Tatars de Crimée). Ce groupe se considérait comme représentant les intérêts et les attentes du peuple tatar de Crimée, tout en continuant à défendre un modèle politique dépassé dans les nouvelles conditions politiques, celui du mouvement national et des principes léninistes de la politique nationale.

Un pas important dans la radicalisation et l'approfondissement de la pérestroïka a été le Premier Congrès des députés du peuple, qui s'est déroulé du 25 mai au 9 juin 1989. Diffusé en direct à la télévision depuis la salle de réunion, le Congrès a commencé de manière inattendue : un député de Riga, V. Tolpejnikov, est monté sur la tribune pour demander de rendre hommage aux tués lors de la dispersion de la manifestation à Tbilissi.

³¹ Итоги первого года Организации крымскотатарского Национального движения (Отчетный доклад Председателя ЦС ОКНД Мустафы Джемилева на 6-ом Всесоюзном совещании 30 апреля 1990 года в селе Заланкой Бахчисарайского района Крыма). Archive de Moustafa Djemilev, p.1-17.

Les représentants de l'OKND qui se trouvaient à cette époque à Moscou diffusaient parmi les députés des centaines d'exemplaires de documents sur la situation des Tatars de Crimée, prenaient la parole aux meetings, réunissaient des milliers de signatures des habitants et des visiteurs de Moscou en soutien aux Tatars de Crimée. Cela a sans doute contribué à ce que plusieurs députés rappellent depuis la tribune du Congrès les problèmes des Tatars de Crimée. Le Congrès a confié au Conseil des Nationalités du Conseil Suprême de l'URSS le soin de créer une commission des députés dédiée aux problèmes des Tatars de Crimée.

Pendant le Congrès, le 7 juin 1989, dans la vallée du Fergana en Ouzbékistan, de violentes attaques ont été perpétrées contre les maisons de Turcs Meskhètes (un autre peuple « puni » par Staline, également concentré en Ouzbékistan) Des centaines de familles de Turcs Meskhètes et de Tatars de Crimée se sont retrouvées sans rien.

Pour apporter une aide aux compatriotes a été créé à Tachkent, le 17 juin 1989, un Centre régional du Conseil centre-asiatique de l'OKND et, en Crimée, un Comité des problèmes de réfugiés. Des mesures ont été prises pour assurer leur sécurité en Ouzbékistan et apporter une aide à ceux qui étaient venus en Crimée.

Des meetings ont eu lieu dans plusieurs endroits de résidence des Tatars de Crimée. Durant quatre jours, des manifestations ont eu lieu près du bâtiment du Comité du parti de la région de Crimée à Simferopol, contre les positions chauvinistes des autorités à l'égard des réfugiés qui rentraient dans leur patrie. On collectait partout des fonds pour les victimes. Un travail important dans la défense des intérêts des

compatriotes a été accompli par la Société Ismail Gasprinski créée à Ferghana, sous l'égide de l'OKND³².

Les événements tragiques dans la vallée du Ferghana ont joué un rôle de catalyseur dans le processus de rapatriement des Tatars de Crimée. Après quatre jours de manifestations des Tatars de Crimée réfugiés de la vallée du Ferghana, devant le bâtiment du comité de parti de la région de Crimée à Simferopol, à la fin de mois de juin 1989, leurs demandes de logement et de travail en Crimée ont été satisfaites.

Le 12 juillet 1989, le Conseil des nationalités élu par le Congrès des députés du peuple a formé une Commission des problèmes des Tatars de Crimée sous la présidence de Gennadi Ianaïev. Elle était composée de 14 personnes dont quatre Tatars de Crimée (Djoulvern Abliamitov, Aïder Kourktchi, Akseit Seitmemetov, Fikret Seferchaïev).

Malgré une certaine libéralisation de la politique à l'égard des Tatars de Crimée et le début du rapatriement spontané, obtenir l'enregistrement en Crimée pour l'ancien peuple autochtone de la presqu'île était toujours proche de l'exploit, bien que la réinstallation des représentants d'autres nationalités se soit poursuivie.

En août 1989, au village de Sevastianovka dans le district de Bakhtchisarai, est apparu le premier campement de tentes sur un terrain occupé par les Tatars de manière non autorisée.

Selon les données de l'OKND, à cette époque, en Crimée, vivaient près de 50 000 Tatars enregistrés officiellement et quelques milliers sans domicile fixe ni enregistrement. Dans les seuls huit premiers mois de 1988, dans le district Leninski de Crimée, ont été enregistrées 4835 personnes (près de 5 % de toute la population du district). Les Tatars constituaient

³² *Ibid.*, p.14.

seulement 626 personnes, autrement dit 13%. Et si les représentants d'autres nationalités étaient pourvus de maisons temporaires et d'appartements d'Etat, les Tatars de Crimée ne pouvaient être enregistrés qu'en cas d'acquisition d'une maison et, en règle générale, après de longues démarches bureaucratiques.

Le 14 novembre 1989, le Conseil Suprême de l'URSS a adopté une Déclaration « Sur la reconnaissance comme illégaux et criminels des actes de répression contre les peuples qui ont subi un déplacement forcé et l'assurance de leurs droits », alors que le 28 novembre, le Conseil Suprême de l'URSS a approuvé « Les conclusions et les propositions » de la commission créée précédemment. Malgré le fait que les conclusions de la commission Ianaïev différaient des propositions de l'OKND, le document final de la commission contenait toute une série de propositions qui peuvent être considérées comme un certain pas en avant dans le règlement du problème des Tatars de Crimée.

Ce document prévoyait une réhabilitation politique complète du peuple tatar de Crimée et l'annulation des actes normatifs à caractère répressif et discriminatoire, mais aussi reconnaissait comme légitime le droit du peuple tatar au retour dans « les lieux de leur résidence historique et le rétablissement de l'unité nationale », la révision des affaires judiciaires ouvertes pour la participation au mouvement tatar de Crimée.

La commission a pris la décision concernant l'élaboration et la réalisation du programme d'Etat de retour des Tatars en Crimée, ce qui a entraîné la création d'une nouvelle commission, gouvernementale cette fois, comprenant des représentants du Conseil des Ministres de l'URSS, des Conseils des Ministres de la RSFS de Russie, de la RSS d'Ukraine, de la

RSS d'Ouzbékistan, de la RSS de Tadjikistan, du Conseil des députés de la région de Crimée, des députés du peuple de l'URSS, des représentants des Tatars de Crimée. Cet organe devait déterminer les principaux axes du programme, ses délais, sources de financement (y compris les engagements matériels des Républiques susnommées), les possibilités de règlement des questions de travail, de logement, des infrastructures sociales.

La commission de G. Ianaïev reconnaissait la nécessité de proposer au Conseil des Ministres de l'URSS de revoir l'arrêté « Sur les limitations de l'enregistrement de résidence dans certaines localités de la région de Crimée et de la région de Krasnodar » du 24 décembre 1987 et la levée des limitations pour les Tatars de Crimée.

Il était prévu d'élaborer des programmes de restauration des écoles tatars et des établissements avec l'enseignement en langue nationale, de collecte, de restauration, de protection et de la promotion des fonds d'archive, des monuments de langue, d'histoire, d'archéologie et de culture.

Il est intéressant de noter que dans les « Conclusions... », il était dit que la « restauration des droits des Tatars de Crimée ne pourrait qu'aller de pair avec le rétablissement de l'autonomie de la Crimée par le biais de la création d'une République autonome de Crimée dans le cadre de la RSS d'Ukraine. Cela répondrait aux intérêts des Tatars de Crimée aussi bien que d'autres nationalités vivant en Crimée. »

Malgré de nombreuses décisions positives qui avaient posé les bases du processus de rétablissement des droits des Tatars de Crimée, en 1990-1991, le problème foncier restait toujours aussi aigu.

Faisant le bilan de la première année des activités de l'OKND, en avril 1990, son président Moustafa Djemilev

constatait que les autorités de Crimée menaient « une distribution frénétique des parcelles pour les datchas et les potagers à la population russophone »³³.

Dans cette situation, l'OKND estimait juste et fondé de procéder à des prises sauvages et des reprises des terrains, au motif suivant : « Si on devait l'étudier de manière formelle, il y aurait bien évidemment une violation de la loi, car les terrains devraient être donnés sur décision des instances responsables. Mais si ces dernières déclarent sans sourciller aux Tatars de Crimée qu'il n'y a pas de terrains libres pour eux et, en même temps, accordent des terres pour les datchas des russophones résidants en Crimée, ou pour de nouveaux arrivants de Russie ou d'Ukraine, alors nous n'allons pas respecter ces règles du jeu de la « légalité » ».

En guise d'exemple criant d'injustice, M. Djemilev a raconté ce qui s'est passé dans le camp de tentes du village de Degirmenkoï, où, le 14 décembre 1989, des centaines de soldats, policiers et habitants ivres des villages environnants se sont attaqués avec une violence particulière à une poignée de Tatars de Crimée. Les six hommes battus ont été gardés pendant quatre mois en prison, pendant qu'on fabriquait contre eux une affaire criminelle pour hooliganisme, résistance aux forces de l'ordre et autres crimes. Ces quatre mois ont servi à fabriquer sept volumes de l'affaire avec des centaines de « témoignages » stéréotypés.

Ce n'est qu'un exemple de l'histoire douloureuse du retour des Tatars de Crimée dans leur patrie. Ces exemples sont

³³ Итоги первого года Организации крымскотатарского Национального движения (Отчетный доклад Председателя ЦС ОКНД Мустафы Джемилева на 6-ом Всесоюзном совещании 30 апреля 1990 года в селе Заланкой Бахчисарайского района Крыма). Archive de Moustafa Djemilev, p.14-15.

légion. Dès lors, si impressionnants que soient les chiffres – selon les données du comité exécutif de la région de Crimée, au 1^{er} mai 1990 on comptait en Crimée 83 116 Tatars de Crimée dont 82 283 enregistrés³⁴ - il serait difficile de prétendre que le chemin de retour était facile. De plus, l'établissement était autorisé dans les régions steppiques (appelées « zones sans limitation d'enregistrement »), et non dans les lieux d'où avaient été expulsés les déportés.

Cependant, après trois mois de travail intense, en mai 1990, la commission gouvernementale de V. Dogoujiev a adopté la Conception du programme d'Etat de retour des Tatars de Crimée dans la région de Crimée.

La conception déterminait les principaux objectifs du Programme d'Etat ainsi que les méthodes du retour organisé des Tatars de Crimée dans leur patrie historique. Conformément à ce document, les garanties de rétablissement des droits du peuple tatar devaient être basées sur la réalisation du système des mesures politiques, juridiques, économiques, sociales en accompagnement du processus de retour dans la région de Crimée. La concrétisation de ces mesures devait trouver son reflet dans le Programme d'Etat.

La conception de la commission gouvernementale prévoyait le retour des Tatars de Crimée dans la région de Crimée sur la base de volontariat, de manière organisée et dans les formes suivantes :

- organisée par l'Etat, suivant un calendrier défini avec une prise en compte des attachements individuels, le

³⁴ Ce qui est dix fois supérieur au nombre de rapatriés durant les vingt ans de 1967 à 1987. « Сведения о проживающих в Крымской области крымских татар по состоянию на 1 мая 1990 г.» in Губогло М.Н., Червонная С.М., *Крымскотатарское национальное движение...*, op.cit., vol. 2, p.254.

règlement des questions d'emploi, de vie culturelle et sociale, d'infrastructure et de logement ;

- retour individuel (initiative). Cette forme de retour libérait l'Etat de l'obligation de fournir un logement, qui devait dès lors être acquis sur fonds propres ou bien moyennant une construction ou une participation dans les constructions coopératives, ou bien encore dans le cadre d'un échange ;

- le retour de groupes, basé sur différentes formes de relations économiques : location, investissement familial ou échange, etc.

Le retour individuel et groupé assurait l'octroi de terrain, le soutien financier et matériel de l'Etat.

Le retour organisé était prévu à partir de 1991, suivant le quota établi dans le Programme d'Etat et devait prendre fin en 1996.

L'activité de la commission se poursuivait jusqu'en septembre 1991, date à laquelle, après le coup d'Etat d'août 1991, le Conseil d'Etat de l'URSS a pris la décision de faire disparaître la plupart des Ministères et d'Administration de l'URSS.

Au début de 1991 a eu lieu un autre événement important dans la vie de la presqu'île.

Le 20 janvier 1991 s'est déroulé un référendum sur la transformation de la région de Crimée en une République Soviétique Socialiste Autonome de Crimée, suivant le principe territorial, en tant que « sujet de l'URSS et du Traité d'Union ». Le 12 février 1991, la session du Conseil Suprême de la RSS d'Ukraine a adopté la Loi « Sur le rétablissement de la République Soviétique Socialiste Autonome de Crimée ». Cette autonomie était établie en tant que formation territoriale, alors que les Tatars de Crimée insistaient sur une autonomie nationale. Les Tatars ont boycotté le référendum. Le Conseil

central de l'OKND a fait quelques déclarations de protestation contre la restauration hâtive de l'autonomie criméenne (« Au lieu de rétablir la formation des Tatars de Crimée dissoute illégalement, on a créé sur leur territoire encore une république russophone »³⁵). Cependant, malgré toutes les protestations, les résultats du référendum ont été maintenus et c'est probablement le plus douloureux des échecs du mouvement national. Le rêve de plusieurs générations des Tatars de Crimée concernant l'autonomie nationale est resté non atteint.

Dans les conditions où les Tatars de Crimée se sont de nouveau retrouvés étrangers sur leur propre terre, l'idée de consolidation du peuple restait toujours aussi actuelle. L'objectif était de réunir toutes les forces intellectuelles, spirituelles, économiques du peuple pour régler au plus vite les problèmes et, en premier lieu, celui du retour dans la Patrie et du rétablissement de son statut. L'objectif principal du Kouroultai était de trouver les voies de règlement des problèmes nationaux et d'élection d'un organe représentatif permanent : le Medjlis.

La préparation du Kouroultai de 1991 a commencé bien à l'avance. Le 8 mars 1990, lors de la réunion du Conseil central de l'OKND, a été créé un groupe de travail pour étudier la possibilité de tenue d'un Kouroultai.

Le 23 septembre a eu lieu la réunion de constitution du Comité d'organisation du Kouroultai, composé de 26 personnes (président : Server Omerov). La structure du comité d'organisation (Commission électorale centrale, commission de

³⁵ « Обращение Центрального Совета ОКНД в Международный Хельсинкский комитет по правам человека от 8 марта 1991 г. » in Губогло М.Н., Червонная С.М., *Крымскотатарское национальное движение...*, op.cit., vol. 2, p.108.

rédaction et bureau d'organisation) a été fixée. Le Comité d'organisation a adopté « Les principes d'organisation des élections des députés au congrès du peuple tatar de Crimée », les formes de bulletin, les modèles des procès verbaux.

D'octobre 1990 au mai 1991 s'est déroulée la campagne électorale.

Les membres du Comité d'organisation ont organisé de nombreuses rencontres avec les compatriotes en Crimée, dans la région de Kherson, en Ouzbékistan, Tadjikistan, à Moscou, dans la région de Krasnodar. La majorité écrasante des Tatars de Crimée a soutenu l'idée d'un congrès, considérant que, par le biais de participation aux élections des délégués, apparaissait une possibilité d'influer directement sur les questions d'importance vitale pour l'ensemble du peuple.

Les délégués au Kouroultai étaient 255 : 129 en Crimée, 88 en Ouzbékistan, 1 au Kazakhstan, 4 au Kirghizistan, 3 au Tadjikistan, 16 en RSFSR, 9 en Ukraine (hors Crimée), 3 en Lituanie, 1 en Lettonie et 1 dans la ville de Soukhoumi.

Le Kouroultai s'est tenu à Simferopol du 26 au 10 juin 1991 et est entré dans l'histoire comme le deuxième, le premier étant celui qui s'était tenu à Simferopol en 1917, le 26 novembre (9 décembre selon le nouveau calendrier). Cette numérotation soulignait le lien de filiation entre les deux événements.

Le 26 juin 1991, la réunion du Kouroultai a été inaugurée par le président du Comité d'organisation, Server Omerov. Après l'exécution de l'hymne du peuple tatar « Ant Etkenmen »³⁶ et la bénédiction du mufti, un mot de bienvenu a

³⁶ *Ant Etkenmen – Je jure*, l'hymne des Tatars de Crimée, paroles de Noman Çelebicihan (1885-1918), sur musique populaire.

été prononcé par le plus ancien des militants du mouvement national, Moustafa Khalilov, âgé de 94 ans.

Le deuxième Kouroultai du peuple tatar de Crimée a adopté quelques documents fondamentaux : la Déclaration de souveraineté nationale du peuple tatar de Crimée, l'Appel à tous les habitants de Crimée, l'Appel au peuple tatar de Crimée, l'Appel à l'ONU, l'Appel au Président de l'URSS, etc.

Le Kouroultai a élu le Medjlis du peuple tatar de Crimée, son président – Moustafa Djemilev et son adjoint – Refat Tchoubarov.

Le congrès national des meilleurs représentants du peuple, organisé 72 ans après le premier, a constitué une manifestation symbolique de la victoire du mouvement national et du peuple qui renaît de ses cendres tel le Phénix.

Deux mois plus tard, dans la nuit du 18 au 19 août 1991, l'URSS a connu une tentative de coup d'Etat. Privé du soutien des forces démocratiques, il a échoué et ses organisateurs ont été arrêtés. Ces événements ont empêché la signature du nouveau Traité de l'Union, prévue le 20 août. La question de la nouvelle organisation de la formation multinationale s'est alors posée. Le 1^{er} septembre 1991, les responsables de dix Républiques se sont déclarés prêts à signer le pacte instaurant une Union des Etats souverains. Les présidents de l'URSS et de la RSFS de Russie ont publié les oukazes portant suspension (23-25 août 1991) et arrêt (6 novembre 1991) de l'activité du PCUS et du PC de RSFSR, et confiscation des biens du PCUS³⁷.

L'Union Soviétique avait cessé d'exister.

³⁷ Коржихина Т.П., *Советское государство и его учреждения. Ноябрь 1917-декабрь 1991 г.*, Москва, 1994, p.378.

Postface

L'essai de Goulmara Bekirova *Un demi-siècle de résistance : les Tatars de Crimée de la déportation au retour (1941-1991)* conjugue de manière étonnante des méthodes de travail scientifiques, associant moyens d'étude et d'analyse des événements, systématisation, et correction de savoirs nouveaux et anciens, avec un art de les restituer au lecteur de la manière la plus accessible qui soit pour ce genre d'ouvrages.

L'une des incontestables réussites de son travail, rédigé dans le genre de la vulgarisation historique, discipline relativement nouvelle prônant la traduction d'un savoir historique en langue académique dans une langue plus populaire, est le recours étendu aux documents d'archives, dont les auteurs sont témoins directs et héros des événements relatés. La référence de l'auteur aux conditions de vie des Tatars de Crimée dans les circonstances du régime de peuplements spéciaux, leurs souffrances morales et leurs espoirs, retransmis par les documents d'époque, permet au lecteur d'aujourd'hui de concevoir de manière très sensible les événements décrits et d'en pénétrer l'essence.

La recherche de Goulmara Bekirova, sa référence aux événements de l'histoire la plus récente, trouvera beaucoup de lecteurs capables d'évaluer cette étude non seulement du point de vue de sa valeur historique, mais aussi à travers le prisme de leur propre expérience, accumulée tout au long de leur vie. Et ce n'est qu'après avoir, suite à une déconstruction de la position de l'historien, perçu une proximité avec ses propres évaluations de ce qu'il a lui-même vécu, lui ou ses proches, que le lecteur pourra porter un verdict définitif sur toute cette étude.

Le premier livre de l'auteur *Le problème des Tatars de Crimée en URSS. 1944-1991*, sorti en 2004, et aussi le livre édité quatre ans plus tard *Tatars de Crimée : 1941-1991 (Essai d'histoire politique)* ont été bien accueillis en Crimée par le lecteur de masse. Cet intérêt était en grande partie motivé par la nouveauté et la fraîcheur, l'actualité du sujet : en effet, beaucoup de participants à ces événements historiques relativement récents sont encore en vie. Au cours des nombreuses présentations, les Tatars de Crimée de l'ancienne génération s'étant exprimés sur des sujets dans le livre ont glissé doucement et imperceptiblement vers leurs histoires personnelles vécues. Tout ceci a permis une sorte de communion entre personnes de différentes générations, une restitution, à eux qui ont fait l'histoire, du rôle principal dans celle-ci, la préservation d'une mémoire collective.

...Mes parents étaient encore enfants le 18 mai 1944 lorsqu'on les a, de même que tous les Tatars de Crimée, tout un peuple, poussés à coups de crosses dans des wagons à bestiaux et jetés à moitié morts au bout de quelques semaines d'un voyage exténuant dans une des stations rurales d'Ouzbékistan.

C'est ainsi que pour le petit Abdouramane âgé de 13 ans et la petite Alimé âgée de 11 ans ont commencé une longue période de vie en déportation, où chaque nouvelle journée commençait et s'achevait avec les pensées pour la Crimée. Cela étant, le moindre événement un tant soit peu remarquable dans ce pays transformé en immense camp de concentration, soit augmentait l'espoir des gens de rentrer chez eux, soit les précipitait dans le désespoir. Les cimetières ouzbeks, où désormais l'on enterrait des milliers des Tatars de Crimée, mourant en masse de faim ou de maladies jusqu'alors inconnues sous le ciel de Crimée, ont crû d'une manière effrayante.

Et la vie prit le dessus. Mes parents se marièrent en 1955, deux ans après la levée du régime de peuplement spécial à l'encontre des Tatars de Crimée. Leur aîné, mon frère Remzi, est né un mois avant le célèbre oukase du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS du 28 avril 1956 « Sur la levée des limitations du régime de peuplement spécial des Tatars de Crimée, des Balkars, des Turcs – citoyens de l'URSS, des Kurdes, des Hémichis et membres de leurs familles, déplacés pendant la période de la Grande Guerre Patriotique ». Bientôt ce fut ma naissance puis, après une pause, ils eurent encore deux fils. C'est plus tard, alors que j'approchais de mes 50 ans, que maman m'a dit que mon père se réjouissait de la naissance de garçons parce qu'il voyait en eux des assistants lors du retour en Crimée. En vérité, la vie a apporté ses corrections. En 1968, quand mon père est parvenu à s'introduire en Crimée, mon frère et moi avions à peine atteint l'âge où nous pouvions aider nos parents, sans parler des plus jeunes...

L'auteur réserve une place particulière dans son étude aux évènements et aux participants du mouvement national des Tatars de Crimée dans leur lutte pour le retour dans la patrie, qui s'est constitué dans les lieux de déportation dans la seconde moitié des années 1950. Faisant appel aux documents d'archives, Bekirova montre de manière convaincante que grâce au mouvement national, lequel a connu des processus très compliqués à différents moments de son existence, le peuple tatar a sans cesse gardé la foi et l'espoir d'un retour en Crimée, a engendré de nouveaux acteurs du mouvement, se levant à côté des combattants aguerris pour les droits nationaux de leur peuple.

La déportation forcée, puis les décennies de rétention forcée du peuple tatar dans les lieux de déportation, se sont déroulées dans les conditions de l'URSS communiste. Le rapatriement massif des Tatars de Crimée ayant commencé à la

fin des années 1980 a coïncidé avec la chute de l'URSS et l'émergence d'une Ukraine indépendante. Bien sûr, l'histoire ne connaît pas le conditionnel, mais si pour une raison ou pour une autre l'URSS avait perduré encore quelques années, l'initiative de rapatriement des Tatars à la fin des années 1980 aurait pu s'interrompre de manière dramatique avant d'avoir pris de l'ampleur. En Crimée la plupart des migrants d'après-guerre, particulièrement ceux qui se sont installés dans les maisons des Tatars déportés, ont accueilli leur retour comme une menace à la Crimée « russe », dans laquelle ils ne voyaient pas de place pour le peuple autochtone.

La chute de l'URSS et la proclamation de l'Ukraine indépendante, ayant désorienté la frange la plus chauviniste des habitants d'après-guerre de la Crimée, ont ouvert aux Tatars de retour en Crimée de nouvelles possibilités de lutte pour la restitution de leurs droits. Une série de partis politiques et d'organisations ukrainiennes, prônant des principes démocratiques, ont exprimé leur soutien au peuple de retour sur sa terre à la suite de ce long exil. Ainsi, le Mouvement Populaire d'Ukraine (Roukh), conduit par Viatcheslav Tchornovil, reconnaissant le droit du peuple tatar à l'autodétermination, avait inclus dans son programme un point sur la reconnaissance à la Crimée d'un statut d'autonomie nationale et territoriale dans le cadre de l'Ukraine indépendante.

Dans le livre de Goulnara Bekirova *Un demi-siècle de résistance : les Tatars de Crimée de la déportation au retour (1941-1991)* le récit systématique de la récente histoire des Tatars de Crimée s'arrête en 1991. Mais il ne faut pas en conclure que l'étape suivante – ukrainienne – caractérisé par un rapatriement et une installation en masse des Tatars de Crimée, la construction d'institutions nationales – le Kouroultai du peuple tatar, la renaissance du système d'éducation

nationale, la création par les Tatars de médias électroniques et imprimés, se soit écoulée pour le peuple tatar dans des conditions plus clémentes, comme cela aurait dû être le cas.

En disparaissant dans le néant l'empire soviétique a eu le temps de poser sur le socle de la Crimée une « bombe » à retardement programmée pour 23 ans. Créée à la hâte, la République Autonome Socialiste Soviétique de Crimée, telle que conçue par ses pères, qui avaient même organisé à cet effet un référendum local, devait d'une part exclure toute possibilité de statut d'autonomie nationale-territoriale pour la Crimée, d'autre part retenir l'Ukraine dans l'orbite de la politique de Moscou.

Laissant aux historiens le droit d'analyser en détail dans leurs travaux successifs toutes les particularités liées au retour du peuple tatar dans sa patrie, dans les conditions d'une Ukraine indépendante, nous remarquerons juste que les autorités officielles de Kyiv ne se sont pas donné la peine en 23 ans (jusqu'à l'occupation provisoire de la Crimée par la Fédération de Russie) de concevoir une politique d'Etat globale à l'égard de la Crimée et de son peuple d'origine. En outre, une grande indulgence pour les intérêts de la majorité russe en Crimée au détriment des intérêts des Tatars de Crimée et des Ukrainiens ethniques, sur fond d'élargissement injustifié de la présence militaire de la Russie à Sébastopol et dans d'autres régions de Crimée, ont fait approcher le malheur de manière irréversible.

En février 2014, l'intervention armée de la Russie sur le territoire de l'Ukraine, en violation de toutes les normes et de tous les accords internationaux, suivie de l'occupation provisoire de la Crimée et d'une partie des régions de Donetsk et de Louhansk, ont mis l'humanité devant la menace d'une répétition des crimes épouvantables du XX siècle. Dans les

conditions où l'agresseur était la Russie – détenteur d'un puissant potentiel nucléaire et d'un statut de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU – tout le système de droit international, garant de l'ordre pacifique observé depuis la Seconde Guerre Mondiale, a montré son insuffisance. L'Ukraine a subi une agression militaire directe de la part de la Russie.

Dans la mentalité des Tatars de Crimée les difficultés et les privations sont une part inévitable de la vie et sont perçues comme des épreuves dont il convient de sortir purs, forts et sûrs de soi. Ayant vécu de nombreuses épreuves et privations, s'étant aguerris dans le difficile combat pour la patrie, les gens ont pourtant appréhendé dans la douleur les événements survenus à la fin février et en mars 2014... Dès les premiers jours de l'agression russe, les Tatars de Crimée ont démontré leur loyauté à leur terre et leur rejet du crime commis aux yeux du monde entier, concentrant l'attention de toute la planète sur la péninsule de Crimée. Les protestations pacifiques et massives des Tatars, manifestant contre l'intrusion des troupes russes sur le territoire de la Crimée, n'ont pas pu changer la situation.

En même temps, ni la communauté internationale, qui s'est dans un premier temps retrouvée complètement impuissante devant les actes agressifs de la Russie, ni l'Etat ukrainien, considérablement affaibli suite à la révolte populaire contre le régime de Ianoukovytch, n'ont pu protéger la Crimée et ses habitants de l'intrusion russe. Les Tatars de Crimée qui venaient juste de rentrer dans leur patrie après des décennies d'exil se retrouvaient à nouveau, comme ce fut le cas en maintes occasions pendant les 234 dernières années, la cible directe de la politique agressive de Moscou. Pour moi il est évident que les descendants de ceux qui avaient voulu tuer mes parents, lorsqu'ils étaient encore enfants, annihiler le peuple

tatar, en les retenant un demi-siècle dans des lieux d'exil, étaient revenus en Crimée pour finir leur œuvre ignoble. Probablement, c'est alors que se sont effondrés nombre de mythes négatifs au sujet des Tatars de Crimée qui avaient cours dans la société ukrainienne. Comme on dit « à toute chose malheur est bon ». Hélas, cela n'est arrivé qu'après le fameux référendum sur le statut de la Crimée du 16 mars 2014, par lequel une écrasante majorité des votants dans toutes les villes et départements de la péninsule s'est prononcée pour le rattachement à la Russie.

Mon père est mort le 30 mars 2014. L'idée que mon père soit mort dans une Crimée occupée par les troupes russes m'a brisé le cœur. Pour lui c'est comme si le temps était revenu en arrière, sauf qu'au lieu des soldats du soviétiques du NKVD, éjectant dans une lointaine année 1944 les Tatars de Crimée de leurs maisons, la Crimée se retrouvait inondée de soldats russes.

Aujourd'hui la Crimée provisoirement occupée est dirigée par les organes de sécurité de la Russie – le FSB, le Ministère de l'Intérieur, le Comité d'investigation, en s'appuyant sur un réseau d'agents agissant à découvert ou en secret, soit arrivés de Russie, soit issus des rangs des collaborateurs locaux.

La politique répressive la plus sévère conduite en Crimée par les troupes d'occupation russes à l'égard du peuple tatar a pour but ultime de mater sa volonté et sa lutte pour ses droits sur sa terre natale, l'éviction hors des frontières de la Crimée de son peuple d'origine.

La qualification comme extrémiste de l'activité du Medjlis du peuple des Tatars de Crimée et l'interdiction de son activité, les enlèvements par la force et les meurtres de jeunes Tatars de Crimée, les procès à l'encontre des membres du Medjlis et les arrestations massives d'activistes du peuple des Tatars de Crimée, les interdictions de séjour sur le territoire de la Crimée

et les déportations des contestataires, la confiscation illégale et la saisie des actifs du Medjlis et du Fonds « Crimée », les saccages armés et les fouilles dans les mosquées, les répressions à l'égard des musulmans pratiquants et des participants aux « champs de protestation », la pression exercée sur les journalistes et l'expropriation des médias tatars indépendants, les interdictions de conduire des manifestations et des réunions pacifiques, tout cela est destiné à établir en Crimée un climat de terreur et de désespoir, une totale soumission de la communauté tatare à l'arbitraire et à l'anarchie orchestrés par les autorités.

En Crimée occupée il ne se passe pas un jour sans que ne soit commis un crime contre les Tatars. Ces jours-ci tandis que j'écris ces lignes se tient la 110-ème (!) session du tribunal contre Akthem Tchiïgoz, vice-président du Medjlis des Tatars de Crimée, en détention préventive depuis janvier 2015. Les autorités d'occupation russes accusent Akthem Tchiïgoz d'avoir participé, tout comme 10 000 autres Tatars de Crimée, à un meeting pacifique en soutien à l'intégrité territoriale de l'Ukraine organisé par le Medjlis le 26 février 2014 à Simféropol.¹

La menace de longues peines d'emprisonnement pèse sur Ali Assanov et Moustafa Deguermendji, ayant eux aussi participé à ce meeting pacifique du 26 février 2014.

Le vice-président du Medjlis du peuple tatar de Crimée Ilmi Oumerov, accusé d'avoir « commis des actes menaçant l'intégrité territoriale de la Russie » est persécuté avec l'usage

¹ Le 11 septembre 2017, la Cour suprême de la Crimée annexée a condamné Akthem Tchiïgoz à 8 ans de détention en établissement pénitentiaire de régime sévère. Le 25 octobre 2017, avec un autre prisonnier politique tatar, Ilmi Oumerov, ils ont été expulsés vers la Turquie et libérés de l'obligation de purger leur peine. Ils se trouvent tous les deux actuellement à Kyiv.

de méthodes illégales d'investigation et de psychiatrie punitive. En réalité, Ilmi Oumerov est jugé pour avoir publiquement défendu la position selon laquelle la Crimée est la patrie historique du peuple des Tatars de Crimée et une partie du territoire de l'Ukraine, provisoirement occupée par la Russie.

Ces jours-ci, alors que j'écris ces lignes, un jeune Tatar de Crimée, un musulman, Rouslan Zeïtoullaev, né en 1985 et habitant de Sébastopol, chef de famille et père de trois petites filles (nées en 2009, 2011 et 2012), a été condamné par le tribunal militaire régional du Nord-Caucase à 12 ans d'emprisonnement. Inutile de dire que l'affaire pénale contre Rouslan Zeïtoullaev a été fabriquée comme des affaires similaires contre des dizaines d'autres Tatars de Crimée.

Les violations criantes aux droits de l'Homme commises par les occupants russes en Crimée provisoirement occupée, les souffrances et les privations des prisonniers politiques et des membres de leurs familles font l'objet d'examins au Tribunal international de l'ONU, lequel a pris en compte la plainte de l'Ukraine contre la Russie au sujet de la violation en Crimée de la Convention sur la liquidation de toutes les formes de discrimination raciale. Le Tribunal international de l'ONU a déjà enjoint la Russie de lever son interdiction de l'activité du Medjlis du peuple tatar de Crimée, et aussi de lever les interdictions d'entrer en Crimée de ses leaders.

Le courage et la ténacité dont les Tatars de Crimée ont fait preuve dans les conditions de l'occupation russe, la loyauté envers leur peuple, leur terre et la foi de leurs ancêtres, la persévérance dans notre désir de faire valoir notre droit à l'autodétermination sous la forme d'une autonomie nationale-territoriale dans les frontières de la Crimée et dans le cadre d'une Ukraine unitaire, servent de garantie à une

désoccupation et à un avenir radieux de la Crimée, de son peuple autochtone et de tous les habitants de la péninsule.

... L'histoire témoigne de ce que quiconque est arrivé sur la terre de Crimée dans le rôle de l'envahisseur a tôt ou tard été contraint de l'abandonner dans la honte. Il ne fait aucun doute que la nouvelle aventure criminelle de la Russie conduira les occupants russes vers une même issue sans gloire.

Aussi la parution de l'essai de Goul'nara Bekirova *Un demi-siècle de résistance : les Tatars de Crimée de la déportation au retour (1941-1991)* au moment de l'une des périodes dramatiques de l'histoire récente de la Crimée et du peuple tatar de Crimée est-elle significative. Représentant sans aucun doute un apport scientifique conséquent à l'historiographie de la Crimée, l'étude élargira considérablement la représentation du lecteur ukrainien quant à l'histoire des Tatars de Crimée – l'un des peuples autochtones de l'Ukraine.

**Refat Tchoubarov,
Président du Medjlis des Tatars de Crimée,
Député du peuple d'Ukraine
Avril 2017**

Table des matières

- Aux lecteurs français, avant-propos de Jacques Faure.....	7
- Préface de Moustafa Djemilev.....	11
- Chapitre I : Otages de la guerre	17
- Chapitre II : « On les a chassés sans jugement ni droit... ».....	51
- Chapitre III : La déstalinisation et les activités d'opposition des Tatars de Crimée	85
- Chapitre IV : La décision tant attendue des autorités : les déclarations et la réalité (milieu des années 1960 – années 1970).....	117
- Chapitre V : Règlement du problème des Tatars de Crimée dans les années 1970 et la première moitié des années 1980.....	151
- Chapitre VI : « Nous sommes revenus vers toi, Patrie adorée... » (1985-1991)	199
- Postface de Refat Tchoubarov.....	233



PRÉSENCE UKRAINIENNE

Collection dirigée par Iaroslav Lebedynsky et Iryna Dmytrychyn

- Charles Dubreuil, ***Deux années en Ukraine, 1917-1919***, Introduction de Iaroslav Lebedynsky, 2017.
- Roman RIJKA, ***Le roi de soufre, Révolution, roman***, 2017.
- Oleg SENTSOV, ***Récits***, Traduction par Iryna Dmytrychyn, Préface de Lubomir Hosejko, 2017.
- Grégoire ORLYK, ***Mémoires envoyés à la cour de France***, Présentés par Iryna Dmytrychyn, 2017.
- Iryna DMYTRYCHYN (Dir.), ***La Grande Famine en Ukraine - Holodomor. Connaissance et reconnaissance***, 2017.
- Galia ACKERMAN et Stéphane COURTOIS (Dir.), ***La Seconde Guerre mondiale dans le discours politique russe***, 2016.
- Ivan FRANKO, ***Le bonheur volé, Drame de la vie paysanne en cinq actes***, Traduction, introduction et notes de Olga Mandzukova-Camel, 2016.
- Charles-Gilbert ROMME, ***Voyage en Crimée en 1786***, présenté par Maxime Deschanet et Gulnara Bekirova, 2016.
- Alexis GRITCHENKO, ***L'Ukraine de mes jours bleus***, 2016.
- Iryna DMYTRYCHYN et Maxime DESCHANET (dir.), ***Nicolas Gogol, Taras Boulba et l'Ukraine***, actes de colloque, 2016.

- Maxime DESCHANET, ***Le Saint Empire et l'Ukraine***, 2016.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Les États ukrainiens (1917-1921)***, 2015.
- Jean-Benoît SCHERER, ***Annales de la Petite-Russie***, Texte de 1788 ; Introduction et notes de Maxime Deschanet, 2015.
- Pierre CHEVALIER, ***Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne***, Texte de 1663 ; Introduction et notes de Maxime Deschanet, 2014.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***La Crimée, des Taures aux Tatars***, 2014.
- Roman RIJKA, ***La fiancée noire, roman***, 2012.
- Renaud REBARDY, Roman RIJKA, François RIVARD, ***Ukraine, 20 ans, Nouvelles***, 2011.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***La « Constitution » ukrainienne de 1710***, 2010.
- ***Le coq et l'épi de blé, conte populaire ukrainien***, trad. I. Dmytrychyn, ill. I. Mekhtiev, (Présence Ukrainienne / Les Quatre Vents), 2010.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Skoropadsky et l'édification de l'État Ukrainien (1918)***, 2010.
- ***La moufle, conte populaire ukrainien***, trad. I. Dmytrychyn et F.-J. Besson, ill. I. Mekhtiev, éd. Bilingue Présence Ukrainienne / Les Quatre Vents), 2009.
- Marko VOVTCHOK, Pierre-Jules HETZEL, ***Le voyage en glaçon***, présenté par I. Dmytrychyn et N. Petit. (Présence Ukrainienne / Jeunesse), 2009.
- Anastassia LYSSYVETS, ***Raconte la vie heureuse, souvenirs d'une survivante de la Grande Famine en Ukraine***, trad. I. Dmytrychyn, préface de J.-L. Panné, postface de M. Riabtchouk, 2009.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Scythes, Sarmates et Slaves***, 2009.
- Victor GRÈS, ***L'Iliade Zaporogue*** (scénario), trad. et préface de L. Hosejko, 2009.

- **Maroussia**, Fac-similé de l'édition originale du classique de P. J. Stahl, avec le texte inédit de l'œuvre en français de Marko Vovtchok ; introduction d'I. Dmytrychyn, 2009.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, **Ukraine, une histoire en questions**, 2008.
- Prosper MÉRIMÉE, **Bogdan Chmielnicki**, Fac-similé, éd. 1865, 2007.
- Iryna DMYTRYCHYN, **L'Ukraine vue par les écrivains ukrainiens**, Sélection de textes, éd. Bilingue ; 2006.
- Iryna DMYTRYCHYN, **Grégoire Orlyk, un Cosaque ukrainien au service de Louis XV**, 2006.
- Roxolana MYKHAÏLYK, **Grammaire pratique de l'ukrainien**, Trad. I. Lebedynsky, 2003.
- Mykola RIABTCHOUK, **De la « Petite-Russie » à l'Ukraine**, Préface d'Alain Besançon, de l'Institut ; trad. I. Dmytrychyn et I. Lebedynsky, 2003.
- Guillaume LE VASSEUR DE BEAUPLAN, **Description d'Ukraine**, Texte de 1661 ; introduction et notes de Iaroslav Lebedynsky, 2002.
- Iaroslav LEBEDYNSKY, **Le Prince Igor**, 2001.

L'HARMATTAN ITALIA

Via Degli Artisti 15; 10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN KINSHASA

185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'HARMATTAN CONGO

67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy Rue KA 028, en face
du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 657 20 85 08 / 664 28 91 96
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN MALI

Rue 73, Porte 536, Niamakoro,
Cité Unicef, Bamako
Tél. 00 (223) 20205724 / +(223) 76378082
poudiougopaul@yahoo.fr
pp.harmattan@gmail.com

L'HARMATTAN CAMEROUN

TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
699198028/675441949
harmattancam@yahoo.com

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
ctien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN BURKINA

Penou Achille Some
Ouagadougou
(+226) 70 26 88 27

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

10 VDN en face Mermoz, après le pont de Fann
BP 45034 Dakar Fann
33 825 98 58 / 33 860 9858
senharmattan@gmail.com / senlibraire@gmail.com
www.harmattansenegal.com

UN DEMI-SIÈCLE DE RÉSISTANCE

Un demi-siècle de résistance, les Tatars de Crimée, de la déportation au retour (1941-1991) relate la vie et les combats des Tatars de Crimée, depuis leur déportation sur ordre de Staline en 1944 jusqu'à la chute de l'URSS. Ce livre apporte un éclairage des plus significatifs sur la situation actuelle de la péninsule criméenne, annexée par la Russie en 2014.

L'ouvrage est préfacé par Moustafa Djemilev, le leader historique du mouvement tatar de Crimée, avec une postface de Refat Tchoubarov, président actuel du Medjlis, assemblée parlementaire des Tatars de Crimée, et une introduction de Jacques Faure, ancien ambassadeur de France en Ukraine.

Goulnara BEKIROVA est historienne et docteure en sciences politiques, journaliste de la chaîne de télévision tatar de Crimée ATR (Kyiv). Elle habite aujourd'hui dans la capitale ukrainienne.

Photographie de couverture © Ryfkhat Iakoupov, Baktchisarai, 1991.

ISBN : 978-2-343-14417-7

24,50 €

